



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

27e séance du Conseil général

Lundi 28 juin 2010 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Marc Schafroth

Trente-huit Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Mme Esma Aris, M. Marc Arlettaz, Mme Katia Babey Falce, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, M. Pierre-Alain Borel, M. Théo Bregnard, M. Pascal Bühler, Mme Valérie Camarda, M. Hughes Chantraine, Mme Célia Clerc, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Sarah Diaz, M. Bastian Droz, M. Laurent Duding, Mme Monique Erard, M. Charles-André Favre, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, M. Michel Hess, Mme Julie John, M. Philippe Kitsos, M. Jean-Charles Legrix, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, M. Daniel Musy, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Francis Stähli, M. Adrien Steudler, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Serge Vuilleumier, M. Inan Vurucu.

Excusé(e)s : M. Denis Cattin, M. Angelo Locorotondo, Mme Mariette Mumenthaler.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le PV N°22 est adopté sous réserve de la remarque ci-dessous.

Le PV N°23 est adopté sous réserve de la remarque ci-dessous.

M. Marc Schafroth, Président : Mesdames, Messieurs. Bonsoir et bienvenue pour cette dernière séance du Conseil général avant la période estivale.

Le Président du Conseil communal souhaite faire une déclaration et je lui cède immédiatement la parole.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal a pris connaissance, cet après-midi, du décès subit de M. Nicolas Hayek, Président du Swatch Group. Chacun, ici, connaît le rôle décisif que M. Hayek a joué dans le sauvetage de l'industrie horlogère pour l'ensemble du pays, à la suite de la crise horlogère des années 70. Chacun connaît, par conséquent, le rôle important que lui-même et l'ensemble de son groupe jouent pour l'économie, pour le développement, pour le rayonnement de notre ville, dans laquelle Swatch group compte aujourd'hui encore plusieurs centaines d'emplois et des projets de développement.

Sans pouvoir prétendre, avec une information aussi subite, lui rendre ici un hommage complet, le Conseil communal souhaitait, devant vous, profiter de l'occasion du Conseil général de ce soir, pour adresser publiquement, à ses proches, à sa famille, ses meilleures pensées, ses condoléances, en rappelant le rôle majeur que M. Hayek a joué pour le développement de l'industrie horlogère et pour l'ensemble de la région de l'Arc jurassien.

Nos pensées vont aussi à l'ensemble des collaborateurs de Swatch group qui sont tous aujourd'hui, comme l'ensemble de l'Arc jurassien et de l'industrie horlogère, endeuillés depuis l'annonce de son décès.

M. Marc Schafroth, Président : Nous vous distribuons la plaquette de la société coopérative "*Cité de l'est*" qui a fêté son cinquantième anniversaire cette année. Le Conseil communal, le Conseil général et le Conseil d'État étaient présents à la soirée. La société coopérative a souhaité que cette plaquette, qui se vendait à CHF 5.-, soit distribuée à l'ensemble du Conseil général et du Conseil communal, ceci en cadeau.

Amendement de M. Daniel Musy sur le règlement du cimetière

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Il pourvoit à la création d'un massif pour des inhumations de longue durée dans les 18 mois après l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Interpellation urgente de Mme Katia Babey

Pour le respect des directives en matière de sécurité des travailleurs sur les chantiers de la Ville

Nous avons constaté à diverses reprises sur le chantier de l'Avenue Léopold-Robert, notamment, que les normes en matière de prévention des maladies et accidents professionnels n'étaient pas respectées.

En effet, les ouvriers ne portent pas toujours de casque, ils n'ont souvent pas de protections auditives lorsqu'ils manient, par exemple, un marteau piqueur et pas de masques pour se protéger contre les poussières.

Le Conseil communal peut-il répondre à ces questions:

- Le respect de la protection de la santé des travailleurs est une exigence légale. Le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il entend faire pour remédier à cette situation inadmissible?
- Des contrôles réguliers sont-ils effectués?
- De quels outils dispose le Conseil communal afin de contraindre certains mandataires à appliquer les normes de sécurité, le cas échéant pour dénoncer des contrats avec des entreprises qui n'appliquent pas les normes légales.

Interpellation urgente de Mme Sylvia Morel

Nouveau logo, nouveau tollé contre les autorités

Le titre de notre interpellation correspond à l'Edito du vendredi 18 juin 2010. Les autorités sont contestées et la population ne sait pas vraiment s'il faut s'en prendre au Conseil communal ou au Conseil général.

Dans le cas qui nous occupe, le secret a été bien gardé puisqu'aucun conseiller général n'était au courant de ce qui se préparait.

Le groupe PLR ne peut soutenir le choix du Conseil communal. Il demande au Conseil communal de renoncer à ce logo et de recommencer l'étude en associant la population et les Conseillers généraux.

Interpellation du POP et des Verts concernant le nouveau logo

On le sait le nouveau logo de la Ville a suscité des réactions souvent négatives.

Il n'est guère lisible, paraît, comme signe, davantage renvoyer à lui-même qu'à ce qu'il devrait symboliser, notre ville, son histoire, qui en deviennent comme effacées.

Qu'un tel logo soit dans une tendance esthétique-commerciale qui se veut liée à l'uniformisante "modernité" est évident. Mais, en l'occurrence, fallait-il s'inscrire dans cette ligne?

Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur ses intentions et sa démarche, d'autant plus que celle-ci n'a guère été ouverte ni consultative alors que ce même Conseil communal prétend associer la population à ses projets?

Amendement de M. Théo Bregnard

Modification du règlement des taxes et émoluments

Art. 36bis. Al. 1 : Dans les zones où le Conseil communal soumet par arrêté de circulation le stationnement durable à l'obtention d'un macaron de stationnement, celui-ci fait l'objet d'une redevance variable selon les catégories d'usagers, mais est gratuit pour les résidents et n'excède pas ~~n'excédant pas CHF 80. par année pour les résidents et~~ CHF 240.- par année pour les entreprises.

Motion de M. Hughes Chantraine

Vitrine de notre industrie.

Avec l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco, quelques touristes sont venus visiter notre ville. Nombre d'entre eux s'étonnent de ne pouvoir acquérir d'objets représentatifs de la production locale.

Sans tomber dans le déballage des produits du terroir, il serait assez judicieux d'ouvrir une petite échoppe en partenariat avec les acteurs locaux, pour proposer quelques exemples de notre savoir faire industriel. Bien sur, des problèmes de sécurité ou d'exclusivité de marques ne sont pas anodins, mais quoi de plus frustrant pour un visiteur, de repartir du pays de l'horlogerie sans un échantillon qui fait tic-tac ...

Le conseil communal est donc prié d'étudier la pertinence d'un tel point de vente, et, le cas échéant, d'examiner les diverses possibilités de mettre sur pied, en accord avec les industriels de la région, une vitrine de vente de quelques produits manufacturés ici.

Postulat de M. Hugues Chantraine lié à la mobilité douce

Avec l'introduction de nouvelles mesures sur le stationnement en ville, le conseil communal a décidé l'engagement de deux EPT au service du domaine public. Leur rôle: la surveillance et le contrôle des zones bleues étendues, celui des nouvelles cases 15 et 30 minutes, de même que le report sur les rues adjacentes du stationnement pendulaire.

Au groupe UDC, nous pensons que cela sera insuffisant.

En effet, les effectifs du SDP actuellement ne satisfont même pas au contrôle du trafic dormant, première tâche de leur mandat. Ceci est dû à la surcharge de travail occasionnée par de nouvelles attributions (contrôle du marché, encadrement des manifestations sportives, sans oublier les cours de perfectionnement à Neuchâtel, etc....)

En conséquence de quoi, le groupe UDC propose au conseil communal d'examiner l'engagement d'encore un EPT supplémentaire dans le cadre des nécessités techniques et des possibilités budgétaires.

Amendement de M. Michel Hess

Lié au rapport du Conseil communal relatif à une modification du règlement communal sur le cimetière et centre funéraire, du 23 janvier 1995, en vue de créer un massif pour des inhumations de longue durée

Modification de l'article 23 (nouveau) alinéa 4

Suppression de la fin de l'alinéa 4, soit: des lignes complètes seront réservées pour certaines communautés religieuses. Il en règle les modalités.

Nouvel alinéa 4 après modification:

Le Conseil communal peut autoriser la constitution d'un massif destiné à l'inhumation de longue durée conformément à l'article 25a de la loi cantonale sur les sépultures, du 10 juillet 1894. La désaffectation de ce massif ne pourra avoir lieu qu'après un délai de 60 ans au moins.

M. Marc Schafroth, Président : Nous avons reçu un courrier, ainsi qu'un courriel, concernant le logo de la Ville. Ces différentes pièces ont été adressées directement à la présidence du Conseil général.

M. Théo Bregnard, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans un des PV, N°22 ou N°23, je ne sais plus exactement à quel endroit, M. Stähli est passé au PS.

M. Marc Schafroth, Président : Une légère modification a été apportée à l'ordre du jour. Il y a été ajouté les points 1e et 1f.

27^e séance du Conseil général

Lundi 28 juin 2010 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Nomination
 - a. d'un membre à la commission financière en remplacement de Mme Fabienne Girardin (POP)
 - b. d'un membre à la commission de sécurité publique en remplacement de M. Daniel Musy (PS)
 - c. d'un membre à la commission des infrastructures en remplacement de M. Daniel Hauri (PS)
 - d. d'un membre à la commission financière et un membre à la commission de l'action sociale en remplacement de Mme Annie Clerc (PS)
 - e. d'un membre à la Commission de la Bibliothèque de la ville en remplacement de M. Dimitri Wenker (POP), démissionnaire
 - f. d'un membre à la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds - Le Locle en remplacement de M. Denis Cattin (PLR), démissionnaire
2. Rapport du Conseil communal du 9 juin 2010 à l'appui d'une demande de crédit de CHF 519'000.- pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 10'613 m2 à l'avenue Charles-Naine, formant le bien-fonds 6472 du cadastre des Eplatures et d'un crédit complémentaire de CHF 45'000.- pour la participation de la Ville à la révision du plan de quartier « Les Endroits ».
3. Rapport du Conseil communal du 9 juin 2010 relatif à une modification du règlement communal sur le cimetière et centre funéraire, du 23 janvier 1995, en vue de créer un massif pour des inhumations de longue durée
4. Rapports relatifs à la mise en place de la politique de stationnement dans le cadre de la politique générale de la mobilité
 - a. Rapport de la commission temporaire
 - b. Rapport de minorité des représentants du parti UDC
 - c. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de CHF 490'000.-

5. Hommages à M. Pierre Hainard, conseiller communal démissionnaire
 - a. Hommages des groupes
 - b. Hommages du Conseil communal
 - c. Discours de M. Pierre Hainard, conseiller communal démissionnaire

CONSEIL COMMUNAL

Nominations

Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de Mme Fabienne Girardin (POP) : reporté.

Nomination de **M. Daniel Hauri** à la Commission de sécurité publique en remplacement de M. Daniel Musy (PS).

Nomination de **Mme M. Daniel Musy** à la Commission des infrastructures en remplacement de M. Daniel Hauri (PS).

Nomination de **M. Pascal Bühler** à la Commission financière en remplacement de Mme Annie Clerc-Birambeau (PS).

Nomination de **Mme Monique Gagnebin de Pietro** à la Commission de l'action sociale, en remplacement de Mme Annie Clerc-Birambeau (PS).

Nomination d'un membre à la Commission de la Bibliothèque de la Ville, en remplacement de M. Dimitri Wenger (POP), démissionnaire : reporté.

Nomination de **Mme Valérie Camarda** à la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds/Le Locle en remplacement de M. Denis Cattin (PLR), démissionnaire.

Rapport du Conseil communal

à l'appui d'une demande de crédit de CHF 519'000.- pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 10'613 m² à l'avenue Charles-Naine, formant le bien-fonds 6472 du cadastre des Eplatures et d'un crédit complémentaire de CHF 45'000.- pour la participation de la Ville à la révision du plan de quartier « Les Endroits ».

(du 9 juin 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Dans le cadre des négociations menées pour la construction du centre commercial de proximité Migros Eplatures et de l'aménagement y relatif, la Ville se voit offrir la possibilité de faire l'acquisition du bien-fonds 6472 du cadastre des Eplatures de 10'613 m² en Ouest du projet et au Sud du terrain acheté l'année passée à UBS SA.

En effet, la coopérative Migros ne voit pas d'intérêt à conserver ce terrain étant donné que les droits à bâtir pour des surfaces commerciales ont été concentrés sur le bien-fonds 6473 où elle construit actuellement. D'autre part, Migros n'est pas intéressée à participer à la future révision du plan de quartier, ce qui est une obligation si elle reste propriétaire de ce terrain.

Au vu des éléments ci-dessous, Migros propose à la Ville d'acquérir ce bien-fonds. La Ville s'est déclarée intéressée par ce terrain compte tenu de sa situation stratégique. En fonction des lignes qui seront fixées par le nouveau plan de quartier encore à établir, nous envisageons de dédier ce secteur à l'industrie et excluons un nouveau développement de la zone commerciale. En effet, du logement nous paraît peu opportun à cet endroit au vu des restrictions de hauteur des constructions imposées par les gabarits de l'aéroport et de la proximité du trafic sur l'Avenue Charles-Naine.

Objet et prix de la transaction

Après discussion et négociation avec la coopérative Migros, nous avons établi un prix d'achat de CHF 500'000.-, pour le terrain d'une superficie de 10'613 m². Cela représente un prix au mètre carré d'environ CHF 47.11.

Il faudra ajouter à cette somme les lods et frais de transaction habituels (géomètre, notaire, Registre foncier, etc.) estimés à CHF 19'000.- qui, selon usage, sont à charge de l'acquéreur.

Sans qu'aucun lien formel n'ait été établi entre les deux dossiers, cet accord a été conclu dans le cadre des négociations entre la Ville et la coopérative Migros au sujet des conditions d'accessibilité du nouveau centre commercial à la suite du référendum relatif au projet de réaménagement de l'avenue Charles-Naine.

Conformément à la volonté exprimée par le peuple, la Ville n'interviendra évidemment ni sur les réseaux souterrains ni sur l'aménagement de l'avenue entre les carrefours des rues du Grillon et du Châtelot, ni encore sur la rue du Bois-Noir.

Le Conseil communal a en revanche accepté que la coopérative Migros réalise un aménagement modérant le trafic sur un petit tronçon de l'avenue (voir plan annexé), soit celui situé juste devant son nouveau centre commercial. Cet aménagement devrait permettre de faire respecter les normes environnementales (bruit et air) tout en évitant des restrictions d'accès plus sévères, telles qu'envisagées par le Conseil communal après le référendum. A la suite du refus populaire du projet d'aménagement de l'entier de l'avenue, le Conseil communal a en effet informé la coopérative Migros qu'il envisageait des interdictions de circuler (ou des sens interdits) sur certains tronçons pour permettre de limiter le trafic de transit, qui contribue au dépassement des normes légales en matière de bruit et de protection de l'air. Cette intention, inacceptable pour la coopérative Migros, a donné lieu à l'ouverture de nouvelles négociations, au terme desquelles la Migros réalisera à ses frais un aménagement sur un tronçon beaucoup plus réduit que celui soumis l'an dernier au Conseil général, et sans intervention sur les réseaux souterrains ni sur la rue du Bois-Noir. Soucieux de respecter la volonté populaire, le Conseil communal a admis cette solution tout en limitant le tronçon concerné par l'aménagement de façon à ne répondre qu'aux exigences de la protection de l'environnement et contre le bruit et en décidant que la Ville ne participera pas au financement de ces travaux. Il a également accepté de maintenir le trafic en double sens sur cette partie de l'avenue en contrepartie de cet aménagement réalisé par la Migros.

L'accord conclu avec la coopérative Migros prévoit néanmoins que le Conseil communal soumette au Conseil général le projet d'acquisition de la parcelle dont il est question ici. Cette acquisition n'est toutefois pas une condition de la réalisation de l'aménagement susmentionné par la coopérative Migros. L'acquisition du terrain en question, intéressant pour la Ville, ne constitue pas non plus une contrepartie à la réalisation de l'aménagement par la coopérative, qui entend dans tous les cas se séparer de cette parcelle.

Pour la coopérative Migros, la transaction envisagée permet simplement de libérer rapidement les liquidités qu'elle doit engager dans la réalisation de l'aménagement. Pour la Ville, elle simplifiera considérablement la révision du plan de quartier et, vu le prix arrêté, constitue une belle opportunité. Elle alimentera en outre la réserve en terrains industriels dont la Ville a bien besoin.

Caractéristiques du bien-fonds

bien-fonds	total m ²	pré-champ	rte, chemin	accès, place
6472	10 613	10 245	137	231

Plan de quartier

Comme déjà expliqué dans notre rapport du 12 mai 2009, le plan de quartier « Les Endroits » a été sanctionné le 28 mars 1990 puis a ensuite été modifié en 1995 dans sa version actuellement en vigueur. Ce dernier prévoit, outre des activités commerciales, en majorité du logement. Datant quelque peu, adopté sous le régime de l'ancienne loi cantonale d'aménagement du territoire et prévoyant une densité et des surfaces brutes de plancher relativement importantes (20'000 m² sur les biens-fonds ex-propriété d'UBS), il doit être révisé et modifié afin de s'adapter à la demande actuelle et future en matière d'habitat. De plus, Migros ayant concentré la totalité des droits à bâtir des surfaces commerciales autorisées par le plan de quartier, il est indispensable de procéder à une nouvelle répartition des surfaces construites en prévoyant essentiellement du logement sur la partie restante au Nord et de l'industrie en Ouest. Cette révision est d'ailleurs l'une des conditions liées à l'octroi du permis de construire à Migros. Cette dernière s'était engagée à entamer la révision du plan de quartier et à participer financièrement à cette opération. Le coût de cette procédure est estimé à quelque CHF 145'000.-.

En cédant le terrain non construit, Migros sera libérée de son obligation de participation financière au plan de quartier. La Ville, en devenant propriétaire du bien-fonds 6472, aura en ses mains l'ensemble des terrains objet du plan de quartier et pourra ainsi réviser celui-ci plus facilement et plus librement. Elle devra en revanche assumer l'ensemble des frais de cette procédure. Un crédit de 100'000 francs a déjà été accordé par votre autorité dans le cadre de l'achat du terrain au Nord à l'UBS et un complément de crédit de CHF 45'000.- vous est donc demandé aujourd'hui. Le prix convenu pour le terrain tient évidemment et largement compte de cet élément, qui provoque un renchérissement inférieur à 10 % et maintient le prix total d'acquisition (frais et révision du plan de quartier compris) à environ CHF 53.-/m².

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

L'acquisition d'un tel terrain s'inscrit dans l'axe 3 du programme de législature « valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains ».

La maîtrise du sol constitue en effet un immense enjeu dans tous ces domaines. D'elle dépend la capacité de la collectivité à initier, à susciter et à orienter le développement futur plutôt qu'à le subir ou à le restreindre. Il s'agit ici de pouvoir maîtriser le développement d'un nouveau quartier afin qu'il réponde au mieux au développement souhaité par la Ville et aux besoins qui seront identifiés le moment venu dans cette partie de la ville.

Conséquences sur les finances

Le coût total de cette acquisition se monte à CHF 564'000.- (prix d'acquisition, lods et frais cadastraux, révision du plan de quartier).

Le terrain est partiellement équipé. Pour le surplus, le plan d'équipement sera revu dans le cadre de la révision du plan de quartier.

L'investissement se décompose comme suit :

Acquisition du bien-fonds n° 6472		
et lods y relatifs	CHF	519'000.00
Révision du plan de quartier « Les Endroits »	CHF	45'000.00
	CHF	564'000.00

S'agissant de l'acquisition, cette dépense sera comptabilisée dans les immobilisations et ne sera pas amortie.

En ce qui concerne la révision du plan de quartier et en application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée de 10 ans.

Le tableau suivant donne le détail financier :

Amortissement sur l'investissement de CHF 45'000.-	CHF	4'500.00
Intérêts 3,2 % ¹⁾ sur l'investissement total ²⁾	CHF	17'328.00
<i>soit une charge annuelle de</i>	CHF	21'828.00

¹⁾taux moyen des emprunts de la Ville

²⁾total du prix du terrain et des frais et moitié du coût de la révision du plan de quartier

Cette charge devrait largement être compensée par la perspective de plus-value, le terrain situé en zone industrielle étant actuellement vendu par la Ville à CHF 100.-/m².

Le budget 2010 des investissements ne prévoit aucune dépense pour cette acquisition. Il mentionne en revanche dans la rubrique des crédits accordés un montant total de CHF 5'000'000.- pour la première étape de capitalisation des sociétés immobilières, qui ne sera vraisemblablement pas utilisé cette année au vu des négociations restant à mener avec le Conseil d'Etat pour mettre en place le dispositif voulu par votre Conseil dans ce domaine.

A relever à ce sujet que, s'il avait pu être mis en œuvre, ce dispositif aurait pu être utilisé pour cette acquisition à caractère stratégique. En l'occurrence, le statut fiscal des sociétés immobilières de la Ville n'étant pas encore réglé et les chances de réaliser une plus-value sur cette parcelle étant importantes, le Conseil communal a préféré vous proposer cette acquisition directement par les comptes de la Ville plutôt que par l'intermédiaire de l'une de ses sociétés.

Pour revenir au budget 2010, il prévoit des recettes provenant de la vente de terrains équivalentes au montant consacré à la capitalisation des sociétés (5 millions). Même si aucune vente n'a encore été formellement réalisée en 2010, des négociations sont en cours en lien avec quelques projets industriels, de sorte que des transactions compensant cette acquisition sont probables cette année encore. De surcroît, ce terrain étant destiné à être revendu, son acquisition ne pèsera pas longuement les liquidités de la Ville. Au contraire même dans la mesure où sa cession devrait, le moment venu, dégager une plus-value. Enfin, le complément de crédit sollicité pour la révision du plan de quartier ne générera aucune dépense cette année et n'aura donc pas d'impact sur le compte d'investissement de cet exercice.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune conséquence sur les ressources humaines n'est à prévoir. La révision du plan de quartier sera vraisemblablement confiée à un bureau spécialisé. Le service d'urbanisme et de l'environnement pourra accompagner ce mandat avec les ressources actuelles.

Collaboration intercommunale

L'achat du terrain n'aura pas d'incidence sur la collaboration intercommunale.

Éléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

Comme déjà mentionné dans notre rapport du mois de mai 2009, la révision du plan de quartier permettra une utilisation plus rationnelle du sol et intégrera la question de la limitation des nuisances environnementales, cet aspect n'étant pas traité par le plan de quartier établi en 1995. Le site étant déjà partiellement urbanisé (école, commerces, industrie) et étant notamment desservi par les transports publics, on peut espérer un impact moindre, en termes de trafic, de nuisances et d'équipements, que celui engendré par la construction d'un nouveau quartier en limite du périmètre urbain.

b) aspects sociaux

La mixité des fonctions est l'essence même du développement de La Chaux-de-Fonds. Cette façon d'envisager l'aménagement du territoire a fait ses preuves par le passé et redevient de grande actualité dans les recommandations en matière d'aménagement. Elle offre la possibilité de faire vivre un quartier tout au long de la journée et de la soirée, évite les zones désertées à certains moments et permet de diminuer sensiblement le nombre de déplacements.

c) aspects économiques

La maîtrise d'un terrain à un emplacement aussi stratégique devrait permettre à la collectivité de limiter la pure spéculation et les projets ne répondant pas entièrement aux besoins de la collectivité. Elle permettra en outre aux autorités de choisir le moment opportun pour la mise en œuvre du plan de quartier, de reconstituer

partiellement une réserve de terrains industriels et d'offrir le moment venu un terrain industriel à une entreprise répondant aux buts de la promotion économique. Outre la création d'emploi, la valeur ajoutée et la diversification du tissu économique sont des critères largement admis. De plus, la maîtrise du sol par les collectivités publiques permet non seulement de choisir le type d'activité qui s'installe dans un secteur, mais également de fixer certaines conditions lors de la vente du terrain.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous. Le premier concerne l'acquisition et le second porte sur le crédit complémentaire pour la révision du plan de quartier.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Laurent Kurth

La chancelière
Muriel Barrelet

Annexes : plan de situation générale
 plan de situation cadastrale

Arrêté n° 1

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à acquérir de la Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg le bien-fonds n° 6472 du cadastre des Eplatures d'une surface d'environ 10'613 m² pour un montant de CHF 500'000.- et des frais de transaction d'environ CHF 19'000.-.

Article 2.- Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, d'inscription au Registre foncier, etc., sont à la charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit. Le bien-fonds figurera au compte des immobilisations.

Article 4.- Le Conseil communal signera les actes authentiques relatifs à cette transaction immobilière et est autorisé à constituer toutes les servitudes nécessaires à cette transaction immobilière sur le terrain concerné.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté n° 2

Article premier.- Un crédit de CHF 45'000.- est accordé au Conseil communal pour la révision du plan de quartier « Les Endroits ».

Article 2.- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10 %.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

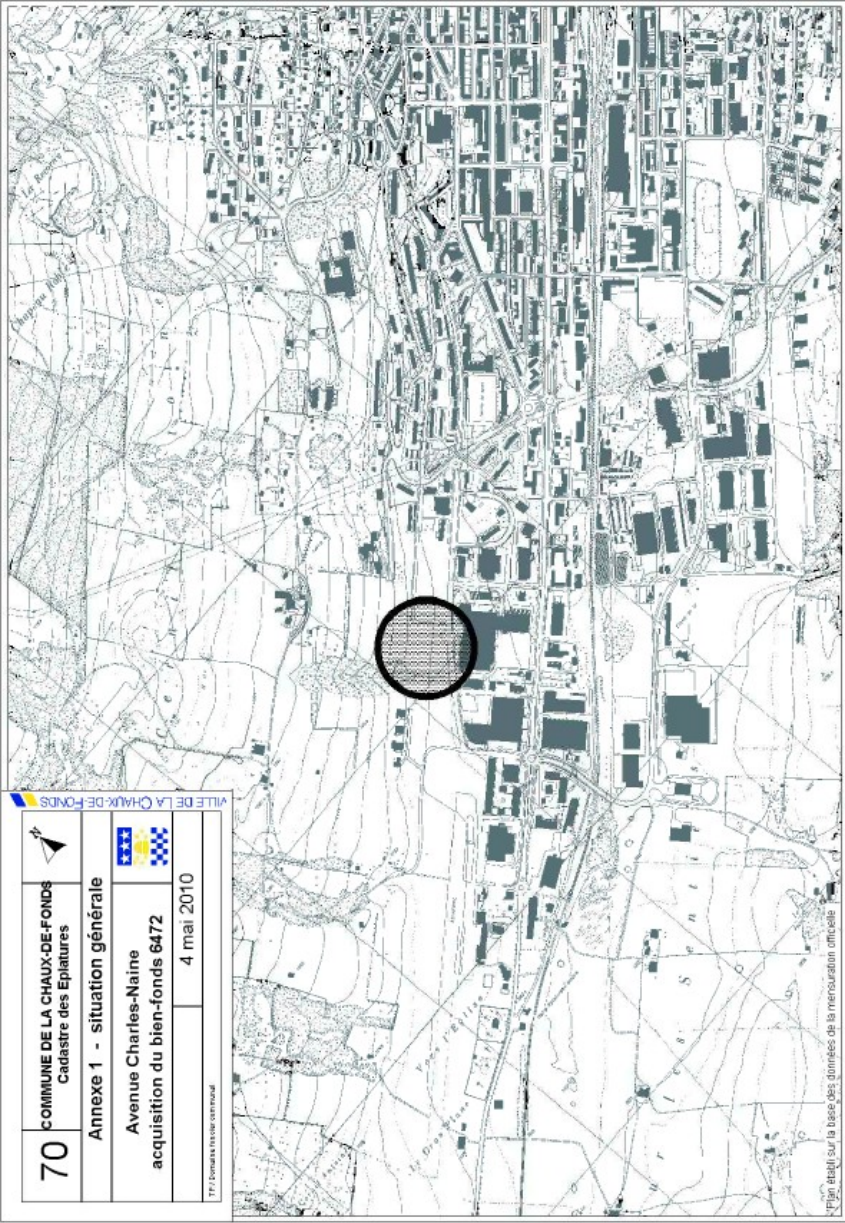
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

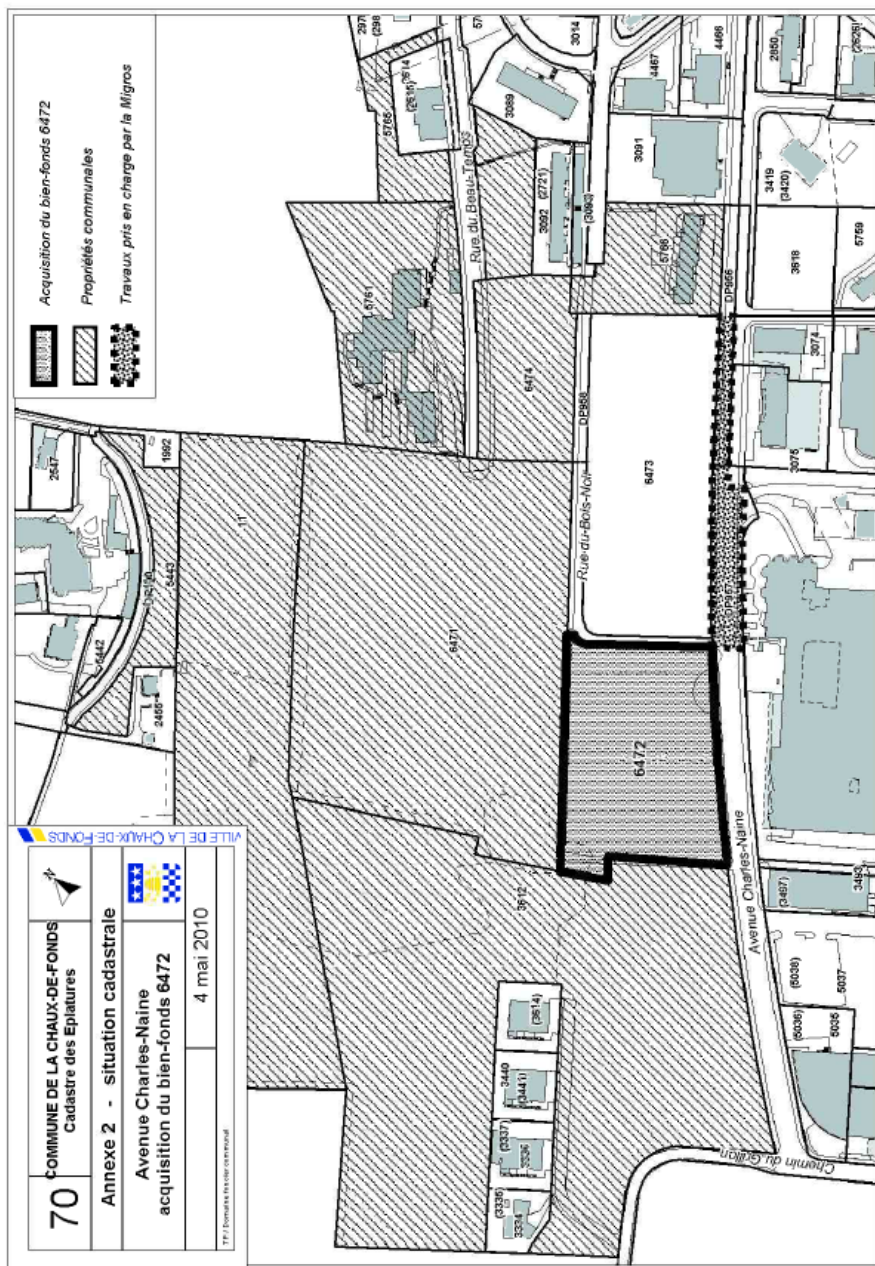
Le président

Marc Schafroth

La secrétaire

Aline Fleury





M. Marc Arlettaz, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a environ un an, notre Conseil a approuvé l'achat de deux parcelles dans le secteur des Endroits, pour un montant de 3,32 millions. Notre groupe avait alors estimé que cet achat était quelque peu prématuré et ne constituait pas forcément la bonne affaire que l'on voulait nous vendre.

Maintenant que ces terrains sont en mains de la Ville, la seule parcelle qui ne lui appartient pas est celle que Migros nous propose d'acquérir. Il faut dire que la coopérative n'a plus qu'un intérêt limité à posséder ce terrain, puisque l'ensemble des surfaces commerciales du Plan de quartier ont déjà été utilisées dans son magasin fraîchement inauguré.

Évidemment, aujourd'hui et compte tenu des acquisitions foncières de l'année passée, l'achat de la parcelle 6472 apparaît comme une bonne opportunité d'avoir toutes les cartes en mains pour pouvoir réviser le plan de quartier facilement ! De cette manière, un instrument actuel et cohérent servira les autorités afin de disposer d'une réserve d'habitat et d'industrie dans ce secteur de la ville.

De plus, nous nous réjouissons de constater que la réalisation d'un réaménagement léger de l'avenue Charles-Naine, aux frais de la coopérative Migros, inenvisageable l'année passée, soit devenue possible aux termes de négociations entre la Ville et le distributeur.

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous acceptons les deux arrêtés qui nous sont soumis.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts a pris connaissance, avec intérêt, du rapport du Conseil communal. Sur le fond du projet, les Verts partagent la préoccupation du Conseil communal de favoriser la mixité en ville.

Toutefois, deux interrogations principales restent en suspend et il importe qu'elles soient résolues avant que nous puissions nous prononcer sur l'acceptation des deux arrêtés ou pas.

La première question se rapporte aux conditions même de la vente du terrain. Le rapport indique que l'investissement total sera de CHF 564'000.- (dont CHF 519'000.- de frais d'achat et CHF 45'000.- pour la révision du plan de quartier), ce qui donne un prix d'environ CHF 53.-/m². Le Conseil communal indique que c'est une très bonne affaire parce que le terrain pourrait ensuite être revendu, selon les informations du rapport, à environ CHF 100.-/m². Quel est alors l'intérêt de la Migros de vendre un terrain à CHF 500'000.- au lieu CHF 1'000'000.- ? L'argument avancé dans le rapport, à savoir que la Migros ne souhaite pas participer à la future révision du Plan de quartier et qu'elle a besoin de liquidités pour aménager la modération du trafic devant son commerce, n'explique pas pourquoi le prix de vente est inférieur. La Migros se séparerait du terrain, avec une perte de CHF 500'000.- pour éviter CHF 45'000.- de frais. Nous ne comprenons pas très bien cette logique.

La deuxième question concerne les aspects sociaux et environnementaux mentionnés dans le projet d'aménagement. Les erreurs du passé devant servir d'enseignement, il est primordial que le Conseil communal indique ses intentions pour le futur avec plus de précisions, si possible. En effet, alors qu'il est annoncé depuis plusieurs années que le Plan de quartier doit être remanié pour tenir compte d'une plus grande mixité des fonctions, cela n'a pas empêché l'autorisation de la construction du centre commercial, dit de proximité, de Migros. Cette construction inutile et aberrante, par rapport à la volonté affichée d'une plus grande mixité, répond, à notre avis, uniquement aux critères de la concurrence exacerbée entre les centres commerciaux existant en ville de La Chaux-de-Fonds et ceux qui auraient peut-être voulu s'y installer, plutôt qu'à intégrer de la mixité dans les fonctions (ce qui devrait servir de point directeur).

Les Verts ne peuvent donc qu'émettre trop tard un regret pour cela, mais souhaitent éviter absolument de tels aménagements pour le futur.

En matière de mixité urbaine, les différentes fonctions doivent être définies dans un plan d'aménagement précis qui favorise cette mixité (logements, bureaux, surfaces commerciales, industries, équipements d'intérêt public, patrimoine et espaces verts). Or, les intentions du Conseil communal pour le futur ne tiennent pas compte de cette mixité. Le Conseil communal dit bien qu'il envisage de dédier à l'industrie l'achat soumis à notre approbation aujourd'hui, ainsi que la parcelle au nord, achetée à l'UBS, en excluant un nouveau développement de la zone commerciale. Soit, mais quid des autres fonctions favorisant la mixité, en particulier les équipements d'intérêt public et surtout le patrimoine naturel que constitue ce pâturage et qui est entièrement grignoté, y compris les espaces verts. Aucune intention du Conseil communal n'émane à ce sujet.

Avant de donner son accord à cet achat, le groupe des Verts aimerait être assuré par une prise de position claire des autorités, que les nouvelles zones ne seront pas soumises à la seule loi du bétonnage et qu'une partie conséquente de la zone ne sera pas transformée en désert écologique ou en gazon, ce qui revient au même. A l'heure où tout le monde (ou presque) regrette que 1 m² par seconde est bétonné en Suisse, il est temps de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire digne des... (*Brouhaha dans la salle, suite inaudible...*). Les Verts réserveront leur accord aux deux arrêtés, dans l'attente des explications et des prises de position.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport à l'appui d'une part, d'une demande de crédit permettant l'acquisition du bien-fonds 6472 du cadastre des Eplatures et d'autre part, d'une demande de crédit complémentaire pour la participation de la Ville à la révision du plan de quartier "*Les Endroits*".

Sans ambages, nous accepterons ce rapport et voterons ainsi les deux arrêtés proposés.

En effet, compte tenu de la situation stratégique de la parcelle en question et de son prix d'acquisition, il nous apparaît tout à fait adéquat, nécessaire et utile que la Commune se porte acquéresse de ce terrain.

De plus, cette acquisition s'inscrit dans la continuité de la politique foncière menée jusqu'à présent et est en parfaite adéquation avec le programme de législature, et plus particulièrement de l'acceptation par notre Conseil, le 29 juin dernier, du rapport du 8 juin 2009 relatif à l'acquisition de deux parcelles aux Eplatures, ainsi qu'à la demande de crédit liée à la révision du plan de quartier des "*Endroits*" figurant au PV N°15, p. 1267ss que nous aurions bien voulu voir citer expressément dans le rapport présenté !

Après examen du rapport, nous tenons à relever brièvement deux éléments qui nous apparaissent très intéressants et que nous tenons à saluer.

D'une part, cette acquisition foncière permet à la Commune d'avoir une parfaite maîtrise du sol dans ce secteur, ce qui constitue, comme le relève de manière pertinente le rapport, un "*immense enjeu dans tous les domaines*", puisque cela lui permet notamment d'être actif et réactif (plutôt que contraint ou passif) et de pouvoir veiller à un développement réfléchi du secteur, ainsi qu'à une utilisation rationnelle et maîtrisée du sol.

En sus de cette maîtrise foncière, la Commune devient "*la seule propriétaire à bord*" du plan de quartier, ce qui lui donne la possibilité de réviser plus facilement et plus librement ledit plan, selon ses propres besoins et son propre planning.

Avant de terminer, nous avons toutefois une petite interrogation quant au choix de la zone et souhaiterions que le Conseil communal nous donne quelques renseignements. En effet, il est indiqué en page 2 du rapport que le Conseil communal envisage "*de dédier ce secteur à l'industrie*". Si nous pouvons comprendre ce choix, nous nous demandons toutefois si cela ne semble pas faire double emploi avec la future zone du Crêt-du-Loclé.

Dans l'attente de cet éclaircissement, je vous remercie de votre attention.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera cette acquisition de terrain, ainsi que la rallonge de budget consacrée au plan de quartier. L'acquisition de ce terrain renforce le contrôle de la Ville sur le développement de cette zone en cours d'urbanisation et répond à ses besoins en terrains industriels dans le cadre de la promotion économique.

Nous formons nos vœux que ce contrôle accru serve, cette fois, véritablement à répondre aux intentions du futur plan de quartier et que la disposition de ce nouveau terrain n'affaiblira pas les efforts de notre Service

économique pour valoriser les surfaces industrielles vacantes en ville, comme l'ancienne Portescap.

Nous saluons, par ailleurs, l'insistance du Conseil communal pour que Migros prenne en charge un minimum d'aménagements sur le tronçon de l'Avenue Charles-Naine. Si certains voient, dans le faible prix de vente et les investissements consentis par la Migros, un acte de générosité de la part du grand distributeur, nous n'oublions pas, pour notre part, qu'en accaparant l'entier des surfaces commerciales prévues dans l'ancien plan de quartier et en rejetant la mixité avec des logements qui auraient pu être construits au-dessus de ses halles de vente, Migros a bénéficié d'un avantage certain, qui n'est pas sans valeur économique.

Je terminerai par trois questions de détails :

Les aménagements actuels sont-ils provisoires ou définitifs ? Il semblerait que lorsque l'on traverse le passage pour piétons pour entrer dans cette nouvelle Migros, on est face à une bande de terre. Ce n'est peut-être pas le passage privilégié pour des piétons...

Dans quels délais le plan de quartier sera-t-il révisé et prévoira-t-il toujours un cheminement piétonnier jusqu'au collège des Endroits ?

A-t-on du nouveau concernant l'avenir de la Migros des Forges qui, comme vous le savez, nous tient énormément à cœur pour son rôle social dans ce quartier et que nous sentons très menacée par cette nouvelle Migros ? Je vous remercie.

M. Bastian Droz, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a lu avec attention le rapport et remercie le Conseil communal pour sa rédaction.

Nous acceptons les deux crédits et louons le fait que la Ville acquière du terrain dans une zone stratégique pour le développement du quartier des Endroits.

Nous avons une question concernant la vente d'une quantité substantielle de terrain : a-t-elle pour but unique de capitaliser les sociétés immobilières (à hauteur de 5 millions) ou fait-elle suite à des projets concrets d'implantation industrielle ? Merci d'avance pour vos éclaircissements.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'accueil assez favorable réservé à ce rapport. Plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, il s'agit d'une part d'un projet qui nous permet d'envisager, avec une maîtrise assez complète de la situation, la révision du plan de quartier dit "*Les Endroits*" et, d'autre part, d'accroître le potentiel de terrains industriels qui fait cruellement défaut, malgré le projet du Crêt-du-Loche et qui, finalement, nous permettra, dans le cadre de cette révision de plan de quartier, de réaliser, là-aussi, la mixité que nous défendons souvent devant vous, avec un volet commercial, un volet industriel et un

volet d'habitations et une réserve pour des bâtiments d'utilité publique. Cet élément n'est pas mentionné dans le rapport, mais le potentiel de logements et d'extension du collège des Endroits reste une motivation pour le Conseil communal pour l'acquisition du terrain situé au nord du centre commercial, ce qui permet de répondre à une première question.

Un élément que vous n'avez pas relevé mais qui nous paraît important : avec ce rapport, le Conseil communal concrétise aussi une obligation, qui était la sienne, c'est-à-dire de faire rentrer dans la légalité une situation aujourd'hui hors normes légales du point de vue du bruit et de la pollution de l'air. Ceci était problématique, suite au refus de l'aménagement proposé l'an dernier par le peuple. Nous devions trouver une solution. Le Conseil communal est heureux de l'avoir trouvée, dans un climat de concertation avec la coopérative Migros, quand bien même il a fallu passer par des déléités d'interdiction et de restriction de trafic. Nous sommes arrivés à une solution concertée et, évidemment, nous nous en réjouissons.

M. Arlettaz, vous relevez qu'une année après, le réaménagement se fera aux frais de la Migros. J'ai eu l'occasion de le dire dans les médias, au moment de l'inauguration du centre commercial. En l'occurrence, la situation dans laquelle nous nous trouvons, même si elle nous satisfait aujourd'hui, compte tenu de ce qu'il s'est passé avant, coûtera plus cher aux deux parties. La Migros avait prévu de participer à l'aménagement initialement prévu à hauteur CHF 300'000.- à CHF 400'000.-. Dans ce cas-là, elle réalisera un aménagement qui lui coûtera CHF 100'000.- à CHF 200'000.- de plus. Comme nous l'avons dit dans le rapport, aucun investissement de la Ville de La Chaux-de-Fonds ne sera consenti à court terme pour des infrastructures souterraines ou pour des équipements au nord. Mais, vous vous souvenez certainement que dans les 10 ans, il faudra intervenir sur ces réseaux souterrains et, à ce moment-là, la Ville aura à assumer seule l'entier de l'ouverture et de la réfection de la chaussée, sans la participation de la coopérative Migros. Encore une fois, la solution à laquelle nous aboutissons aujourd'hui sera un peu plus onéreuse pour les deux parties.

M. Kitsos, vous avez posé quelques questions concernant les conditions de la vente en vous demandant pourquoi la Migros vendait si c'était une si bonne affaire. Il faut rappeler que la Migros est une chaîne de commerces et que toutes les surfaces commerciales autorisées par le plan de quartier sont aujourd'hui épuisées. Dans la situation actuelle, la Migros s'est engagée à reporter des droits à bâtir sur la parcelle. La coopérative, qui n'a ni les professionnels, ni l'énergie, ni le temps, ni l'envie, ni l'intérêt d'investir dans des projets immobiliers, scolaires ou industriels, ne peut que constater aujourd'hui, avec ce terrain, qu'il s'agit d'argent posé, immobilisé qui ne lui rapporte rien. De plus, si elle le garde, elle a l'obligation de participer à une réflexion sur l'élaboration d'un plan de quartier, alors qu'elle n'a aucun intérêt à le réaliser. Elle nous a donc dit clairement que, quitte à ne pas faire une bonne affaire du point de vue financier, elle préférerait céder ce

terrain, laisser à ses futurs propriétaires le soin d'élaborer le plan de quartier en fonction des références qui sont les leurs et régler cette affaire en même temps que nous inaugurons ce centre commercial.

De plus, dans la négociation, la Migros avait un intérêt évident à trouver, par cette vente, le financement du point de vue de la gestion de sa trésorerie, qui lui permettra de réaliser, sans sortir pendant une longue durée de l'argent lié au réaménagement, sans devoir mobiliser cette trésorerie. Pour la Ville, cela reste une bonne affaire, compte tenu du prix extrêmement bas.

Les surfaces commerciales possibles, en l'état actuel du plan de quartier, sont épuisées. Sans révision du plan de quartier, il n'y a aucune surface commerciale possible. Comme le Conseil communal l'a dit dans son rapport, il n'a pas l'intention d'autoriser de nouvelles surfaces commerciales avec la révision du plan de quartier, mais bien de concrétiser les principes de la mixité avec les commerces déjà réalisés et l'industrie. Pourquoi de l'industrie sur cette partie-là ? Parce que nous sommes dans l'axe de l'aéroport et que nous ne pouvons pas envisager des bâtiments élevés. Cela nous paraît donc peu adéquat pour envisager de l'habitat. Les logements et les infrastructures publiques sont prévus au nord.

La Ville de La Chaux-de-Fonds connaît une importante pénurie de terrains industriels, en particulier des surfaces qui peuvent accueillir des moyennes entités ne trouvant plus leur place dans le tissu urbain quand elles prennent de l'ampleur ou génèrent une certaine nuisance, mais ne justifiant pas que l'on mobilise les plus grandes parcelles. Quand on commence à découper des parcelles importantes, on se pénalise sur nos capacités à accueillir de plus grands projets, à terme. Le site du Crêt-du-Loche est donc vraiment destiné à accueillir des projets d'une certaine envergure et nous cherchons à maintenir proche du tissu urbain, voire dans le tissu urbain, les entités de plus petites tailles. Il n'y a donc pas de concurrence, mais bien une complémentarité. A l'heure actuelle, nous sommes même en difficultés pour répondre à certaines demandes.

M. Kitsos vous avez relevé la question du patrimoine naturel et des espaces verts. Vous vous souvenez certainement que le Conseil communal vous a déjà dit que son ambition, dans la réalisation de l'aménagement du Crêt-du-Loche, était de compenser les surfaces nouvellement urbanisées au Crêt-du-Loche par des retraits de la zone urbaine de surfaces à peu près équivalentes, ailleurs en ville, de façon à améliorer la cohérence du tissu urbain et de l'urbanisation chaux-de-fonnière. Le terrain en ouest du terrain dont nous parlons et qui est en zone d'utilisation différée aujourd'hui, sortira vraisemblablement pour restreindre la zone urbaine, car nous considérons qu'à proximité immédiate de l'aéroport, le potentiel est faible et nous devons plutôt nous arrêter à la parcelle dont nous parlons aujourd'hui. En principe, dans les quartiers, des espaces verts subsisteront, notamment en ouest de la parcelle dont nous parlons.

M. Bühler, vous avez raison : le Conseil communal, et en particulier celui qui vous parle, a oublié de mentionner les références aux anciens rapports. Je dois avouer que c'est M. Berberat qui me rappelait systématiquement cela au Conseil communal et que Mme Clerc n'a pas encore pris le réflexe. Nous essayerons ensemble de faire mieux dans les prochains rapports.

Le POP a fait référence à la volonté de recycler le site de Portescap. C'est effectivement une préoccupation importante du Conseil communal. Notre analyse est que le prix est resté pendant longtemps prohibitif par rapport à l'ampleur des travaux qui devaient être faits. Il y a aussi quelques réticences par rapport à l'inconnu des travaux qui doivent être entrepris pour réhabiliter ce bâtiment. Le Conseil communal intervient assez régulièrement auprès des propriétaires pour essayer de faire avancer ce dossier et propose aussi régulièrement ce site lorsque des industriels ou des artisans cherchent des locaux en ville. Nous ne souhaitons pas mettre en concurrence le développement de nouvelles zones avec la réhabilitation de friches comme celles de Portescap.

Les aménagements actuels devant le centre commercial sont provisoires puisque c'est bien un nouvel aménagement qui est prévu. En principe, l'accord passé avec la coopérative Migros prévoit que, s'il n'y a pas de problème particulier de météo, dans la deuxième partie de l'année, nous devrions avoir un aménagement définitif, réalisé cette année encore.

Quant au délai de révision du plan de quartier, nous espérons aboutir d'ici à la fin de l'année prochaine. Il n'est pas certain que tout soit mis en zone constructible d'emblée. Nous devons encore faire une appréciation, mais dans tous les cas, la partie industrielle sera disponible d'ici à la fin de l'année prochaine, compte tenu de la pénurie que je viens de rappeler.

Je n'avais pas souvenir que la question du chemin en direction du collège des Endroits m'avait été annoncée. Honnêtement, je n'ai pas de réponse. Mais si le chemin existe, je ne vois pas de raisons de le supprimer. J' imagine que cela fera partie du cahier des charges de la révision du plan de quartier, mais je n'aimerais pas m'engager.

La question de l'avenir de la Migros des Forges nous préoccupe également. Nous l'avons évoquée, dès le début avec la direction de la coopérative Migros. Nous l'avons rappelée lors de l'inauguration et avons souhaité que les deux commerces (Migros et Denner) qui sont présents dans le centre commercial et dans le quartier des Forges puissent subsister. La responsable du projet nous a garanti qu'elle s'enquêterait de la question de Denner, qui n'avait pas été posée. Jusqu'ici, la Migros nous a toujours dit que les deux choses n'étaient pas liées, mais a toujours reconnu que la Migros des Forges était à la limite du point de vue du chiffre d'affaires réalisé, en particulier dans la perspective de nouveaux aménagements qui ne seraient pas justifiés et indépendamment de l'instauration de ce nouveau centre. L'existence de ce commerce n'est pour l'instant pas remise en

question, mais pourrait l'être au moment où de nouveaux investissements devraient obligatoirement être réalisés dans le bâtiment. Vous pouvez reprendre les déclarations publiques faites par la Migros, il y a toujours eu un engagement à ce que les deux choses ne soient pas liées et qu'il y ait un effort pour maintenir ce commerce de proximité, dont dépendent d'autres commerces (notamment la poste, la pharmacie, le kiosque) qui tirent parti de la présence de ces deux chaînes plus importantes dans le quartier.

M. Droz, je suis navré, mais je ne suis pas sûr d'avoir compris votre question. Le Conseil communal fait appel aux montants qui figuraient au budget pour la capitalisation de sociétés immobilières et qui ne seront pas mobilisés cette année puisque le Conseil d'État s'est engagé dans une révision de la loi sur les communes. Nous pouvons donc mobiliser ce poste de charges. Nous n'avons pas voulu passer par une société immobilière car, comme nous n'avons pas terminé de régler leurs statuts, nous ne savons pas comment serait traitée une plus-value fiscale éventuelle. Du point de vue des recettes, je ne peux que répéter ce qui figure dans le rapport, à savoir que nous avons une série de projets industriels en discussion actuellement, donc des perspectives de vente de terrains. Si ce n'est pas cette année, cela sera au début de l'année prochaine, mais des perspectives réelles nous permettent de compenser cette charge, puisque dans le budget, nous avons une charge et un revenu liés à des ventes de terrains.

J'espère avoir répondu à vos questions. Je vous remercie de votre attention.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

L'arrêté N°1 est accepté par 35 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 35 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

relatif à une modification du règlement communal sur le cimetière et centre funéraire, du 23 janvier 1995, en vue de créer un massif pour des inhumations de longue durée

(du 9 juin 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Enterrement des défunts

La loi sur les sépultures en vigueur dans le canton de Neuchâtel date de 1894. Son principal objectif est d'assurer à chaque défunt le droit à une sépulture décente, indépendamment de sa condition sociale ou de ses croyances religieuses. C'est dans cet esprit que les cimetières sont propriétés des collectivités publiques et qu'ils sont des lieux laïcs. Par souci égalitaire, les inhumations se font à la ligne c'est-à-dire l'un à côté de l'autre sans distinction et sont pris en charge financièrement par les communes. Le caractère laïc n'interdit pas les signes d'appartenances confessionnelles. La présence de croix, de crucifix, de citations religieuses sur des pierres tombales ou encore l'existence de chapelles ou de lieux de prière, autant de références à la religion, trouvent leur place dans les cimetières publics neuchâtelois. Seule la communauté israélite de La Chaux-de-Fonds dispose d'un cimetière particulier aux Eplatures depuis 1872, l'introduction de la loi de 1894 interdisant la création de cimetière privé. Elle a ainsi bénéficié des acquis antérieurs à la loi.

Depuis 1894, le contexte socioculturel a changé dans le canton de Neuchâtel, comme d'ailleurs en Suisse et en Europe. L'immigration a introduit de nouvelles religions, l'Islam, le Bouddhisme et l'Hindouisme par exemple, pour ne citer que les principales. Le pluralisme religieux et confessionnel s'est accentué et les populations musulmanes résidant sur sol neuchâtelois ont augmenté. L'Islam est aujourd'hui la principale religion minoritaire dans le canton. La réglementation sur les sépultures de 1894 a ainsi nécessité quelques changements, sans quoi elle s'avérerait discriminatoire envers une partie des citoyens qui se voyaient dans l'impossibilité d'enterrer leurs morts conformément aux rituels auxquels ils sont attachés.

C'est suite à la demande des collectivités musulmanes du canton de Neuchâtel que la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), a formé un groupe de travail pour réfléchir à une solution acceptable pour toutes les parties. La création d'un cimetière privé a été évoquée car Les Musulmans voulaient pouvoir

enterrer leurs morts les uns à côté des autres et le plus rapidement possible après le décès. Ils souhaitent aussi que leurs tombes soient orientées en direction de la Mecque, qu'elles ne soient jamais déplacées et que leurs défunts soient enterrés dans un linceul plutôt qu'un cercueil.

Les personnes opposées au projet craignent principalement pour la laïcité des cimetières neuchâtelois. Selon eux, un regroupement des défunts par appartenance religieuse violerait le principe d'égalité et introduirait une ségrégation non souhaitable. Le débat portait donc essentiellement sur cet enjeu-là. Après discussion avec les différents groupements intéressés, les autorités cantonales sont parvenues à une solution qui repose sur des compromis et concessions raisonnables de part et d'autre. L'option d'un cimetière privé pour Musulmans a été examinée mais finalement rejetée car elle serait contraire à l'esprit de la politique d'intégration du canton de Neuchâtel. En effet, la création de cimetières privés distincts pour une partie de la population, liée au refus d'un réaménagement raisonnable des cimetières publics, poserait un problème de mise à l'écart et pourrait être ressentie comme une forme de discrimination.

L'idée finalement retenue par le Grand Conseil sur la proposition du Conseil d'Etat a été d'introduire une possibilité (art. 25 a de la loi sur les sépultures), au libre choix des communes et avec l'accord du Conseil d'Etat, de créer un massif pour des inhumations de longue durée, à savoir deux ou trois générations.

La solution trouvée comprend aussi une extension du délai minimal et maximal d'inhumation après le décès compris entre une et quatre fois 24 heures. Ce changement répond à la fois aux demandes des associations islamiques et à celles de nombreuses autres familles confrontées à la difficulté de réunir dans un délai assez court les proches, dont le domicile peut être fort éloigné, pour l'enterrement de leur défunt. En outre, un système équitable est prévu dans la législation pour régler les modalités financières lorsque l'inhumation intervient dans une autre commune que celle du domicile du défunt.

Aucun référendum n'ayant été lancé, la loi a été promulguée le 29 août 2003. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi procéder aux réaménagements nécessaires en vue de créer des massifs destinés spécifiquement à des inhumations de longue durée.

Dans son rapport, du 28 avril 2003, à l'appui de la modification de la loi cantonale sur les sépultures (voir annexe 1), le Conseil d'Etat relève : *"La laïcité des institutions publiques neuchâteloises constitue le cadre adéquat pour assurer la liberté religieuse de ses ressortissantes et ressortissants et l'égalité de traitement qui incombe à l'Etat. Ce principe de laïcité est d'autant plus important à faire valoir aujourd'hui que la diversité religieuse augmente dans la population, non seulement du fait de la population étrangère, mais aussi de celui de l'ouverture d'autochtones à d'autres religions que la religion chrétienne. La laïcité par intégration de l'Etat permet d'assurer convenablement l'exercice de la liberté religieuse des individus et d'assurer une régulation équilibrée de la place du religieux dans notre société en vue de garantir la paix confessionnelle."*

Laïcité des cimetières

La notion de laïcité de l'Etat désigne un système d'organisation politique qui établit non seulement une séparation entre Etat et Église dans l'exercice du pouvoir politique et administratif, mais qui prévoit en plus un système spécifique de régulation de la place du religieux dans la sphère étatique et en particulier dans le domaine de l'enseignement public. *"La "laïcité" de l'Etat, c'est la condition d'un Etat qui se déclare séparé de l'Église, s'interdit d'agir dans l'Église et interdit à l'Église d'agir dans l'Etat"*¹. L'Etat laïc observe un principe de neutralité à l'égard des religions. Cette neutralité est un facteur prédominant de la liberté religieuse. Celle-ci comprend notamment les libertés de croire ou de ne pas croire, d'adhérer au culte de son choix et d'en changer, d'avoir des activités missionnaires ou de propager ses convictions (art. 15 de la Constitution suisse). La neutralité de l'Etat envers les religions implique une non-identification avec une religion spécifique et une non-ingérence dans les affaires internes des Églises et des communautés religieuses. Si l'Etat laïc porte une attention particulière à certaines institutions religieuses pour des raisons historiques et sociales, il ne doit cependant pas discriminer les autres.

Au-delà du principe général, on peut distinguer deux modèles ou conceptions opposées de laïcité de l'Etat : la laïcité par intégration et la laïcité par exclusion.

Dans le modèle de laïcité par intégration, l'Etat est laïc non pas parce qu'il interdit dans l'espace public les expressions de la liberté religieuse, mais parce qu'il les tolère et les circonscrit, dans des limites fixées, en veillant à l'ordre public, à la paix confessionnelle et au respect de la pluralité religieuse. C'est l'Etat, par son administration et ses fonctionnaires dans l'exercice de leurs tâches publiques, qui est soumis au principe de la laïcité et qui doivent en assurer l'application. Par contre, les personnes qui vivent sur le territoire de l'Etat laïc ne sont pas soumises, dans leurs relations aux pouvoirs publics, aux règles de la laïcité. Le principe de base est la liberté d'expression religieuse. L'exception, c'est l'interdiction de l'expression religieuse qui peut se manifester en cas de contrainte, de perturbation de l'ordre public ou de motifs de décence, entre autres. Un exemple d'application pratique : la liberté des élèves, sous certaines conditions, de porter des signes distinctifs religieux à l'école (croix, foulard islamique, etc.) et, a contrario, l'exigence de laïcité pour les enseignants (interdiction du foulard islamique par exemple).

Dans le modèle de laïcité par exclusion, l'Etat proscriit toute expression ou référence religieuse, majoritaires ou minoritaires, dans les principaux domaines publics étatisés. La règle de base est l'interdiction de l'expression religieuse dans l'espace public.

Il est clair que le modèle de référence appliqué par le canton de Neuchâtel est celui de la laïcité par intégration. En effet, si la Constitution neuchâteloise fait référence à la laïcité à son article premier, elle mentionne également nommément à l'article 98 les Églises reconnues d'intérêt public représentant les traditions chrétiennes du

¹ Aubert, J.-F., 1997, La liberté religieuse et la laïcité de l'Etat, texte d'une conférence prononcée le 23 octobre 1997, au Château de Neuchâtel, p.5.

pays et les avantages financiers qui leur sont concédés. Une ouverture en vue de la reconnaissance possible d'autres communautés religieuses y figure également à l'article 99. Dans le même ordre d'idée, il convient de rappeler que le Grand Conseil a décidé en automne 2002 de laïciser l'assermentation des députés tout en maintenant, à une large majorité, la cérémonie du service divin à la Collégiale de Neuchâtel.

Dans le cas des cimetières publics neuchâtelois, on ne peut que constater qu'ils sont laïcs précisément parce qu'ils tolèrent diverses expressions religieuses et non pas parce qu'ils les excluent. Les cimetières sont des lieux publics laïcs où la liberté religieuse s'affiche par des symboles d'une grande visibilité.

Solutions appliquées en Suisse ou en Europe et réciprocité avec les pays musulmans

Les solutions trouvées ailleurs en Suisse pour l'inhumation des défunts musulmans sont la constitution de quartiers confessionnels spécifiques dans l'enceinte des cimetières publics existants. On en trouve ainsi notamment à Genève, à Berne, à Bâle et la possibilité existe maintenant dans le canton de Zürich depuis que le Conseil d'Etat a modifié la réglementation cantonale dans ce sens, après plusieurs échecs dans la tentative de créer un cimetière privé. Il est intéressant de noter que la création de cimetières séparés privés n'apparaît guère comme la voie suivie en Suisse. A Genève, canton laïc comme Neuchâtel, où la question de la création d'un nouveau quartier se pose, un avis de droit du professeur Claude Rouiller a confirmé la parfaite compatibilité de la création de quartiers spécifiques dans les cimetières pour des défunts musulmans ou juifs avec les règles de la laïcité et de l'égalité de traitement.

En Europe occidentale, les solutions trouvées sont, selon le type de rapport prévalant entre Etat et Communautés religieuses, des cimetières confessionnels publics ou privés ou des quartiers spécifiques dans les cimetières publics. En France par exemple, la législation n'autorise pas la création de cimetières confessionnels publics ou privés. Des circulaires ministérielles incitent cependant les maires à réserver des "carrés confessionnels", soit des espaces où sont regroupées les tombes de personnes de même confession. Dès lors que ces espaces ne sont pas clos, il n'y a pas atteinte au principe de neutralité des cimetières. Plusieurs cimetières en France disposent de tels espaces et cela constitue là-aussi la réponse des pouvoirs publics à ce type de demandes. Le rapport en 2003 de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la république française, avait déjà confirmé alors l'adéquation de cette formule avec le principe de laïcité de l'Etat.

Si l'on s'intéresse à la question de la réciprocité, envisagée sous l'angle d'une contrepartie équivalente dans les pays musulmans, on constate que la règle quasi générale est l'existence de cimetières pour les Chrétiens ou pour les non-Musulmans. A la notable exception de l'Arabie Saoudite, la réciprocité existe donc et l'on peut mentionner en particulier plusieurs pays de provenance des populations musulmanes en Suisse : la Turquie, le Maroc, la Tunisie, le Sénégal et l'Égypte. Dans ce dernier pays, il existe même, au Caire, un cimetière suisse particulier !

Situation à La Chaux-de-Fonds

Sur le plan des attaches confessionnelles, la population de notre ville se déclare très majoritairement chrétienne selon la statistique du contrôle de l'habitant. Le tableau ci-dessous présente la situation à fin décembre 2009.

Confession	Population suisse	Population étrangère	Total	%
Catholique romaine	9'803	6'833	16'636	44.27
Protestante	11'496	318	11'814	31.44
Aucune appartenance	3'464	1'363	4'827	12.84
Communautés islamiques	1'004	1'606	2'610	6.95
Autres communautés	750	448	1'198	3.19
Catholique chrétienne	135	38	173	0.46
Autres chrétiennes	53	111	164	0.44
Communauté juive	104	17	121	0.32
Sans indication	12	27	39	0.10
Total			37'582	100

Si les modalités d'inhumation prévues par le règlement communal correspondent historiquement aux demandes des groupes confessionnels majoritaires ainsi qu'à celles et ceux qui se déclarent sans confession, elles n'ont pas été conçues en tenant compte des besoins d'autres communautés religieuses, notamment islamiques dont la présence est plus récente. Les besoins de la communauté juive étant eux, comme déjà mentionné, satisfaits par l'existence d'un cimetière privé dont la création remonte au 19^{ème} siècle.

Le Conseil communal a participé aux travaux préparatoires menés par la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers en vue de trouver une solution adéquate aux demandes des communautés islamiques concernant l'inhumation de leurs défunts musulmans. Notre ville a donc été associée de près aux démarches en vue de trouver une formule satisfaisante dans ce domaine. Lors de la procédure de consultation du Conseil d'Etat concernant la modification de la loi sur les sépultures, adoptée ultérieurement par le Grand Conseil, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds avait exprimé un préavis favorable concernant la possibilité de créer un massif pour des inhumations de longue durée dans le sens de la solution proposée par le Conseil d'Etat et fondée sur l'accord trouvé entre la CTIE et les associations islamiques neuchâteloises.

En date du 5 décembre 2008, l'Union des Associations des Musulmans du canton de Neuchâtel a envoyé au courrier à notre Conseil, comme à ceux de Neuchâtel, du Locle et de Cernier, pour demander l'établissement d'un massif pour des inhumations de longue durée au sens des dispositions nouvelles de la loi cantonale sur les sépultures. La requête est précisée de la manière suivante: *"Le principe serait de réaliser dans ce quartier un regroupement de tombes des défunts musulmans qui le souhaitent, disposées à la ligne, selon l'ordre des annonces, et orientées en direction de la Mecque, dans un espace pré-réservé et délimité."*

A la suite de ce courrier, le chef du département de l'économie a réuni le 7 mai 2009 les représentants des Conseils communaux concernés par la demande des associations islamiques pour coordonner les réponses. A cette occasion, les représentants du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont déclaré être ouverts, sur le principe, à répondre favorablement à la requête formulée. La position de la ville de Neuchâtel était plus réservée, notamment sur la question de regroupement des tombes même si le caractère multiconfessionnel du quartier était assurée.

Sur le principe, la position de la ville de La Chaux-de-Fonds a été constante sur l'ouverture à appliquer la solution préconisée par la CTIE et le Conseil d'Etat et telle que l'autorise la loi cantonale.

Solution et approche choisie pour La Chaux-de-Fonds

La loi sur les sépultures, modifiée dans ce but en 2003, donne le cadre de travail à disposition de notre autorité :

Art. 25a ¹D'entente avec la commune concernée, le Conseil d'Etat peut autoriser la constitution, dans l'enceinte des cimetières, de quartiers destinés à des inhumations répondant à d'autres modalités de sépulture que celles prescrites par la présente loi, notamment pour des communautés religieuses.

² les quartiers mentionnés à l'alinéa 1 sont multiconfessionnels.

³ L'ordre public et la paix des morts ne doivent pas être perturbés par des coutumes ou des usages particuliers.

Pour répondre à la demande formulée par les associations islamiques de manière cohérente avec les principes d'égalité de traitement, de non discrimination et de laïcité de notre République, le Conseil communal souhaite créer dans le cimetière communal un massif au sens de l'article 25a de la loi cantonale sur les sépultures. Dans ce sens, nous proposons de modifier notre règlement communal sur le cimetière et centre funéraire, du 23 janvier 1995, en introduisant le principe d'un massif pour des inhumations de longue durée dont le Conseil communal sera chargé de régler les modalités pratiques pour répondre aux demandes. La modification proposée de notre règlement concerne également les délais d'inhumation qui seront ainsi conforme à l'art. 19 al 1 de la loi cantonale sur les sépultures.

La compétence attribuée au Conseil communal permettra de concilier de manière pragmatique les aménagements nécessaires conformément aux principes fondamentaux et réglementaires mentionnés dans le présent rapport. Le Conseil communal souhaite augmenter la durée d'inhumation de 30 ans à 60 ans dans le nouveau massif projeté. Lors d'une récente rencontre avec des représentants de la communauté musulmane de La Chaux-de-Fonds, la question de l'orientation des tombes des Musulmans en direction de la Mecque ou celle du rassemblement des sépultures pour les groupes confessionnels qui le souhaitent a été évoquée. Il ap-

paraît que le regroupement des défunts de confession musulmane sur une ligne réservée est une demande prépondérante dont il a été tenu compte. La position du corps dans le cercueil permet quant à elle d'éviter de devoir modifier l'orientation actuelle des tombes.

La solution retenue pour la Chaux-de-Fonds garantit cependant que le massif prévu n'est pas réservé exclusivement à une seule confession ou communauté religieuse.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Le programme de législature 2008 – 2012 du Conseil communal prévoit en rapport avec la ligne directrice 3 "Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains", parmi les projets stratégiques et les prestations urbaines, la création d'un espace longue durée au cimetière. L'intention affichée par le Conseil communal y est formulé ainsi à la page 20 :

"Création et mise à disposition d'un emplacement visant à permettre diverses pratiques en matière de sépultures (en particulier s'agissant du caractère durable de celles-ci) et à répondre à la demande actuelle d'une société multiculturelle."

Le présent rapport s'inscrit dans le programme de législature et permet de concrétiser les intentions du Conseil communal dans ce domaine.

Conséquences sur les finances

La modification du règlement communal sur le cimetière et centre funéraire, du 23 janvier 1995, soumise à l'approbation du Conseil général entraînera une dépense d'environ CHF 15'000.- pour la création d'un chemin provisoire pour aménager le massif d'inhumation longue durée.

Conséquences sur les ressources humaines

Le présent arrêté et les aménagements prévus n'auront pas d'incidence sur les ressources humaines.

Collaboration intercommunale

Le Conseil général de Neuchâtel a accepté le 15 mars 2010, sans opposition, un crédit de CHF 600'000.- pour l'aménagement d'un nouveau quartier comprenant deux secteurs, l'un traditionnel et l'autre destiné à des inhumations de longue durée au sens de l'article 25a de la loi sur les sépultures. La ville du Locle a décidé la création d'un quartier multiconfessionnel de longue durée.

Eléments relatifs au développement durable

d) aspects environnementaux

Pas d'effet direct.

e) aspects sociaux

Renforcement de la politique d'intégration et de non discrimination des minorités confessionnelles.

f) aspects économiques

Signal positif à l'égard des pays de provenance des minorités confessionnelles concernées qui sont des marchés d'exportation important de l'industrie de notre région.

Ce rapport a été accepté à l'unanimité par la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 7 juin 2010.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames le conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Laurent Kurth

La chancelière
Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

arrête :

Article premier.- Le règlement communal sur le cimetière et centre funéraire, du 23 janvier 1995, est modifié comme suit :

Délai **Art. 15 (nouveau)** ¹ Toute inhumation doit avoir lieu entre une et quatre fois vingt-quatre heures après le décès.

²Ce délai peut être prolongé afin de ne pas inhumer les samedis, les dimanches et les jours fériés, à condition toutefois que le médecin qui a vérifié le décès établisse qu'il n'en résultera aucun préjudice pour la santé publique.

³L'inhumation, après l'expiration du délai, peut être autorisée dans d'autres cas exceptionnels et à la demande écrite et motivée du médecin.

d) Empla- **Art. 23 (nouveau)** ¹ Le cimetière est divisé en massifs.
cements

²Les enfants en-dessous de 3 ans sont séparés des adultes et inhumés dans un massif spécial du cimetière.

³A l'intérieur de chaque massif, les inhumations ont lieu à la suite les unes des autres, dans une ligne non interrompue, sans distinction de culte, de famille, d'âge ou de sexe.

⁴Le Conseil communal peut autoriser la constitution d'un massif destiné à l'inhumation de longue durée conformément à l'article 25a de la loi cantonale sur les sépultures, du 10 juillet 1894. La désaffectation de ce massif ne pourra avoir lieu qu'après un délai de 60 ans au moins. Des lignes complètes seront réservées pour certaines communautés religieuses. Il en règle les modalités.

⁵L'aménagement obligatoire comprend la pose des bordures et des haies qui est facturée aux familles.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Marc Schafroth

La secrétaire

Aline Fleury

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Parti socialiste, disons-le d'emblée, acceptera le rapport du Conseil communal sur toute la ligne, mais proposera un amendement à l'arrêté soumis au vote. Nous vous le présenterons tout à l'heure.

C'est un honneur pour le Conseil communal, et en particulier pour le Chef du dicastère concerné, de présenter un rapport si essentiel aujourd'hui, sept ans après la promulgation de la nouvelle loi cantonale et à un mois de la retraite de l'élu en question. C'est un honneur pour nous d'y adhérer pleinement, dans sa philosophie qui correspond aux valeurs que nous défendons et voulons promouvoir.

Premièrement, la nouvelle loi permet de réfléchir au rapport des humains à la mort. Certes, en droit, chacun est égal devant la mort, riches ou pauvres, croyants ou athées, chrétiens, musulmans, juifs, bouddhistes ou autres. Mais, dans les faits, nous ne mourons pas d'une manière égale les uns aux autres. Certains meurent soudainement et laissent leurs familles démunies, d'autres meurent seuls, d'autres encore, suisses ou étrangers, ne peuvent enterrer leurs morts selon leurs croyances. Les musulmans étrangers, en particulier, se sentent obligés d'expatrier le corps d'un défunt, faute de pouvoir l'enterrer chez nous, selon un minimum de rites qui leur sont propres.

Profitions ici de rendre hommage au Président d'alors de la Commission neuchâteloise pour l'intégration des étrangers, notre cher ami Jean Gredi, ancien député chaux-de-fonnier libéral, très grand homme politique malheureusement disparu l'année passée, qui a beaucoup travaillé à l'élaboration de cette loi cantonale.

Dans ce sens, la nouvelle loi cantonale et le nouveau règlement communal permettent de corriger ce qui, pour nous, constitue une inégalité devant la mort.

Deuxièmement, cette loi nous offre une belle illustration des bienfaits de la laïcité par intégration, à savoir, nous permettre de vivre ensemble, sans nous affronter, dans le respect de nos différences et de notre commune liberté. Notre commune liberté est-elle menacée dans son intégrité par ce nouveau règlement ? Pour tenter de répondre, nous caractériserons d'abord la laïcité par deux idées : l'idée d'extériorité et l'idée de dépossession. L'extériorité de l'État, tout d'abord, vis-à-vis des églises par rapport aux questions religieuses : l'État ne détient pas de vérités en matière de religion ou d'athéisme. Mais aussi, l'extériorité des églises, vis-à-vis de l'État : aucune religion ne peut posséder l'État, ni exiger qu'il se conforme à elle.

Ensuite, et c'est corrélatif, la laïcité c'est se déposséder de la vérité. Les religions doivent admettre (ce qui peut ne pas être facile) qu'elles ne possèdent pas la vérité, mais les républicains, les laïques et les athées doivent aussi admettre qu'ils ne peuvent s'approprier l'État, ni surtout la

vérité sur la laïcité. Or, pour nous, *l'esprit de la laïcité, c'est la laïcité de l'esprit*, cette capacité à se déposséder de l'idée qu'on a une vérité à imposer aux autres, aux minorités religieuses en particulier, sous peine de les exclure de la Communauté.

Comme les musulmans de notre canton sont d'accord d'assouplir leurs règles d'inhumation, de ne plus être séparés absolument des autres, d'avoir des tombes pour l'éternité, d'enterrer le mort dans un linceul, de l'enterrer dans les plus brefs délais, nous ne verrions pas pourquoi notre Commune ne réviserait pas aussi modestement ses lois.

Non, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Monsieur le Président, ce nouveau règlement ne menace pas la laïcité de notre république, telle que nous l'avons définie, ni nos libertés communes. Il est remarquable, dans le sens où chacun a fait un pas vers l'autre. C'est la raison pour laquelle nous accepterons le rapport du Conseil communal et les arrêtés dans leur intégralité, en leur ajoutant un alinéa à l'article 2. Nous en parlons tout à l'heure. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR s'est penché longuement sur le rapport relatif à la création d'un massif pour les inhumations de longue durée. Notre groupe est très attaché à la laïcité des cimetières neuchâtelois et, après une première lecture de ce rapport, nous avons le sentiment que cette laïcité allait être remise en cause.

En effet, tout au long de ce rapport, il est fait mention de la communauté musulmane et de ses demandes particulières. Pourtant, en haut de la page 9, vous dites : *"la solution retenue pour La Chaux-de-Fonds garantit cependant que le massif prévu n'est pas réservé exclusivement à une seule confession ou communauté religieuse"*. Ceci nous convient parfaitement, mais l'article 23, al. 4 devient plus précis et indique que dans ces massifs de longue durée, des zones complètes seraient réservées pour certaines communautés religieuses. Dès lors, nous demandons au Conseil communal de nous expliquer comment il partagera ce massif de longue durée, s'il y avait, tout à coup, plusieurs communautés religieuses qui demandaient leur propre ligne, étant entendu que l'on ne peut dire oui à une communauté et non à une autre.

Notre groupe accepte volontiers la création d'un massif de longue durée, mais ne comprend pas bien l'organisation prévue à l'intérieur de celui-ci. A notre avis, par moment, ce rapport parle très clairement de la communauté musulmane et, tout à coup, dans les articles qui seront soumis au vote, le texte englobe toutes les communautés religieuses. Dès lors, nous attendons quelques précisions du Conseil communal pour savoir si nous devons nous en tenir aux articles de loi ou au texte du rapport. En fonction des réponses du Conseil communal, nous voterons le rapport ou nous

déposerons un amendement à l'article 23, al. 4. Nous vous remercions de votre attention.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Une société qui se dit et se veut laïque doit trouver des accommodements conformes au respect minimal des diverses religions qui la composent, tout en préservant l'esprit de la laïcité, si elle veut maintenir la paix confessionnelle. La question du traitement des morts est d'autant plus délicate qu'elle touche à l'intime de chacun de nous, à nos représentations, à nos croyances ou à notre non croyance.

Sans vouloir ressortir le spectre du Sonderbund, des ressentiments, des impressions d'incompréhension, d'injustice peuvent vite apparaître dans de telles négociations. Cela demande des qualités diplomatiques pour mener à bien une telle démarche, comme présentée avec ce rapport.

Ce qui amène l'admiration des autres nations face à la Suisse, ce qui reste comme quelque chose d'exceptionnel, c'est notre capacité à permettre à chaque communauté étrangère de continuer d'exister, en tant que telle, avec sa propre identité, tout en intégrant notre mode de vie. Des modifications se produisent d'ailleurs des deux côtés.

Fort heureusement, nous n'avons pas de *petite Turquie* comme en Allemagne, ni de ghettos comme aux États-Unis, nous ne connaissons pas les tensions liées à la langue comme nos amis Belges. La Suisse, le canton de Neuchâtel et notre ville sont connus pour leurs capacités à permettre une intégration tout en douceur.

À la lecture du rapport, nous comprenons qu'un équilibre entre les exigences liées à la laïcité et celles liées à la religion musulmane a été trouvé avec un compromis acceptable des deux côtés. Un tel résultat n'est pas le fruit du hasard et nous ne pouvons que remercier les associations islamiques musulmanes, la CTIE et notre Conseil communal pour l'esprit de tolérance, qui a permis d'aboutir à cet accord.

Pour les Musulmans, l'alignement des corps est important, cela rappelle la position alignée des fidèles lors de la prière. Nous comprenons, avec ce rapport, que d'autres communautés pourraient demander cette inhumation de longue durée. Connaissez-vous le nom d'autres communautés susceptibles de faire une telle demande ? Est-ce cela qui empêche une orientation en direction de la Mecque ? L'espace prévu pour les chemins qui longent les tombes est-il suffisant pour que nous ne marchions pas sur une partie des tombes ?

Au-delà de ces questions et pour que la paix des morts aide à la bonne entente entre nos différentes communautés, le groupe Vert accepte le rapport. Merci de votre attention.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a une petite quarantaine d'années, lors d'un échange avec

un ingénieur agronome en partance pour la coopération technique, nous parlions d'un retour à la nature effectué par quelques jeunes de notre région sur un estivage d'une vallée reculée du Tessin. Il eut cette réflexion : *j'y croirai lorsqu'ils auront une école, une église et un cimetière*. Sous quantité d'autres formes, nous voyons bien que nous sommes là en présence de constantes de civilisation, et s'il en est une intangible, c'est bien celle qui marque la finitude de la vie, de toutes nos vies, et qui permet à ceux qui le désirent de conserver le souvenir de ceux et celles qui nous quittent : le cimetière. En commission, nous avons eu l'occasion d'observer la qualité visuelle du plan de 1909, qui montre bien l'attention portée au lieu, en témoigne l'immense cœur ornant les massifs proches de la rue du Collège, mais dont le dessin n'a pas été réalisé.

Nous sommes infiniment reconnaissants au Conseil communal de son rapport qui, à nos yeux, tire au mieux parti des possibilités offertes, tant par la législation cantonale modifiée que par l'organisation remodelée des massifs. Cette manière de pouvoir tenir compte des désirs exprimés, de porter attention à l'autre, avec finalement très peu de moyens, nous convient. Et comme nous souhaitons que cela se concrétise sans trop attendre, notre groupe acceptera l'arrêté amendé par la proposition du parti socialiste.

Juste un regret pourtant : le rapport ne comporte aucune annexe, alors que la Commission des infrastructures a obtenu, par ce biais, nombre d'informations utiles au débat. Il nous semble que, de manière générale, ces documents pourraient être envoyés en *.pdf* à chacun, de manière à en prendre connaissance avant les discussions de groupe.

Enfin, j'aurais une proposition de typographie par rapport à la rédaction en page 12, 1^{er} paragraphe. En mettant à la ligne "*il en règle les modalités*" ou en ajoutant "*le Conseil communal*" le paragraphe gagnerait en pertinence. Je vous remercie.

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Voilà une solution qui est bien, pour un sujet sensible. Le groupe UDC félicite le Conseil communal pour ce projet de massif de longue durée. Tout est bien expliqué dans ce rapport, nous ne nous attarderons donc pas sur son contenu. Nous avons quand même quelques remarques qui concernent les inhumations en ligne, sans distinction de culte. Si vous avez eu l'occasion de visiter des cimetières militaires de la 1^{ère} ou la 2^{ème} guerre mondiale, vous avez pu constater que les tombes se suivent sans séparation de confession. Par exemple, à Verdun, il y a une ou plusieurs tombes musulmanes, israéliques ou chrétiennes alignées à l'intérieur des massifs.

Nous insistons donc pour que les inhumations dans le massif de longue durée, 60 ans, soit 3 générations, se fassent de la même façon, en respectant bien sûr, pour les musulmans, que le visage du défunt regarde

en direction de La Mecque et que les corps soient placés dans le même sens, c'est-à-dire dans l'alignement du massif.

Notre groupe acceptera ce rapport, si l'amendement déposé par le groupe UDC est accepté. Cet amendement demande la modification de l'article 23, al. 4, par la suppression de la fin de l'alinéa, comme présenté.

Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je remercie l'ensemble des groupes pour l'accueil réservé à ce rapport.

En préambule, je vous confirme que la Commission des infrastructures l'a accepté à l'unanimité en sa séance du 7 juin 2010.

Je ne parlerai pas de laïcité, cela a été fait par M. Musy et le Conseil communal abonde en son sens.

En 1997, les communautés musulmanes ont demandé l'introduction du rite islamique dans les cimetières. En 1999, un groupe de travail s'est constitué et a fait, en 2002, un rapport de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), qui a abouti en 2003 en un vote de la loi portant modification à la loi sur les sépultures, inhumations de longue durée par le Grand conseil. Aujourd'hui, en 2010, nous parlons du règlement communal.

Une délégation du Conseil communal a eu une séance, avec des représentants des communautés musulmanes de la ville de La Chaux-de-Fonds, afin d'établir ce rapport.

Que demandaient ces communautés musulmanes ?

Un cimetière privé

Cela a été refusé car cela était contraire à la loi sur les sépultures de 1894 et contraire à la notion d'intégration. Le cimetière israélite des Eplatures (cimetière privé) a été construit en 1872, avant la loi de 1894 et a donc des droits acquis.

Un enterrement dans un linceul uniquement

Pour des raisons sanitaires, le corps doit être dans un cercueil. Les communautés musulmanes ont donc renoncé à cette demande. Le fait d'être inhumé dans un linceul, c'est pour que la terre puisse plus rapidement décomposer le corps. Pour pouvoir en arriver à la même solution, les musulmans déposent de la terre dans le cercueil.

L'inhumation rapide après le décès

L'article 19, al. 1, dans la loi cantonale a été modifié en ce sens : toute inhumation doit avoir lieu entre 1 et 4 fois 24h après le décès (avant, c'était 2 et 3). Nous avons donc diminué le temps pour répondre à la demande des communautés musulmanes et augmenté pour répondre aux demandes d'autres communautés religieuses.

L'enterrement de longue durée

Ceci correspond à nos rites. L'important est le fait que la terre ne doit pas être souillée par d'autres corps. Cette notion de longue durée a été ramenée à 2 ou 3 générations, soit 60 ans. Il faut savoir qu'aujourd'hui, les massifs du cimetière de La Chaux-de-Fonds sont, de toutes façons, désaffectés après 60 ans, car, lorsque le cimetière a été fait, au XIX^{ème} siècle, il était prévu une ville de 60'000 habitants. A ce moment-là, il fallait faire une désaffectation après 30 ans pour laisser suffisamment de place. Aujourd'hui, en l'an 2010, 95% des corps sont incinérés, c'est pourquoi, de toute façon, la désaffectation se fait après 60 ans. Nous l'avons quand même confirmé dans l'article 23, al. 4, afin de rassurer les communautés musulmanes.

L'orientation des corps en direction de La Mecque

La position du corps dans le cercueil permet d'éviter de modifier l'orientation des tombes. Le massif 5 (multiconfessionnel, de longue durée) sera aligné comme les autres, mais, dans le cercueil, le corps sera tourné de telle façon que la tête regarde vers La Mecque.

Cela pose malgré tout un problème : les corps sont toujours inhumés sur une double rangée, autour de la haie et, de l'autre côté, se trouvent les chemins du cimetière. Quand on met le corps d'une certaine façon, sachant que la tombe visible fait 1m30, quand on marche sur les sentiers, on marche *sur les pieds des gens*. Dans le cas des communautés musulmanes, pour une partie de la double-bande, ce sera les pieds et pour l'autre partie, ce sera la tête du défunt qui se trouvera sur le chemin. Après de longues discussions, une représentante des communautés musulmanes nous a dit que, dans les cimetières musulmans, dans son pays, il ne s'agit que d'une petite pierre et que les gens marchent autour, sans savoir où se trouve le corps. Cela n'a jamais posé de problèmes. Les autres communautés musulmanes (car tout le monde n'est pas toujours du même avis sur certains sujets), a malgré tout accepté qu'un corps sur deux ait la tête sous le chemin.

L'alignement

C'est une demande prépondérante des associations musulmanes. Le Conseil communal l'a admise et j'y reviendrai plus précisément plus tard.

Compte tenu des réponses que je viens d'apporter, le Conseil communal peut vous demander d'accepter la mise en place d'un massif multiconfessionnel de longue durée.

Je répète, les inhumations se font toujours sur une double rangée. Dans ce massif, il y aura donc une double-rangée musulmane à une extrémité et une autre double rangée appelée "*ouverte à toutes et à tous*", de longue durée, où n'importe qui pourra demander d'être inhumé. C'est dans ce sens-là que le massif est "*multiconfessionnel*".

Le règlement stipule bien que les inhumations ont lieu à la suite des unes des autres, dans une ligne non-interrompue, sans distinction de culte, de famille, d'âge ou de sexe. Des lignes complètes sont réservées à certaines communautés religieuses, typiquement les communautés musulmanes, car c'est, pour elles, quelque chose d'important.

Je vais maintenant vous expliquer pourquoi c'est important, pour des musulmans, d'être enterrés à la ligne :

- ~ Pour les musulmans, être enterrés à la ligne n'est pas un signe d'exclusion. Ce n'est pas pour ne pas avoir d'autres religions, ce n'est pas parce que l'on ne veut pas être souillés par des non-musulmans.
- ~ L'enterrement à la ligne a une signification religieuse très précise : la dernière prière du défunt. En effet, dans la religion musulmane, la prière se fait en ligne. Cette ligne de tombes est la représentation de la ligne de personnes qui prient à la mosquée.
- ~ C'est une façon de pouvoir réaliser les rites de visite du défunt, le liant à l'ensemble des défunts musulmans. Il y a, dans la religion musulmane, un sentiment très fort d'être entouré de gens de même religion, à la prière comme dans les tombes, comme un chrétien est, dans son église, entouré de personnes qui ont la même foi que lui.
- ~ L'égalité de traitement : une citoyenne ou un citoyen musulman qui veut être inhumé conformément à sa foi, doit, aujourd'hui, être inhumé dans son pays d'origine. Cela coûte cher et crée une inégalité entre les gens de différentes confessions.

Mme Morel, pourquoi, dans le règlement, parle-t-on de communautés ? Parce que nous n'avons pas mis le mot "*musulmanes*", mais c'est bien un acte de foi des musulmans d'être enterrés à la ligne. C'est uniquement dans cette religion, à ma connaissance, que cela existe.

M. Favre, il est vrai que nous aurions pu envoyer des annexes en format .pdf.

M. Hess, nous ne parlons évidemment pas de cimetières militaires, car dans ces cimetières-là, on n'a pas beaucoup de temps et on enterre tout le monde en même temps. Ce n'est donc pas tout à fait la même chose. Peut-être que si ces soldats musulmans avaient eu la possibilité d'être enterrés dans une double-rangée musulmane dans un massif multiconfessionnel, à côté de leurs copains et frères d'armes, peut-être auraient-ils été d'accord.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. Théo Bregnard, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai bien entendu le Conseil communal et j'ai trouvé qu'il y avait une chose importante : la dernière prière pour les musulmans. Dans de nombreuses communautés, on laisse une dernière cigarette et je crois que ces petits gestes ont de l'importance. Après avoir étudié pendant des années l'histoire des juifs, je connais bien l'histoire dans cette ville et je sais que nous avons fait beaucoup de ces petits gestes dans cette communauté, notamment à la fin du XIX^{ème} siècle. Après avoir lu tous les PV de la Ville, des communautés religieuses, des associations patronales, les gens ne voulaient pas la communauté juive et, pourtant, on les a laissé construire une église et un cimetière. Après ces petits gestes, la communauté religieuse, et notamment son rabbin, Jules Wolff, disait *"à présent, nous devons tout faire pour que nous puissions redonner à cette ville qui nous a accueillis, tout ce qu'elle nous a donné."*

Je pense que ceci est important ce soir. Il me semble que le passé nous a montré qu'il y a eu de grands retours. Si nous faisons un petit geste et que la communauté musulmane fait aussi un geste, il me semble que ces retours auront aussi lieu avec la communauté musulmane. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal n'a pas tout à fait répondu à l'une de mes questions. J'aimerais savoir si vous accepteriez d'ouvrir des lignes particulières si une autre communauté venait à le demander. On peut admettre que vous acceptiez pour les musulmans, mais nous voulons que vous acceptiez aussi pour d'éventuelles autres communautés.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'ai toujours pas compris pourquoi il y a une si courte distance entre les chemins et les tombes. C'est peut-être pour une raison historique, mais c'est peut-être maintenant l'occasion d'agrandir cet espace.

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai une question concernant la ligne musulmane. J'ai un peu de peine à comprendre, dans l'idée d'intégration, pourquoi lorsque ces gens se mettent à prier, s'ils sont mélangés avec des chrétiens, cela les gêne. J'ai bien eu les explications de M. Pierre Hainard, mais je ne suis pas convaincu que cela soit une solution de faire une ligne uniquement de musulmans et ensuite, uniquement des autres religions. Il serait bien que tout le monde soit sur la même ligne.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je comprends tout à fait le souci de mon collègue M. Hess. Quand on est chrétien et que l'on tient à des principes fondateurs de ses propres croyan-

ces, je comprends que cela puisse un peu gêner que les personnes d'une autre croyance veuillent être enterrées les unes à côté des autres, dans une région et une culture à dominance chrétienne. Mais, je comprends aussi, dans un premier temps, la position inverse des athées, qui disent qu'un cimetière n'est pas du tout fait pour des religions, mais uniquement pour des humains.

Mais, ici, nous sommes en face de quelque chose que l'on appelle *la tolérance*. La tolérance, dans son sens vraiment profond, c'est accepter qu'un propos, qu'une action ou qu'un événement qui nous dérange un peu puisse quand même coexister avec nous. Je crois qu'il faut faire un plaidoyer de cet esprit de tolérance et accepter les principes de la croyance des musulmans, comme l'a très bien expliqué M. Hainard.

J'ajouterai une quatrième raison aux explications de M. Hainard. Les musulmans croient qu'avant le jour du jugement dernier, les corps, qui auront été visités par un ou deux anges, sortiront ensemble des tombes, se rassembleront et passeront sur un pont qui les amènera au jugement dernier, d'une certaine façon, comme chez les chrétiens et les juifs, si je ne me trompe pas. Ici, cela correspond à une petite concession que l'on fait pour la croyance de cette communauté qui représente 12% de notre population.

Je comprends aussi tout à fait l'argument qui consiste à dire que dans des cimetières militaires de la 1^{ère} ou 2^{ème} guerre mondiale, tout le monde est aligné. Il faut quand même bien faire deux distinctions : une guerre, ce n'est pas une ville. Nous sommes une ville vivante, multiculturelle. De plus, dans ces cimetières-là, les croix sont parfois des mémoriaux qui ne correspondent pas forcément à un corps enterré dessous. Ce sont deux petites nuances par rapport à l'argumentation de notre collègue qui devrait, je l'espère, tout comme son groupe, faire ce pas, ce que va vraisemblablement faire une majorité de ce Conseil en acceptant le rapport du Conseil communal, tel quel.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis ému par la qualité du débat et les explications du Conseil communal. Il y a, dans toutes les interventions, une profondeur et un souci qui est, à mon avis, à remarquer. En effet, c'est un sujet profond.

Ce qui m'a toujours frappé, c'est que le point où les être humains sont le plus semblables, c'est parce qu'ils sont tous différents. On est semblable parce qu'on est différent. Donc, on peut comprendre qu'il y ait des différences entre les cultures. De là, dans la mesure où elles doivent vivre ensemble, il ne faut ni exacerber les différences, ni vouloir la totale uniformisation. Il faut que chacun se rende compte et fasse un petit pas.

Par exemple, les communautés musulmanes ont fait des pas et nous devons aussi en faire un petit sur notre principe de l'alignement. De toute façon, à terme, cela va se rencontrer. Je vous remercie.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Mme Morel, à notre connaissance aujourd'hui, il n'y a pas de communautés religieuses qui ont, dans leurs principes ou foi intime, le fait d'être inhumés l'un à côté de l'autre, en ligne.

M. Blanc, concernant l'agrandissement de l'espace entre les tombes, il y a un plan du cimetière qui est tel qu'il est. Il a été fait par des urbanistes et nous ne voulions pas tout modifier.

M. Hess, la foi ne s'explique pas. Je ne suis pas musulman, je ne suis pas croyant et je constate simplement que pour eux, être en ligne a une importance. Je ne peux pas juger. Je peux simplement juger de la bonne foi de ceux qui me l'ont dit. Ceux-ci savaient que j'étais UDC, et moi, je savais qu'ils étaient musulmans. Quand ils m'ont parlé, j'ai senti que c'était quelque chose de profond et d'important pour eux. Il faut dire que la communauté musulmane a fait le pas sur le linceul et plusieurs autres demandes. Je pense qu'une ville comme La Chaux-de-Fonds, qui a vécu et s'est agrandie grâce à l'apport d'autres gens avec d'autres façons de penser ou de vivre, peut faire cet effort.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous aimerions simplement entendre le Conseil communal nous dire, *"si un jour cela arrive, nous sommes ouverts"*. C'est tout.

Aujourd'hui, vous n'avez pas connaissance et effectivement, ce n'est certainement pas le cas, mais si cela arrivait, nous aimerions que vous acceptiez l'ouverture.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Je peux dire, au nom du Conseil communal, que les premières demandes de la communauté musulmane datent de 1997, donc il y a 13 ans. Je pense que si une communauté fait une demande et que nous constatons, après 10 ans d'études, que c'est effectivement quelque chose d'important pour elle, j' imagine que le Conseil communal, dans un certain nombre d'années, serait d'accord d'ouvrir une double rangée pour une autre communauté religieuse, dans ce massif multiconfessionnel.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Mme Morel, il ne faut pas confondre les demandes d'autres communautés potentielles et leurs exigences. Leurs exigences nous imposent leurs points de vue religieux, ce qui est en imposition avec le principe de la laïcité. Une demande se discute.

M. Marc Schafroth, Président : M. Musy, je crois qu'il s'agit de la réponse du Conseil communal...

M. Daniel Musy, PS : excusez-moi... c'est un sujet qui me passionne...

Mme Sylvia Morel, PLR : Maintenant que nous avons entendu les réponses du Conseil communal, nous acceptons le rapport.

L'entrée en matière est acceptée tacitement

Amendement de M. Michel Hess

(Texte au début du présent procès-verbal)

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'amendement du groupe UDC est mis au rapport du Conseil communal relatif à une modification du règlement communal sur le cimetière et centre funéraire.

En modification de l'article 23, al.4, nous demandons la suppression de la fin de l'alinéa, soit *"des lignes complètes seront réservées pour certaines communautés religieuses. Il en règle les modalités."*

Nous aimerions un nouvel alinéa qui dit que *"le Conseil communal peut autoriser la constitution d'un massif destiné à l'inhumation de longue durée, conformément à l'article 25a de la loi cantonale sur les sépultures du 10 juillet 1894. La désaffectation de ce massif ne pourra avoir lieu qu'après un délai de 60 ans au moins."*

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La discussion précédente a montré, dans les interventions de M. Favre, M. Bregnard, M. Stähli et M. Blanc, que nous ne pourrions pas, en tous cas au niveau du Parti socialiste, accepter cet amendement qui contrevient complètement à l'esprit que le Conseil communal a longuement développé.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal s'opposera à cet amendement.

L'amendement est rejeté par 26 voix contre 6.

Amendement de M. Daniel Musy

(Texte au début du présent procès-verbal)

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Le rapport est excellent dans ses principes. Il nous demande d'accepter un nouveau règlement, mais son manque est ce que l'on pourrait appeler son *"échéancier"*. Nous avons, en ce moment, un cimetière avec de larges parties à disposition. Il suffit de se renseigner auprès des personnes

compétentes pour savoir que nous n'avons pas à créer ou à acheter de nouveaux terrains. Dès lors, nous souhaitons que l'acte d'acceptation de ce nouveau règlement se manifeste par une création, à moyen terme, d'un massif pour des inhumations de longue durée.

Nous proposons à notre Conseil que le Conseil communal pourvoie la création (c'est-à-dire qu'il décide de créer) dans les 18 mois après l'entrée en vigueur du présent arrêté (c'est-à-dire aujourd'hui), ce massif, pour qu'effectivement, nous puissions offrir aux musulmans en particulier, mais aussi aux athées, chrétiens ou autres, cette possibilité d'un enterrement pendant 60 ans.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Le Conseil communal accepte cette planification.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Cela n'est pas une opposition, mais simplement une question formelle : J'aimerais savoir si un amendement qui n'est pas signé de manière olographe peut être accepté.

M. Marc Schafroth, Président : Nous avons maintenant un nouvel amendement, signé "*olographiquement*" et qui traite vraisemblablement des mêmes propos. Y a-t-il opposition à cet amendement nouvellement déposé et qui, semble-t-il, annule le précédent ? Ce n'est pas le cas.

L'amendement est accepté tacitement.

L'arrêté amendé est accepté par 29 voix sans opposition.

PAUSE

M. Marc Schafroth, Président : Je vous informe que le nouveau plan de ville est disponible à la Chancellerie.

Rapport du Conseil communal

consécutif au rapport de la Commission temporaire de stationnement et mobilité durable relatif à la mise en place de la politique de stationnement dans le cadre de la politique générale de la mobilité

et à l'appui d'une demande de crédit de CHF 490'000.--

(du 9 juin 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le Conseil communal a pris connaissance avec intérêt du résultat des travaux de la commission temporaire de stationnement et de mobilité durable du Conseil général chargée d'examiner le rapport du Conseil communal du 2 avril 2009. Par le présent rapport, il confirme d'une part qu'il entend suivre les recommandations de ladite commission sur les points relevant de sa compétence et, d'autre part, informer le Conseil général de son appréciation sur les pistes retenues par la commission. Il vous soumet enfin deux d'arrêtés conformes aux conclusions de la commission.

En préambule, il souhaite saluer le travail de la commission et constater avec satisfaction que celle-ci a bien su saisir les enjeux – nombreux et importants – liés à la mise en œuvre d'une politique de stationnement et de mobilité durable. En plus des objets strictement liés à l'organisation de la mobilité durable et du stationnement et à l'environnement, la commission a en effet très bien saisi l'impact des décisions à prendre sur d'autres questions, en particulier sur celles relevant de l'attractivité résidentielle de la partie centrale de notre ville, du souci d'y maintenir une certaine mixité entre activité et habitat, du dynamisme de la vie commerciale et de la capacité à convaincre Canton et Confédération d'investir dans des infrastructures de transports qui contribuent à une réelle amélioration de la qualité de vie en ville.

Le Conseil communal a jugé utile de rappeler brièvement dans le présent rapport les enjeux largement développés dans le cadre des travaux de la commission, à savoir:

- contribuer à réduire les atteintes à l'environnement (bruit, pollution, engorgement des axes de transports);
- accroître l'attractivité et la convivialité des espaces publics, en particulier du centre-ville;
- définir les zones bleues avec macarons;

- favoriser les résidents avec un système macaron;
- privilégier les stationnements de courte et de moyenne durée sur le domaine public;
- encourager les pendulaires à se rendre au centre-ville avec les transports publics;
- construire des parkings d'échange performants aux entrées de la ville;
- inciter les entreprises à encourager leur personnel à utiliser les parkings d'échange, les transports publics et les modes dits doux de transport;
- améliorer la sécurité des cyclistes;
- mieux définir les zones de 30 km/h.

Il convient de souligner également que les propositions du Conseil communal s'inscrivent entre autres comme l'un des volets du projet d'agglomération du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) (comprenant notamment l'aménagement de la place de la gare), et comme l'une des mesures d'accompagnement du contournement routier par la H20 et du TransRUN.

L'exécutif salue également la recherche de consensus qui transparaît des travaux de la commission et ne peut ainsi que regretter que, tout en partageant la plupart des préoccupations de la majorité, les représentants du parti UDC n'aient pas pu se rallier aux compromis trouvés par les autres membres de la commission.

Le problème du prix des macarons est de la compétence du Conseil général. Par contre, toutes les autres propositions font partie des responsabilités qui appartiennent au Conseil communal: l'extension de la zone bleue, les arrêtés de circulation pour les zones de 30 km/h, la fixation des conditions d'octroi des macarons, l'installation de systèmes d'encaissement dans les parkings d'échange.

Malgré la répartition de ces tâches, qui nous aurait permis de présenter un rapport très succinct, nous avons voulu jouer le jeu de la transparence et tenir au courant le législatif de nos intentions. Dans un délai de cinq ans au maximum, un bilan des mesures mises en œuvre sera tiré, soit par une commission ad hoc, soit par le Conseil général lui-même. Nous serons alors à même, sur la base des expériences faites, d'ajuster nos plans et schémas.

Travaux menés durant l'hiver avec les commerçants riverains des places du centre-ville

En complément aux indications fournies en avril 2009 et à celles présentées durant les travaux de la commission, le Conseil communal se doit également de rappeler ici que, suite à divers aménagements réalisés sur les places du centre-ville, il a évoqué durant l'hiver dernier avec les commerçants riverains de ces places les questions de mobilité, de stationnement, d'animation et d'accès à ces lieux emblématiques. Sans revenir ici sur l'ensemble des conclusions tirées à cette occasion, le Conseil communal se réjouit une fois encore de l'esprit constructif qui a également présidé à ces rencontres et constate avec satisfaction que les conclusions de la

commission rejoignent en de nombreux points celles de cette démarche participative.

Tarif des vignettes

Le projet initial du Conseil communal devait permettre de couvrir les frais occasionnés par la mise en place et la gestion du système d'autorisations compte tenu des zones étendues à l'ensemble de la ville et des prix retenus pour les vignettes. Notre Conseil prend acte que la commission conclut à la nécessité d'un prix inférieur à ce qu'il proposait et aux zones réglementées de dimensions réduites. Il se ralliera à cette proposition, dont il comprend les motivations politiques.

Dans le cas où les recettes s'avéreraient plus importantes que prévu et/ou les charges plus faibles qu'envisagé, le Conseil communal consacrerait une part de l'excédent net de recettes au financement des parkings d'échange et de quartiers. La traduction formelle de ce principe dans l'arrêté qui vous est proposé n'est toutefois pas possible dans la mesure où elle contreviendrait aux règles comptables imposées par le Canton qui interdisent le principe de recettes affectées, à l'exception des cas imposés par la législation cantonale et fédérale. Le principe admis ici est donc à considérer comme l'expression d'une volonté et d'un engagement politiques.

Risque de report sur d'autres zones

Le Conseil communal fait siennes les propositions de la Commission mais reste convaincu que la mise en place des zones définies risque de provoquer un report, notamment dans les quartiers des usines en Ouest de la rue de Pouillerel, dans le quartier de l'Industrie en Est de la rue du Versoix et au nord de la rue Numa-Droz. Le Conseil général doit être conscient que si cette prévision se révèle exacte, le délai de mise à l'épreuve prévu de cinq ans pourrait devoir être raccourci pour répondre à des demandes d'extension de la zone. Le Conseil communal associera le cas échéant le Conseil général ou une commission à la préparation d'une telle extension. Il annonce en outre d'ores et déjà une exception au périmètre retenu par la commission. Il s'agit du futur quartier Le Corbusier, dont le régime de la zone bleue s'étendra jusqu'au Grand-Pont. Cette extension de la zone bleue est demandée par les riverains et est cohérente pour l'ensemble du quartier.

Augmentation des besoins de contrôles

A l'intérieur des différentes zones, il est prévu des cases 15 et 30 minutes. Elles ont pour objectif de faciliter l'accès aux commerces et, conséquemment, de répondre à une préoccupation légitime des commerçants. Le disque de stationnement sera rendu obligatoire pour les cases de 30 minutes. C'est dire qu'en fait la durée possible de parage sera au maximum de 59 minutes.

L'implantation de ces nouvelles cases, l'extension du volume de zone bleue et du nombre prévisible d'interventions liées à l'effet de report nécessiteront, pour un

contrôle envisagé de deux fois par jour, l'engagement de forces supplémentaires estimées à une patrouille de deux agents.

Règle d'octroi de vignettes aux entreprises

Le Conseil communal n'a l'intention de déroger, concernant la vente de vignettes aux entreprises, qu'en cas de circonstances exceptionnelles au principe d'un octroi maximal de 20%, qui consiste à donner un macaron par tranche de cinq collaborateurs. La volonté est de pouvoir trouver des partenariats avec les entreprises afin de mettre réellement en œuvre des plans de mobilité incitant au covoiturage et à l'utilisation d'autres modes de transports. Si d'aventure après ces démarches, et peut-être pour de petites PME, il s'avère que le pourcentage ne peut pas être respecté, le Conseil communal pourrait néanmoins déroger au principe retenu. Il sera donc disposé à étudier les cas particuliers, notamment ceux des entreprises et magasins ayant mis en œuvre un plan de mobilité convaincant. Il convient en outre de souligner que de nombreuses personnes disposent d'une place de parc privée au centre de la ville.

Principe de zones contenu à l'intérieur des collectrices

Pour des questions de visibilité et de compréhension des usagers, le Conseil communal n'envisage pas d'assouplissement au principe des zones accolées aux collectrices. Sur des rues commerçantes comme Serre ou Daniel-Jeanrichard, l'exécutif prévoit l'installation de places blanches à durée limitée supplémentaires favorisant l'accès aux commerces, aux banques et aux autres services.

Zones 30 km/h

A propos de l'introduction de zones limitées à 30 km/h, nous tenons clairement à souligner que ce problème n'est pas en lien avec celui de la zone bleue. A ce sujet, nous partageons les préoccupations de la commission et pouvons vous assurer que nous étudierons attentivement chaque projet avant d'introduire une limitation de vitesse. Il est bien entendu que les rues empruntées par les véhicules des transports en commun ne seront pas touchées par ces mesures.

Nous sommes convaincus que l'aménagement de rues à 30 km/h permet de limiter le nombre et la gravité des accidents et qu'il contribue à améliorer la sécurité de tous les utilisateurs, les piétons et les cyclistes en premier lieu.

Nous ferons un effort tout particulier dans le domaine de la signalisation afin que ces espaces soient clairement identifiables en application des directives édictées par l'Office fédéral des routes. De plus, au moment voulu, nous ferons une vaste information à la population et aux entreprises, par le biais de la presse locale et de contacts directs notamment.

Planification des installations de stationnement collectif

Le Conseil communal est attaché à la mise à disposition, de façon au moins simultanée avec le déploiement des mesures de gestion du stationnement sur domaine public, d'infrastructures aux entrées de ville (parkings d'échange) et dans les quartiers, de manière à accompagner au mieux les changements souhaités et à améliorer également la gestion des mesures hivernales. Illustrant cette volonté de mener une politique globale et coordonnée, le Conseil communal a d'ores et déjà mis en œuvre ces dernières années une série de mesures permettant d'envisager de mettre facilement des places de parc à disposition du public pour des durées supérieures à celles de la zone bleue. Cette coordination a d'ailleurs aussi été souhaitée par les commerçants rencontrés durant l'hiver dernier.

Rappelons à ce sujet, outre les parkings du centre bien connus de chacun (notamment Espacité, Grande-Fontaine, Métropole, Top-Tip) :

- a) Les parkings existants ou pour lesquels l'équipement peut être réalisé à court terme :
 - parking de l'hôpital
 - place des forains
 - rue de la Pâquerette
 - parking de l'aéroport
 - gare du Crêt-du-Loche
 - parking de Polyexpo
 - parking de la gare de Morteau

- b) les parkings planifiés, en cours de réalisation ou pour lesquels seule une négociation doit être envisagée avec les propriétaires :
 - gare des Hauts-Geneveys (négociation à mener avec les CFF – suggéré au Canton en lien avec la fermeture du tunnel en été 2010)
 - gare du Col-des-Roches (négociations avancées entre CFF et Le Locle)
 - Hôtel-de-Ville 71 (démolition d'immeuble en été 2010)
 - Centres commerciaux (Maus, Entilles, etc. – négociations encore à mener)
 - Parking Volta (en construction)
 - Charles-Naine 37 (construction prévue dès le deuxième semestre 2010)

- c) Les parkings projetés à plus long terme
 - Beau-Site
 - Piscine – Minigolf

- Gare principale
- Abattoirs/Polyexpo
- Gare de Morgarten
- Est de la Ville (en lien avec planification du secteur)
- Centre-ville, secteur sud-est (espace musées – casino - grande fontaine).

D'autres réalisations sont en outre envisageables en lien avec les réflexions en cours concernant le remplacement de garages-box dans certains quartiers ou avec la planification à long terme (projet de territoire "La Chaux-de-Fonds 2030", dont les grandes lignes devraient pouvoir être présentées d'ici un an environ).

Par ailleurs, les autorités de Morteau, Villers-le-lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds travaillent actuellement, dans le cadre de l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) à un projet d'information et d'incitation des entreprises et de leurs collaborateurs pour favoriser le recours au covoiturage, aux transports publics et aux modes dits doux de déplacements. Dans ce cadre sont notamment prévues l'incitation à la mise en place de plans de mobilité et l'élaboration d'une carte recensant tous les parkings situés sur le territoire de de l'agglomération et pouvant accueillir des pendulaires pour une journée entière.

Transports publics et mobilité durable

Dans le même souci de mener une politique globale et coordonnée, le Conseil communal s'est engagé ces dernières années en faveur d'améliorations notables dans le domaine des transports publics et la mobilité durable.

A ce sujet, on peut notamment rappeler :

- ~ les aménagements urbains soutenus par le Conseil général ou réalisés dans le cadre de crédits spéciaux en faveur d'espaces publics plus favorables aux piétons et aux cyclistes;
- ~ l'aménagement progressif de voies réservées aux bus et/ou aux cycles sur la voirie de la ville;
- ~ la réhabilitation progressive et le développement des cheminements piétonniers (escaliers, chemins, trottoirs, etc.)
- ~ le développement des parkings à vélos en divers lieux de la ville;
- ~ l'amélioration constante du matériel roulant des TRN;
- ~ les améliorations progressives apportées dans l'information aux voyageurs;
- ~ les avancées significatives réalisées dans le domaine de la tarification des transports publics avec l'instauration d'une communauté tarifaire intégrale à l'échelle du canton;
- ~ la mise à disposition d'un nombre croissant de cartes journalières CFF à prix réduits;

- ~ le développement de l'offre de véhicules Mobility;
- ~ la construction de la gare du Crêt-du-Locle et la planification ou la négociation de trois ou quatre gares/haltes ferroviaires supplémentaires (Morgarten, Eplatures, Esplanade, Cerisiers) sur le territoire communal;
- ~ le développement de la ligne de bus no 12 et l'amélioration des cadences sur les lignes 10 et 11, avec des améliorations encore à l'étude sur ces lignes;
- ~ la mise en service de la ligne no 5 desservant le pôle de développement du Crêt-du-Locle et son extension prévue jusqu'à la gare du Crêt-du-Locle;
- ~ le développement de l'offre ferroviaire Neuchâtel-Le Locle et La Chaux-de-Fonds-Besançon.
- ~ le développement en cours d'une signalétique piétonne mettant en évidence les faibles distances entre divers lieux de la ville et invitant à davantage de déplacements piétons.

Mixité du tissu urbain

Le Conseil communal saisit l'occasion de ce rapport pour insister une nouvelle fois sur une caractéristique essentielle de notre ville, à savoir la mixité des activités et de l'habitat. Outre qu'elle est l'une des qualités valant à notre ville son inscription comme site du Patrimoine mondial de l'Unesco, cette caractéristique contribue à réduire les déplacements domicile-travail, évite divers problèmes d'insécurité et contribue à la qualité de vie. Tout en comprenant que des entreprises dépassant une certaine taille doivent faire le choix d'une localisation dans des zones de développement, le Conseil communal entend rester attentif au maintien de cette grande qualité qui fait la spécificité de La Chaux-de-Fonds et même l'encourager.

C'est notamment dans ce sens qu'il a envisagé le développement du quartier Le Corbusier, prévoyant aussi bien des surfaces dédiées au logement, à des activités de services et à de l'artisanat ou à de la petite industrie. C'est avec la même intention qu'il a proposé d'assurer l'accessibilité des entreprises situées au cœur du tissu urbain en leur accordant le droit à une vignette pour cinq collaborateurs, à un prix raisonnable, mesure rarement envisagée dans d'autres villes. Le Conseil communal considère par ailleurs que cette mesure est aussi une contribution au maintien des entreprises sur le territoire communal et il entend, dans le même esprit, apporter un grand soin à l'information des entreprises concernant les mesures à mettre en œuvre, conformément aux souhaits de la commission.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

Ce projet s'inscrit clairement comme une des priorités du Conseil communal en lien avec le projet d'agglomération. Une meilleure organisation de la gestion du trafic permettant une facilité d'accès et une amélioration de l'équilibre entre les différents modes de mobilité doit être de nature à rendre l'espace urbain plus accueillant et plus sûr. L'esprit de ce projet va également dans le sens de la valorisation des espaces urbains.

Conséquences sur les finances

Investissements:

Marquage au sol	CHF	50'000.-
Totems de signalisation	CHF	326'000.-
Logiciel et appareils de saisies informatiques	CHF	59'470.-
Développement d'un projet de commandes et de paiement par internet	CHF	15'000.-
Campagne d'information et matériel pour macarons	CHF	37'000.-
Divers et imprévus	CHF	2'530.-
Total	CHF	490'000.-

A noter que, pour l'essentiel, la dépense n'interviendra qu'en 2011 et n'aura donc qu'un impact très partiel sur les investissements 2010.

Incidences sur les comptes de fonctionnement annuels

2 EPT supplémentaires	CHF	200'000.-
Frais de licences informatiques	CHF	9'800.-
Amortissements au taux moyen de 14.46%	CHF	70'800.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement	CHF	7'800.-
Total	CHF	288'400.-

Il convient de souligner qu'une partie de ces investissements permettront aussi de réduire à futur les charges de fonctionnement notamment par une diminution des panneaux de signalisation actuels rendus superflus en raison de la signalisation générale d'entrée de zone.

Les recettes de la vente de macarons et le produit des éventuelles amendes sont quant à eux difficiles à apprécier à ce stade. Au vu des tarifs finalement retenus pour les vignettes et au vu de la diminution de la zone couverte par rapport au projet initial, l'opération ne sera vraisemblablement pas autoporteuse avant le terme de la période d'amortissement.

Conséquences sur les ressources humaines

L'effectif actuel du personnel du Service du Domaine Public, responsable du contrôle du trafic dormant, ne permet pas d'assurer le contrôle des zones de stationnement envisagées. L'introduction de ces nouvelles zones à durée de stationnement limitée nécessite l'engagement de deux assistant-e-s du SDP, dont la charge est incluse dans la présentation des conséquences financières développée ci-devant. La nouvelle activité de gestion des macarons sera prise en charge dans le cadre des activités courantes du service.

Collaboration intercommunale

Les mesures envisagées s'inscrivent dans les objectifs partagés entre les trois villes du canton dans le cadre du «réseau des trois villes» au sein du RUN. En incitant au report sur d'autres modes de transports ou au partage de véhicules, elles contribueront à la stabilisation, voire à la réduction du trafic pendulaire.

La politique envisagée est également conforme aux conclusions d'une récente étude concernant la mobilité au sein de l'agglomération urbaine du Doubs (AUD - regroupant Morteau, Villers-le-lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds) et dans le « couloir » Morteau – Saint-Imier.

Éléments relatifs au développement durable

g) aspects environnementaux

L'installation de zones aura pour effet immédiat une amélioration de l'impact visuel en lien avec la réduction du nombre de signaux. La réduction du trafic aura également pour conséquence une réduction des nuisances sonores et de la pollution de l'air.

h) aspects sociaux

Le plan prévu permet un rapprochement des différents modes de mobilité de nature à améliorer la cohabitation sur l'espace public.

i) aspects économiques

Les préoccupations des entreprises sont largement prises en considération, en particulier par l'octroi de vignettes à hauteur de 20 % de l'effectif de personnel. Le risque de report du stationnement de la zone désormais bleue vers le quartier des fabriques devra toutefois faire l'objet d'une attention particulière si l'on entend éviter le départ d'entreprises de ce quartier.

Conclusion

Nous tenons à répéter que les objectifs du Conseil communal sont ambitieux dans la mesure où ils visent à introduire dans la troisième ville de Suisse romande des principes qui sont déjà appliqués dans la plupart des agglomérations de notre pays tout en tenant compte des spécificités propres à La Chaux-de-Fonds, en particulier en ce qui concerne la mixité du tissu urbain. Ils doivent également préparer la ville au développement des grandes infrastructures que sont les contournements routiers et le TransRUN et convaincre la Confédération et le Canton que ces infrastructures permettront une réelle amélioration de la qualité de vie en ville.

Les propositions de la commission rejoignent en grande partie celles du Conseil communal et traduisent leur aspiration à assurer une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs des rues et des routes: les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Elles impliquent que chacun respecte l'autre et considère que l'espace public appartient à tout le monde.

C'est dans cet esprit de compréhension et d'ouverture que nous vous recommandons de prendre acte des rapports de la commission du Conseil général qui traduisent les intentions de la majorité de cette commission.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:	La chancelière:
Laurent Kurth	Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal,

arrête:

Arrêté n° 1

Article premier Le règlement sur les taxes et émoluments du 28 septembre 1992 est complété par la disposition suivante:

Art. 36 bis Macarons et cartes de stationnement

¹ *Dans les zones où le Conseil communal soumet par arrêté de circulation le stationnement durable à l'obtention d'un macaron de stationnement, celui-ci fait l'objet d'une redevance variable selon les catégories d'usagers, mais n'excédant pas CHF 80.- par année pour les résidents et CHF 240.- par année pour les entreprises.*

² *Les redevances des cartes de stationnement (cartes à gratter) pour visiteurs ne peuvent pas excéder le montant de*

Dérogation jusqu'à 4 heures : CHF 5.-

Dérogation jusqu'à 24 heures : CHF 10.-

³ *Les autorisations spéciales peuvent être accordées à des catégories particulières de bénéficiaires, notamment les médecins en service ou en urgence, le personnel soignant en service. Le Conseil communal est compétent pour déterminer les cas où les autorisations spéciales sont gratuites et ceux où elles font l'objet d'une taxe. Le cas échéant, la taxe ne doit pas dépasser Fr. 250.- par an.*

⁴ *Les montants maximaux des redevances de stationnement peuvent, sur la base de l'indice des prix au moment de l'entrée en vigueur du présent arrêté, être adaptés au renchérissement selon l'indice suisse des prix à la consommation.*

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté n° 2

Article premier.- Un crédit d'investissement de CHF 490'000.-- est accordé au Conseil communal pour la mise en place de la signalisation dans le cadre de la politique de stationnement.

Article 2.- Le crédit de CHF 490'000.-- figurera au compte des investissements.

Article 3.- Les investissements de CHF 490'000.-- seront amortis annuellement au taux moyen de 14.46%.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Marc Schafroth

La secrétaire

Aline Fleury

Rapport de la commission de stationnement et mobilité durable

relatif à la mise en place de la politique de stationnement dans le cadre de la politique générale de la mobilité

(du 22 avril 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Rappel du contexte

Depuis plusieurs années, le Conseil communal prépare un rapport sur la mise en place de la politique générale de stationnement présenté le 2 avril 2009 au Conseil général. Ce rapport dont les objectifs sont rappelés ci-dessous, a été renvoyé en Commission.

- Réduire les atteintes à l'environnement (bruit, pollution engorgement des axes de transport)
- Favoriser les résidents avec un système macaron
- Définir les zones bleues avec macarons
- Privilégier le stationnement de courte et moyenne durée
- Encourager les pendulaires à se rendre au centre-ville avec les transports publics
- Construire des parkings d'échange performants aux entrées de la ville
- Inciter les entreprises à encourager leur personnel à les utiliser
- Redistribuer l'espace public afin de libérer des espaces aux piétons
- Améliorer la sécurité des cyclistes
- Mieux définir les zones de 30 km/heure
- Donner un signe positif au projet d'agglomération Réseau Urbain RUN aussi bien pour les autres villes Neuchâtel - Le Locle, au Conseil d'Etat et à la Confédération

Des enjeux importants sont liés à nos décisions. Plusieurs dizaines de millions de subventions (Etat et Confédération) pourraient ne pas nous être accordées si nous ne montrons pas notre volonté d'encourager les transports publics et la mobilité durable.

Travaux de la Commission

La Commission s'est réunie dix fois dans la composition suivante :

Serge Vuilleumier	PS (Président)
Angelo Locorotondo	UDC (Vice-président)
Pierre-André Rohrbach	PLR (Rapporteur)
Monique Gagnebin De Pietro	PS
Laurent Duding	PS
Alain Parel	UDC démissionnaire, remplacé par
Hugues Chantraine	UDC
Olivier Guyot Olivier	POP malheureusement décédé, remplacé par
Maria Belo	POP
Marie-Claire Pétremand	Les Verts
Claude-André Moser	PLR

Pour le Conseil communal, Pierre-André Monnard, PLR, a participé à toutes les séances et Laurent Kurth, PS, était présent lors de la première réunion.

30 juin, première rencontre de la Commission

Son objectif: fixer les enjeux et les priorités mentionnées.

31 août, deuxième séance:

Suite au mandat confié par le Conseil communal, le représentant de Transitec nous rapporte les analyses du Bureau d'étude portant sur le trafic urbain.

Les principales observations suivantes sont relevées :

- Pic de trafic 10 à 30 minutes aux heures de pointe, matin, midi et soir
- Axes trop étroits et souvent incompatibles par rapport à la charge de trafic
- Les mesures hivernales génèrent des contraintes supplémentaires pour le trafic et le stationnement
- La sécurité des deux roues et des piétons est souvent précaire
- La charge de trafic est élevée au niveau de l'avenue Léopold-Robert, du Bas du Reymond, de la rue de la Balance et devant les collèges.

Globalement, il est relevé que la ville présente un grand potentiel d'espace piétonnier, encore faut-il que les automobilistes intègrent cette notion dans leur comportement.

L'étude complète pour consultation est disponible au secrétariat du dicastère des Finances et de la Sécurité, sis en l'Hôtel de Ville.

1^{er} octobre, 3^{ème} réunion de la Commission

L'ordre du jour prévoit que les commissaires fassent part de leurs premières positions provisoires.

Les zones bleues.

Après délibérations, la Commission entre en matière et fixe les délimitations d'une zone :

Place du Marché, rond-point Coop-Entilles et ligne CFF rue Numa-Droz, ainsi que le quartier hôpital, Charrière.

Tarification : deux possibilités sont envisagées: CHF 80.- par an pendant cinq ans ou gratuité. Si une augmentation est préconisée, celle-ci devra être validée par le Conseil général : *Système macarons*.

28 octobre, 4^{ème} rencontre de la Commission:

Prise de position des groupes.

A ce stade le groupe UDC, informe qu'il n'est globalement pas favorable à la zone bleue. Quant au prix de CHF 80.- par an, il paraît trop élevé ou pas assez selon les avis. Il insiste pour que les parkings d'échange soient prévus rapidement. En l'état actuel des discussions, le référendum est assuré pour le groupe.

Le groupe PLR signale qu'il est plutôt défavorable à la zone bleue car le problème du stationnement ne sera que déplacé. Une solution doit pouvoir être proposée aux entreprises, tels que par exemple parkings d'échange comprenant des dessertes rapides. En outre, la notion de macaron paraît encore un peu floue pour être acceptée. Pour le PLR la discussion est préférable au référendum.

Pour Les Verts la position est positive, car une partie de la population est lasse de voir la ville transformée en parking géant.

Ce parti se demande de quel droit les espaces publics seraient consacrés essentiellement au stationnement. Ils devraient être également utilisés pour développer la mobilité douce et des aménagements cyclables.

Le groupe POP indique qu'il faut lutter contre un éventuel référendum. Le groupe est inquiet considérant l'immobilisme qui pourrait bloquer les subventions fédérales pour le Transrun et la H 20. Il est convaincu qu'un macaron payant entraînerait certainement un référendum.

Le PS indique que pour le groupe, le principe de la zone bleue avec macarons est acquis. Si celui-ci est payant, un référendum est à craindre. Il faut aussi réfléchir au cas des piétons et des cyclistes.

16 novembre, 14 décembre 2009, 12 janvier 2010

Les séances de la Commission ont permis d'auditionner plusieurs groupes du tissu social et économique de la Ville. Nous leur avons demandé de se positionner sur les points suivants:

1. Extension de la zone bleue.
2. Macaron payant ou gratuit.
3. Zone 30 km/heure.
4. Parkings d'échange.

Voici les réponses :

Pour le Touring Club Suisse (TCS), par son président

1. Non, pas dans toute la zone urbaine.
2. Non, pour les résidents, oui pour les entreprises et le personnel, oui pour les pendulaires.
3. Plutôt favorable.
4. Oui, tarif bas environ CHF 5.- par jour. Un sondage sera fait auprès des membres de l'association. Si avis négatif, référendum possible.

Pour le Commerce indépendant de détail (CID), par son président

1. Oui, avec plus de places 15 à 30 minutes près des commerces.
2. Oui.
3. ---
4. Oui.

Pour les Cafetiers restaurateurs, par leur représentant

1. Oui, mais on va déplacer le problème.
2. Oui, à définir si 1 ou 2 macarons par famille.
3. Plutôt favorable.
4. oui.

Pour l'Association la Vieille Ville bouge par sa représentante

1. Oui, mais avec la Place du marché toujours accessible aux véhicules.
2. Oui.
3. Oui.
4. Oui. Tous réclament plus de places 15 à 30 minutes.

Pour l'Automobile Club Suisse (ACS) par son représentant

1. Oui, seulement où il y a des commerces.
2. Oui, mais il y a fort à risquer que certaines voitures deviennent ventouses.
3. Oui, mais attention pour l'instant les zones 30 km/heure sont dangereuses et ne respectent pas les exigences de l'OFROU. De même les trottoirs continus ne sont pas légaux.
4. Oui, mais plutôt gratuit.

Référendum plus que possible pour l'ACS.

Pour l'Association Suisse des Transports routiers (ASTAG) par ses représentants

1. Oui pour l'un, oui pour l'autre mais sur toute la ville.
2. Oui.
3. Oui, mais bien délimitées et des accès faciles pour les poids lourds.
4. Oui, mais doit être proposé en même temps que les changements prévus pour la politique de stationnement en ville.

Pour les Transports Régionaux Neuchâtelois (TRN), par ses représentants

1. Oui mais pas assez pénalisant.
2. Oui, mixte avec parkings.
3. Oui, si les rues collectrices ne sont pas touchées.
4. Oui, avec un tarif mixte parking TRN.

Attention il faut veiller à ce que les transports publics puissent toujours respecter les horaires.

Pour la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) par ses représentants

1. Oui, plus de places 15, 30 minutes.
2. Oui, 20% pour les entreprises sont correctes.
3. Oui.
4. Oui, en même temps que les changements prévus.

Pour l'Association Industrielle et Patronale (AIP), par son secrétaire

1. Oui, mais stationnement près des entreprises nécessaire.
2. Oui.
3. Oui.
4. Oui, mais en parallèle, privilégier des places de stationnement limitées près du commerce.

Pour l'Association Neuchâteloise des Industriels de l'horlogerie et de la Microtechnique et des branches affiliées (Anim) par son représentant

1. Non, cette extension amènera plus de problèmes surtout pour les entreprises.
2. Oui sur le principe, mais 20% de macarons pour les entreprises est arbitraire, il faut voir entreprise par entreprise.
3. Oui, mais il faut faire attention dans certains quartiers cette solution n'amènerait que des problèmes pour l'activité économique.
4. D'abord construire les parkings d'échanges. Toutes décisions non négociées avec les entreprises pourraient avoir des conséquences néfastes (construire, rénover, investir etc.) L'association envisage un éventuel soutien à un référendum.

Pour la Chambre Neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie(CNCI), par son président

Il est plutôt défavorable aux changements prévus car la densité d'entreprises industrielles à proximité de l'habitat est de nature à poser beaucoup de problèmes par exemple dans le cadre d'extension des locaux. Toutes nouvelles taxes seraient actuellement mal venues. Le quota de 20% de macarons par entreprise est arbitraire. Si la zone bleue doit vraiment être mise en vigueur les entreprises doivent pouvoir se prononcer quant à la quantité de macarons à leur attribuer.

Le représentant de la Chambre du commerce nous rend attentifs au fait qu'il ne faut pas se comparer uniquement avec Neuchâtel car cette ville est en train de casser le tissu industriel et commercial urbain.

Pour l'Association des Transports et de l'Environnement (ATE), par son président

1. Oui, de plus il faut envisager une réflexion commune des trois Villes avec vision à long terme.
2. Il faut également tenir compte des réflexions de la Commission cantonale des transports.
3. Oui, car cette mesure participerait au respect de l'Ordonnance de protection contre le bruit (OPB) qui échoit en 2018.
4. Oui.

Voici en résumé quelques considérations des personnes auditionnées.

Tableau récapitulatif des associations auditionnées

	Extension zone bleue	Macaron payant ou gratuit	Zones 30km/h	Parkings d'échange
TCS	Non, pas dans toute la zone	Non pour les résidents Oui pour les entreprises Oui pour les pendulaires	Plutôt favorable	Oui, tarif bas, CHF 5.--/jour
CID	Oui, plus de places 15 à 30 min.	Oui	Pas d'avis	Oui
Cafetiers	Oui, mais problème déplacé	Oui, mais définir 1 ou 2 macarons par famille	Plutôt favorable	Oui
Vieille Ville bouge	Oui, mais place du Marché toujours accessible aux véhicules	Oui	Oui	Oui. Plus de places 15 à 30 min.
ACS	Oui, où il y a des commerces	Oui, mais risque de voitures ventouses	Oui, zones 30 dangereuses et ne respectent pas directives de l'OFROU.	Oui, mais plutôt gratuit. Référendum possible.
ASTAG	Oui (pour toute la ville)	Oui	Oui, bien délimitées et d'accès facile pour les poids lourds	Oui, mais en même temps que les projets prévus.

TRN	Oui, peu pénalisant	Oui, mixte avec parkings	Oui, si les collectrices ne sont pas touchées	Oui, tarif mixte parking TRN (attention aux horaires)
BCN	Oui, restreinte, plus de places 15 et 30 min.	Oui, 20% pour les entreprises.	Oui mais.	Oui, mais en même temps que les changements prévus.
AIP	Oui, stationnement près des entreprises nécessaire	Oui	Oui	Oui mais en parallèle, privilégier des places de stationnement limitées au commerce.
ANIM	Non, problèmes aux entreprises	Oui, 20% arbitraire, voir entreprise par entreprise	Oui, dans certains quartiers problèmes pour l'activité économique	Oui, en priorité. Eventuel soutien à un référendum.
Chambre du commerce	Plutôt défavorable.	Nouvelle taxe mal venue.	Sceptique.	Sceptique.
ATE	Oui, réflexion commune des 3 Villes à terme.	Tenir compte de la réflexion cantonale des transports	Oui, but de la Confédération en 2018	Oui

En fonction du rapport de la Confédération portant sur le projet d'agglomération Réseau urbain neuchâtelois, la Ville doit prendre en compte les enjeux concernant le RUN et les attentes de la Confédération :

- Amélioration du trafic piétonnier et cycliste, des transports publics, du réseau routier, de l'accessibilité, de l'inter-modalité, des transports de marchandises et de la qualité des espaces publics.
- Développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti.
- Accroissement de la sécurité des trafics.
- Réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation du réseau.
- Influencer le mode de déplacement.

Position de la majorité: PLR-LES VERTS-POP et PS

Conscients de l'importance pour la ville de l'acceptation de grands projets à venir tels que celui d'agglomération, du Transrun ou encore de l'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds (H20 et H18), les partis PLR, Verts, POP et PS soutiennent les démarches du Conseil communal consistant à prendre des mesures d'accompagnement en matière de trafic, de stationnement et de mobilité durable.

Ces mesures démontreront la volonté de nos autorités de favoriser l'utilisation des transports publics et d'encourager la mobilité douce auprès des instances cantonales et fédérales chargées de la reconnaissance de ces grands projets et de l'octroi d'un financement par le biais d'un important subventionnement sur lequel nous comptons.

Les partis susmentionnés adhèrent aux objectifs fixés dans le rapport du Conseil communal du 2 avril 2009 et plus particulièrement ceux liés à l'extension de la zone bleue, à l'introduction d'un macaron, à la création de nouvelles zones 30 km/h et à la mise à disposition de parkings d'échange.

A l'issue de ses travaux, la Commission est arrivée aux conclusions suivantes :

1. Zone bleue

De l'avis unanime des quatre partis, l'extension de la zone bleue est souhaitée dans un périmètre allant de la rue de la Balance et du Versoix à la rue de Pouillerel dans le sens Est-Ouest et de la rue Numa Droz à la ligne de chemins de fer des CFF dans le sens Nord-Sud. La création d'une zone bleue (zone 2 selon rapport du 2 avril 2009) soit dans le périmètre des environs de l'Hôpital est également nécessaire pour répondre aux besoins du parage des véhicules à proximité de cette infrastructure importante (Rue de la Charrière, route des Combettes, rue de Bel-Air et route de Biaufond).

L'extension de la zone bleue est par ailleurs très nettement soutenue par les associations, la majorité des représentants de l'économie et des groupements auditionnés par la Commission.

Dans la mesure du possible, l'agrandissement de la zone bleue ne devrait pas se faire dans les années à venir à l'exception de demandes absolument nécessaires. Dans ce cas, la Commission devrait en être informée.

2. Macarons

Après un débat nourri, la majorité de la Commission a estimé qu'il était nécessaire d'introduire un macaron pour les habitants selon les critères suivants. Chaque habitant inscrit auprès du Contrôle des habitants et domicilié dans une zone déterminée de stationnement, aura le droit d'acquérir un macaron pour son véhicule immatriculé dans le canton ou pour un véhicule d'entreprise. La personne habitant et

travaillant à La Chaux-de-Fonds ne pourra acquérir un macaron que pour la zone de son lieu de résidence.

En ce qui concerne les entreprises, il est prévu dans un premier temps que chaque entreprise aurait droit à un nombre de macarons correspondant à 20% de ses effectifs. En cas de nécessité particulière et motivée par une entreprise, le Conseil Communal pourrait déroger à cette limite de 20%.

Afin de permettre une accessibilité facilitée aux lieux où se développent les activités commerciales du centre-ville, la majorité de la Commission engage le Conseil Communal à réduire la zone bleue pour la rue de la Serre et, la rue Daniel-Jeanrichard, au profit de la mise à disposition de places limitées à 30 minutes pour répondre à la demande des commerçants favorisant ainsi la rotation des véhicules.

Lors des différentes auditions, il est apparu que la majorité des intervenants peuvent accepter l'introduction d'un macaron dont le prix doit être modéré.

La Commission propose un prix de CHF 80.—/an pour les résidents et de CHF 240.- /an pour les entreprises. Un prix réduit de CHF 160.—/an pourrait être accordé aux entreprises qui s'engagent dans un plan de mobilité (encouragement du co-voiturage, incitation en faveur des transports publics et des modes dits « doux », aménagement des horaires ou encore gestion des places de stationnement sur domaine privé).

En application des compétences du Conseil général, toute augmentation du prix du macaron, qui ne devrait toutefois pas intervenir avant cinq ans, doit obtenir l'approbation dudit Conseil.

Bien que les recettes provenant des macarons ne puissent pas être affectées, la Commission invite le Conseil Communal à utiliser le produit des vignettes pour financer les frais administratifs induits par le stationnement d'une part et d'autre part pour le financement de parkings d'échange.

Concernant la place du marché, la Commission peut se rallier à la proposition du Conseil communal soit zone bleue sur les 2/3 Ouest (sans macaron) et mise à disposition de places limitées à 30 minutes sur la partie Est, cette limitation étant suspendue entre 12h00 et 13h30. Ceci conformément à la proposition faite par le Conseil communal aux commerçants de ce lieu.

3. Zones 30 km/h

La limitation de la vitesse a également donné lieu à un débat au sein de la Commission, étant entendu qu'il s'agit d'un sujet sensible. Il y a toutefois lieu de relever qu'une vingtaine de demandes de limitation de la vitesse émanant de groupes de citoyens, d'habitants de certaines rues ou de groupements divers est actuellement dans les dossiers du Conseil communal. La Commission est persuadée que des mesures sont possibles, notamment à l'intérieur des zones de stationnement nouvellement définies sans trop péjorer les conditions de circulation. La sécurité, par

contre, en sera grandement améliorée pour les différents utilisateurs du domaine public.

Les commissaires invitent le Conseil communal à soigner la signalisation des zones à vitesse limitée afin que ces espaces soient clairement identifiables par les usagers en application des directives édictées par l'OFROU (Office fédéral des routes).

Les commissaires des quatre partis demandent également au Conseil Communal de prévoir une large campagne d'information et de sensibilisation de la population aux avantages du 30 km/h d'une part (diminution du nombre et de la gravité des accidents - en cas de choc voiture-piéton, le risque de décès passe de 70% à 50km/h et à 10% à 30 km/h.-, diminution du trafic de transit, conduite plus calme, augmentation de la sécurité objective et subjective, trajets scolaires moins dangereux, diminution du bruit et des émissions nocives, amélioration de la qualité de vie) et aux règles de circulation en vigueur dans ces zones d'autre part (priorité de droite, les piétons peuvent traverser partout, les voitures restent prioritaires et les vélos sont autorisés à contresens, etc).

Les expériences faites dans d'autres villes montrent que de telles campagnes permettent d'obtenir un meilleur respect de la vitesse limite.

Dans la mesure du possible et afin d'éviter toute confusion pour les utilisateurs, les zones 30 doivent être groupées et bien signalées (porte d'entrée et de sortie).

Là aussi, à l'occasion des séances avec les représentants de la société civile, les personnes auditionnées se sont montrées favorables à l'introduction de zones à 30 km/h.

4. Parkings d'échange

La Commission estime que le Conseil communal doit prioriser la création de parkings d'échange en parallèle avec l'extension de la zone bleue. Cet avis a aussi été partagé à l'occasion des auditions. Il en est clairement ressorti qu'une réalisation coordonnée était indispensable.

Le succès quant à l'utilisation ou non de ces parkings dépendra des emplacements choisis. Pour l'heure, il est encore trop tôt pour en déterminer leur situation, car les expériences démontreront où la nécessité de les aménager se fera sentir. Des sites sont encore à l'étude. Il serait souhaitable que ceux-ci se situent à proximité de la ville mais toutefois à l'extérieur de celle-ci étant entendu que les parkings d'échange seront prioritairement utilisés pour le stationnement des véhicules des pendulaires.

Tous les intervenants relèvent que l'utilisation de ces parkings doit être facilitée par la mise à disposition de transports publics performants qu'il est indispensable de rendre plus attractifs par un développement nécessaire et dont la rapidité et la fréquence sont à améliorer.

Le prix pour le parage doit être incitatif, la modicité du coût de stationnement doit permettre le transfert modal et par conséquent l'utilisation des transports publics.

L'étude de la tarification (à l'heure, journalière et sous forme d'abonnements) doit correspondre aux besoins des utilisateurs potentiels et la combinaison avec l'utilisation des transports publics est à encourager.

A ce sujet, le projet n'est pas encore assez abouti (en raison de la communauté tarifaire intégrale) pour que la Commission puisse se déterminer avec pertinence.

Conclusion

Il n'est pas dans les intentions de la Commission de s'immiscer dans les compétences du Conseil communal, celles-ci étant clairement définies.

Pour mémoire, nous rappelons que le Conseil communal est compétent :

- ☐ pour prendre les arrêtés de circulation pour les zones 30 km/h,
- ☐ pour l'extension de la zone bleue
- ☐ pour la fixation des conditions d'octroi des macarons
- ☐ pour l'installation d'horodateurs dans les parkings d'échange dans le cadre de ses compétences financières.

Quant au Conseil général, sa compétence consiste à fixer le prix des différents macarons (pour le public et pour les entreprises).

La Commission estime que les orientations ont clairement été définies, notamment à la suite des auditions qu'elle a effectuées auprès des représentants de la société civile et des débats qui se sont déroulés au sein de la Commission.

Elle invite fermement le Conseil communal à faire siennes les propositions contenues dans le rapport. Au cas où des difficultés importantes empêcheraient la mise en place du concept de la politique de stationnement et de mobilité durable, il serait envisageable que la Commission soit réactivée afin d'être informée des problèmes à solutionner.

La Commission a pu se convaincre que le problème du stationnement devient de plus en plus sérieux et que sa résolution doit être envisagée dans les meilleurs délais. Il faudrait commencer les travaux en 2010. Elle insiste encore une fois sur le rapport direct qu'il y a entre les mesures d'accompagnement à prendre en ville et la réalisation des grands projets cités plus haut.

Chaque utilisateur du domaine public est très sensible à la problématique de la circulation et il se peut que l'émotionnel prenne le pas sur le rationnel. La Commission présente un rapport équilibré et modéré en donnant néanmoins un signe clair pour le Conseil communal. Elle est persuadée que la population comprendra les enjeux liés aux décisions prises par les Autorités de la ville.

La Commission invite le Conseil général à accepter le rapport tel qu'il lui est présenté et regrette que les représentants de l'UDC n'aient pas pu se rallier aux propositions de la majorité bien que ce rapport ait été adopté à l'unanimité de la Commission.

Le rapporteur
Pierre-André Rohrbach

Annexes:

- tableau des prix des macarons dans les autres villes
- périmètre de la zone bleue arrêté par la Commission temporaire
- flyer "Pourquoi une zone 30"
- flyer "Règles de la zone 30"

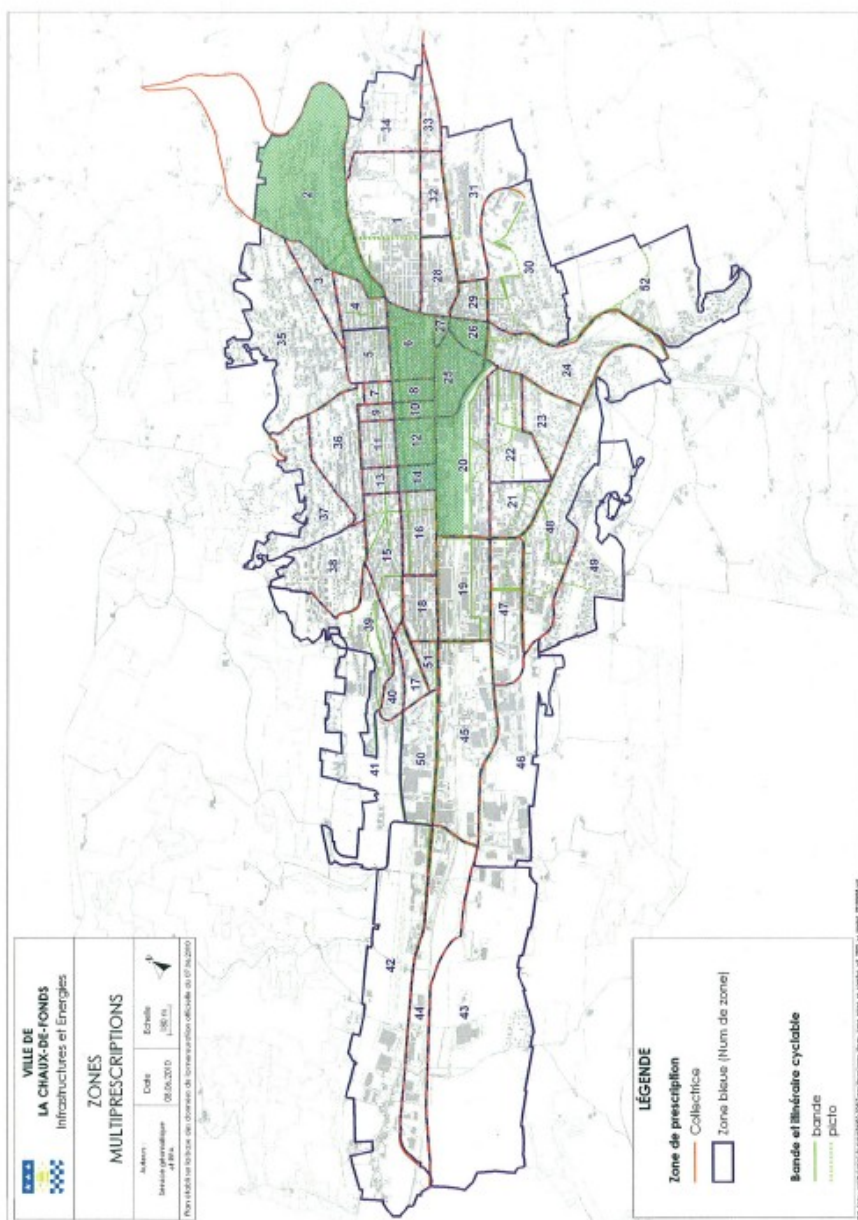
Tableau des tarifs macarons dans certaines villes de Suisse Romande

Villes	Coûts par année
Fribourg	CHF 396.-
Lausanne	CHF 400.-
Vevey	CHF 360.-
Genève	CHF 180.-

La Ville de Genève pratique l'overbooking: 25'000 places vendues pour 16'000 places disponibles.

Gland	CHF 840.-
Yverdon	CHF 600.-
Neuchâtel	CHF 110.- à 1'600.- selon le profil
Payerne	CHF 200.-

Il existe également les cartes journalières à gratter dont les prix varient entre CHF 12.- et CHF 15.-



Rapport de minorité de la commission de stationnement et mobilité durable

relatif à la mise en place de la politique de stationnement dans le cadre de la politique générale de la mobilité

(du 22 avril 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Ne pouvant pas se rallier à certaines propositions ou conclusions, le parti UDC a souhaité rédiger un rapport de minorité.

Pour le groupe UDC, il apparaît que, sous la menace de l'acceptation des grands projets souhaités par la Confédération, mais dont le subventionnement reste chimérique, on cherche à bricoler des mesures d'accompagnement du trafic du stationnement et de la mobilité, dite douce !

Pour nous, il n'existe pas à La Chaux de Fonds de problèmes de stationnement tels, qu'il faille créer un système dont l'efficacité reste à prouver. En effet, les zones bleues amènent plus de tracasseries à l'économie qu'elles n'en résolvent, risquant à terme de voir nos entreprises devoir délocaliser pour pouvoir trouver suffisamment de place de stationnement pour les véhicules de leurs employés.

Le parti UDC en ville de La Chaux de Fonds ne soutient pas que des problèmes ne sont pas à craindre dans un futur proche, et au vu des chambardements que le Conseil communal tient à opérer dans le transit de la ville, cela apparaît comme inéluctable, mais nous pensons qu'il est encore temps de réfléchir pour voir si d'autres possibilités ne sont pas envisageables.

Néanmoins, étant donné l'unanimité des autres partis représentés au législatif communal sur le sujet, il nous est impossible de rester muets.

Zone bleue

Nous pourrions tolérer l'extension de la zone bleue comme indiqué dans le rapport de la Commission ad hoc, néanmoins, celle-ci ne devrait pas souffrir de nouvelles extensions avant qu'une réelle réflexion sur son utilité ne soit agendée. En effet, il apparaît que les villes qui ont procédé de la sorte n'ont pas enregistré les améliorations qu'elles espéraient. Pire, il se pourrait que cette mesure mal calculée soit à l'origine de la désertification de leur centre-ville.

Macarons

Nous considérons que les problèmes de stationnement actuels au centre-ville ne nécessitent pas de prise de position aussi drastique de la part du Conseil communal. Si cela devait être, alors nous exigeons que les entreprises, poumons économiques de la ville, soit mieux achalandées. Nous préconisons, qu'un nombre de macarons correspondant à, au minimum, 50 % des effectifs leur soit fourni, Pour celles qui auraient besoin d'un nombre plus important, une discussion ouverte et constructive dans la recherche d'une solution doit avoir lieu au cas par cas, éventuellement par l'augmentation du nombre d'autorisation.

Zone 30km/h

Nous sommes farouchement opposés à l'instauration de zones 30 km/h n'importe où en ville de La Chaux de Fonds. Celles-ci, si elles doivent voir le jour, ne pourront se constituer qu'en groupes homogènes, et dans des quartiers uniquement résidentiels. La Commission devrait être saisie pour agréer chacun de ces îlots 30 km/h.

Parkings d'échange

Seule mesure sur laquelle nous pouvons être en complet accord avec le reste de la Commission. Les parkings d'échange sont à instaurer avant d'engager quelque autres mesures de mobilité ou de stationnement.

Conclusion

En conclusion, il nous semble que les partis de gauche, associés au PLR s'engagent sur un chemin qui ne nous apparaît pas pertinent. Notre conviction nous pousse à jouer le jeu démocratique jusqu'au bout, d'abord en soumettant un rapport de minorité à la Commission. Si celui-ci ne devait pas trouver grâce auprès des autorités de la ville, il ne nous resterait plus que la voie, certes difficile, du référendum.

Le rapporteur
Hugues Chantraine

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai une question de principe à poser : dans cette salle, il y a des propriétaires de voitures, des locataires de voitures et des personnes qui n'ont pas de voitures. Il me semble donc qu'il y a conflit d'intérêts. Nous devrions donc tous quitter la salle ... et prendre une petite pause !

M. Marc Schafroth, Président : Non M. Stähli, vous n'irez pas voir la suite du match de foot maintenant !

RIRES

M. Serge Vuilleumier, Président de la Commission : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans d'autres cantons et dans d'autres villes, les mesures d'accompagnement prises pour favoriser le parage des voitures, pour inciter à la mobilité durable ou au transfert modal font partie des évidences. Qu'il s'agisse des zones bleues, avec ou sans macaron (mais principalement avec), de zones 30 km/h, d'horodateurs ou de pistes pour les cyclistes, cela fait partie de l'environnement urbain actuel normal pour permettre une cohabitation équilibrée de tous les usagers des voies de communication routière. Ailleurs, de telles mesures passent la rampe des autorités et de la population pratiquement sans opposition, alors qu'au contraire, les villes du Canton de Neuchâtel se mettent en exergue. Une "*neuchateloiserie*" de plus, me direz-vous !

En effet, il aura fallu 26 séances de commission à Neuchâtel pour tenter de résoudre les problèmes liés au parage et 10 séances à La Chaux-de-Fonds pour mener une réflexion, ayant abouti à un concept minimal consensuel qui réponde aux vœux des personnes concernées et des membres de la Commission.

Les travaux de la Commissions se sont déroulés dans un esprit de collaboration positive, avec plus ou moins de montées d'adrénaline, en fonction de la sensibilité des différents groupes politiques, notamment à l'occasion des premières séances. Chaque groupe voulait, en quelque sorte, marquer son territoire et les sensibilités qu'il représente au sein de la population, mais toutefois, avec la ferme volonté de voir aboutir le projet. Pour y arriver, chaque groupe y a mis du sien. Les concessions à consentir ont été néanmoins plus importantes pour certains que pour d'autres. Les enjeux très importants de la Ville dans le domaine de la réalisation à futur très proche des voies de communication ont été au milieu des réflexions, des négociations et des accords qui ont conduit à l'acceptation du rapport en commission.

La Commission était consciente de la responsabilité qui était la sienne en vue de la reconnaissance de grands projets par la Confédération et le Canton. Nous parlons ici de la H20/H18 et du TransRun, qui dépendent

aussi des mesures d'accompagnement prises sur le territoire de la Commune.

La Commission a pu se convaincre que chaque utilisateur du domaine public est très sensible à la problématique de la circulation et il se peut que l'émotionnel prenne le pas sur le factuel, le rationnel. Elle a mis beaucoup de soin à consulter différents groupes, associations ou entreprises actives dans la vie civile ou professionnelle. A l'issue des auditions, la Commission a interrompu ses travaux pour permettre à ses membres de prendre langue, avec son propre parti, sur les propositions faites en commission. Au retour, il s'en est suivi un accord au sein de la Commission où, encore une fois, des concessions ou des modifications ont amené à un consensus.

Avec les auditions déjà citées et la consultation des partis, on ne peut pas dire que la Commission a travaillé en vase clos ! Il en résulte le rapport qui vous est soumis ce soir. La majorité des avis des groupes auditionnés a été intégrée dans le rapport, ainsi que les avis émanant de la majorité des partis. C'est pourquoi, je vous invite à suivre aux conclusions du rapport qui reflète cette volonté.

Un fâcheux oubli ne devrait pas faire obstacle à cette recommandation. Il s'agit de l'extension de la zone bleue au quartier *Le Corbusier*. Il semblait que le délai de réalisation était plus éloigné dans le temps et qu'il n'y avait pas lieu de l'intégrer dans la démarche de la Commission. Mais, il est vrai qu'il faudra réguler ce quartier, étant entendu qu'il y a là, la suppression de 180 places de parc (les places marquées en jaunes dans la cour aux marchandises).

Nous pouvons suivre en cela la proposition du Conseil communal en l'invitant à mettre en œuvre le plus rapidement possible les intentions contenues dans le rapport. La volonté de réaliser des aménagements conduisant à une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement doit être fermement exprimée par le Conseil communal. La Commission estime que les orientations ont clairement été définies et, sans vouloir s'immiscer dans les compétences du Conseil communal, elle invite ledit Conseil à faire siennes les propositions.

La Commission regrette que les représentants de l'UDC n'aient pas pu se rallier aux propositions de la majorité, alors que leurs positions, exprimées en commission, étaient très proches des conclusions de la Commission.

Nos remerciements vont, bien entendu, aux membres de la Commission qui ont mis de leur temps à disposition de la communauté des utilisateurs du domaine public, en étant conscients des enjeux liés aux décisions à prendre. Ils vont également à la Secrétaire qui a eu certainement de la peine à trouver son chemin dans les méandres de nos délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Rohrbach, Rapporteur de la Commission : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le rapport qui nous avait été présenté en avril 2009 concernant le stationnement et la mobilité durable n'avait pas rencontré l'approbation du Conseil général. C'est ainsi qu'une Commission fût créée. Celle-ci s'est rencontrée 10 fois et plusieurs contacts entre le Conseiller communal chargé de ce dossier, le Président et le Rapporteur de la dite Commission ont eu lieu.

Le travail de la Commission était tout d'abord de fixer les objectifs et les zones concernées par les changements qui devront être effectués, ceci en partie pour répondre aux exigences énumérées en page 1 et 2 du rapport de la Commission. La liste aurait pu être plus longue mais, ne sont sortis que les points essentiels qui y sont notés. Mais, qu'on le veuille ou non, que l'on trouve normal ou pas, que l'on ait des garanties ou pas pour des subventionnements importants pour des travaux effectués dans la ville, la Confédération applique toujours ces règles : celles de montrer notre volonté afin d'encourager les transports publics et la mobilité durable. Ensuite, elle fixera le taux de subventionnement.

Mais surtout, il faut faire comprendre à la population que ces changements ne sont pas là uniquement pour l'embêter, mais qu'ils sont importants pour les investissements futurs.

Attention, un point important entrera en vigueur en 2018, soit le respect des normes de bruits fixées par une ordonnance de protection contre le bruit (OPB). Si l'on ne se prépare pas, nous aurons de graves problèmes et des coûts importants. Nous devons aussi donner un signe positif au projet d'agglomération *Réseau Urbain Neuchâtelois*.

Les bases de départ étaient données, mais pour être les mieux informés possibles, le représentant de *Transitec* nous rapporte des analyses du bureau d'étude concernant le trafic de notre ville. Cela nous démontre que tout n'est pas aussi rose que ce que l'on pourrait croire et que des changements de comportement devront être effectués pour que les piétons, les cyclistes et les voitures trouvent un équilibre afin de garantir la sécurité des usagers de l'espace urbain.

Après avoir auditionné le maximum d'associations et de groupements, la Commission a pu se faire une opinion plus juste et modérée que le premier rapport du Conseil communal. Le travail au sein de la Commission a été effectué dans un climat serein mais parfois vif. Cela est normal car toutes les sensibilités des groupes du Conseil général ont pu s'exprimer librement, dans un esprit constructif.

La Commission a essayé d'être la plus juste et modérée, en tenant compte des remarques des associations. C'est pourquoi, elle a décidé de fixer la limite de la zone bleue de la rue de la Balance et Versoix à la rue de Pouillerel, dans le sens est-ouest et de la rue Numa-Droz à la ligne de chemins de fer des CFF dans le sens nord-sud, ainsi que l'agrandissement dans les environs de l'hôpital.

La Commission vient de prendre en compte les différentes remarques du Conseil communal et vous propose d'intégrer le nouveau quartier *Le Corbusier*, derrière chez VAC.

Nous espérons que vous accepterez ce changement de dernière minute, ceci dans un esprit d'ouverture envers le Conseil communal et que celui-ci tiendra compte de la bonne volonté du Conseil général, ceci en respectant les souhaits de la Commission et du Conseil Général.

Concernant les macarons, les discussions ont été vives. Fallait-il qu'ils soient payants ou gratuits ? 20% ou 50% pour les entreprises ? La Place du marché devait-elle être entièrement ou partiellement en zone bleue ? Avec ou sans macarons ? Les rues de la Serre et Daniel-Jean Richard avec ou sans macarons ?

La Commission a trouvé des compromis et des solutions justes et réalisables pour les citoyens.

Premièrement, un prix modéré de CHF 80.- par an pour les résidents, CHF 240.- par an pour les entreprises et enfin CHF 160.- par an pour les entreprises qui s'engagent dans un plan de mobilité. Vous me direz "*pourquoi pas gratuit* ? Cela amènerait une inégalité pour les habitants car ceux qui habitent dans la nouvelle zone auraient une place gratuite à l'année et pas de zone bleue. CHF 80.- pour un macaron à l'année pour avoir une place de stationnement proche de son domicile nous semble raisonnable.

Deuxièmement, 20% ou 50 % pour les entreprises ? La proposition des 20% nous paraît juste car elle doit être plus souple si une entreprise en aimerait plus. Cela doit être possible et simple, afin que ces 20% ne soient pas arbitraires et pénalisent les entreprises. La Commission est tout à fait d'accord avec le terme souple.

Troisièmement, concernant la Place du marché, la Commission se rallie à la proposition du Conseil communal faite aux commerçants de la place, soit deux tiers en zone bleue sans macaron, le tiers restant, les places 30 minutes, afin d'encourager les commerces et la rotation.

Quatrièmement, les rues de la Serre et Daniel Jean-Richard sont avec macarons mais avec plus de places 30 minutes afin de répondre aux souhaits des commerçants.

Pour les zones 30 km/h, la Commission est persuadée que des mesures sont possibles mais en faisant attention de respecter scrupuleusement les directives édictées par l'OFROU (Office fédéral des routes).

Concernant les parkings d'échange, ils doivent être proposés en parallèle aux mesures *zone bleue* et *macarons* et ceci à des prix attractifs pour les usagers, ainsi que des transports publics performants et adaptés aux besoins.

Toutes ces propositions ont été faites dans un esprit ouvert et positif, en tenant compte des remarques de toutes les personnes auditionnées.

La Commission a tout mis en œuvre pour que tous les partis puissent se rallier aux propositions modérées et réalistes, afin de répondre aux différentes exigences, comme rappelé au début de mon intervention.

Mais, force est de constater que le PLR, les Verts, le POP et les Socialistes ont tous fait un pas afin que le travail effectué en Commission puisse amener des solutions au Conseil communal, plus souples que le premier rapport d'avril 2009.

Nous regrettons que l'UDC n'ait pas pu ou voulu se rallier aux propositions de la Commission qui sont pourtant raisonnables et faites dans un esprit d'ouverture et de consensus.

Les divergences sont minimales, mais nous respectons leur choix et ils l'expliqueront dans le rapport de minorités.

Je rappellerai ici que chaque parti a fait des concessions et que les Commissaires ont dû faire preuve de souplesse et de diplomatie lors de certaines séances, car celle-ci aurait bien pu être la dernière. Mais la raison et les enjeux ont chaque fois pris le dessus.

La Commission espère que les propositions seront appliquées au mieux, dans un esprit d'ouverture par le Conseil communal.

Je remercie les Commissaires pour la disponibilité et l'esprit de consensus dont ils ont fait preuve tout au long des débats. Nous devons arriver à un résultat. Je remercie également les Commissaires qui n'ont pas pu faire bloc avec les autres.

Je remercie le Président pour la manière dont il a mené les débats, ainsi que le Conseiller communal, M. Monnard et la secrétaire, Mme Denuccio.

Je finirai en ayant une pensée émue pour un collègue du Conseil général et de la Commission, M. Olivier Guyot, malheureusement décédé.

M. Hugues Chantraine, Rapporteur de minorité des représentants du parti UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais profiter de cette intervention pour remercier le Conseil communal pour sa neutralité tout au long des travaux de la Commission. J'ai apprécié de pouvoir exprimer la loi de la minorité par l'intermédiaire d'un rapport, dans lequel s'est également traduite la neutralité du Conseil communal car celui-ci a pu être présenté de manière parfaitement équitable au regard du rapport de la majorité de la Commission et cela n'était pas si évident au départ.

Quant au contenu de celui-ci, il est probable que l'intervention du représentant du groupe UDC sur le rapport du Conseil communal sera assez explicite, sans qu'il ne soit besoin de redites. Je n'insisterai donc pas plus, à ce stade. Je vous remercie.

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts ont pris connaissance avec satisfaction des rapports de la Commission et du Conseil communal. Ils se réjouissent de

voir qu'une politique de stationnement va commencer à se mettre en place dans notre ville, à travers une extension de la zone bleue, l'introduction de macarons pour les habitants et des parkings d'échange. Ils se réjouissent aussi de voir que des habitants demandent la mise en zone 30 km/h de leur quartier. Ces mesures vont dans le sens de ce que souhaitent les Verts, à savoir la diminution du trafic pendulaire, l'encouragement d'autres modes de déplacement que la voiture, l'amélioration de la qualité de vie en ville et de la sécurité des déplacements piétons et cyclistes.

Dans ce dossier, tous les partis ont accepté de faire des concessions pour arriver à un consensus. Seul l'UDC n'a pas joué le jeu. Nous regrettons vivement les revirements de ses représentants.

En premier lieu, il nous semble important de replacer ce dossier dans le contexte de la politique des agglomérations mise en place par la Confédération pour faire face aux divers problèmes auxquels celles-ci sont confrontées, en particulier l'augmentation constante du trafic et les nuisances qui lui sont dues. Dans ce cadre, la Confédération encourage la réalisation de projets novateurs et propose une participation financière. Elle ne pourra toutefois pas satisfaire toutes les demandes et seuls les projets sélectionnés qui tiendront le mieux compte des exigences fédérales obtiendront gain de cause au final. Dans la liste des conditions à remplir, on trouve notamment : l'amélioration du trafic piétonnier et cycliste, de la qualité de vie en ville et de la sécurité des déplacements, la diminution des vitesses, etc... d'où les mesures préconisées par notre ville : extension de la zone bleue, macarons pour les résidents, création de nouvelles zones 30 km/h.

Face à la situation financière de la Ville et du Canton, il nous semble fondamental que tous les partis s'unissent derrière le Conseil communal pour soutenir les mesures qu'il préconise, dans le but d'obtenir la manne fédérale sans laquelle les projets Transrun et H20 verront difficilement le jour, et pour faire comprendre aux habitants les enjeux énormes pour notre ville et notre canton. Il est incompréhensible que l'UDC vote contre ce rapport, mettant ainsi en péril le subventionnement fédéral pour la H20 et le TransRun, alors même que ce parti est le premier à revendiquer des routes.

Si l'on tient à voir ces projets se réaliser, la question n'est plus de juger notre ville à partir de la perception qu'en a une partie de ses habitants et de décréter, comme le fait l'UDC, qu'il n'y a pas de problèmes de circulation et que le statu quo conviendrait très bien. Il est indispensable de nous décentrer de nous-mêmes et de juger notre ville à partir du regard de la Confédération. Selon cette perspective, il apparaît que des mesures doivent être prises. Si l'on veut une participation fédérale, la voie qui s'impose semble claire : voter ce rapport !

Si un référendum est lancé et qu'il aboutit en votation populaire, que se passera-t-il ?

Sous la pression des mesures d'accompagnement exigées par la Confédération et d'un certain nombre d'habitants qui réclament déjà l'extension de la zone bleue à leur quartier pour mettre fin au stationnement des pendulaires, le Conseil communal procédera malgré tout à l'extension de celle-ci, mais les habitants n'auront tout simplement pas de macaron. Ils ne pourront donc pas stationner plus d'une heure et demi à proximité de chez eux. Ils auront ainsi l'occasion de remercier chaleureusement ceux qui auront voté contre ce rapport ! Le macaron est un privilège réservé aux habitants. Il leur offrira l'avantage de pouvoir parquer de manière illimitée dans la zone bleue de leur domicile. L'acquérir sera toutefois laissé à la liberté de chacun. Ceux qui ne le voudront pas pourront simplement aller parquer hors de la zone. Le prix fixé à CHF 80.– par an pour les résidents et à CHF 240.–, voire CHF 160.– pour les entreprises, est plus que raisonnable. Offrir la gratuité du macaron serait abusif par rapport aux habitants qui resteront en zone blanche et qui ne savent souvent plus où parquer leur voiture.

Les Verts étaient favorables à l'extension de la zone bleue à l'ensemble de la ville. Ils sont toutefois d'accord de limiter celle-ci à un périmètre durant cinq ans. L'extension projetée risque néanmoins d'entraîner un report du stationnement sur les rues adjacentes, restées en zone blanche et de pousser des habitants à demander également la zone bleue avec macarons. Si cela devait se passer, nous encourageons le Conseil communal à tenir compte des demandes et à proposer des extensions de la zone, même si cela devait avoir lieu avant le délai de cinq ans.

Dans ce dossier, nous constatons que l'information à la population a été tout à fait insuffisante jusqu'à ce jour. Nous regrettons profondément que, plus d'une année après le renvoi du rapport en commission, celle-ci n'ait toujours pas commencé, alors que cela avait pourtant été promis par le Conseil communal. Il en résulte que le fossé est toujours aussi grand entre l'incompréhension d'une bonne partie de la population face à l'introduction de nouveautés en matière de stationnement (macaron payant en particulier) et les exigences de la Confédération en matière de projets d'agglomération.

Par rapport aux zones 30 km/h, nous rappelons qu'en Belgique, depuis l'adoption du Code de la rue en 2004, le 30 km/h aux abords des écoles, quel que soit le type de route, est devenu la règle, ceci parce que la plupart des accidents graves impliquant des enfants ont lieu dans les agglomérations.

La question des bus et des priorités de droite dans les zones 30 km/h s'est aussi posée dans d'autres villes et celle-ci a été solutionnée. Nous demandons donc au Conseil communal, face à la problématique des écoles et des bus, de ne pas faire preuve d'intransigeance, mais de juger les situations en tenant compte des besoins de tous les usagers de la rue.

Nous demandons aussi que l'autorisation des cyclistes à contre-sens soit généralisée et prise en compte dès la planification.

Nous regrettons vivement la mesure concernant l'aménagement de places de stationnement courte durée sur la Place du marché car elle va inmanquablement entraîner une augmentation de la circulation sur une place qui en compte déjà beaucoup trop pour une zone de rencontre.

En ce qui concerne la dotation de deux postes supplémentaires pour le SDP, nous pensons que c'est insuffisant. Nous demandons une dotation plus importante en rappelant que ces postes sont autofinancés.

Par rapport à la campagne d'information et de sensibilisation, nous insistons pour qu'une information de qualité ait lieu, par exemple grâce à la pose d'affiches dans les quartiers concernés par l'introduction d'une zone 30 km/h, avec une explication des avantages du 30 km/h et des règles en vigueur dans ces zones. Dans l'idéal, une campagne de sensibilisation/information à l'échelle de la ville devrait avoir lieu. Les villes qui ont investi à ce niveau-là en ont retiré un grand bénéfice au niveau du respect des vitesses et de la tolérance des automobilistes envers les autres usagers.

Les Verts accepteront donc le rapport du Conseil communal. Je vous remercie.

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. D'avril 2009 à juin 2010, la position du groupe PS par rapport à la politique de stationnement et de mobilité n'a pas changé : nous soutenons globalement les options défendues et proposées par le Conseil communal. Si nous les soutenons, c'est parce qu'elles font sens !

Tout d'abord, un constat : du renvoi en commission du rapport d'avril 2009 à la nouvelle mouture présentée ce mois de juin 2010, nous constatons que, dans les grandes lignes, les options restent similaires.

Du point de vue du PS, ce thème est prioritaire et s'inscrit dans un cadre et contexte dépassant largement les frontières communales. En effet, et le rapport du Conseil communal de juin 2010 le rappelle très justement, l'application du principe de la zone bleue avec l'introduction de macarons répond à des injonctions, tant fédérales que cantonales, nous y reviendrons.

Nul ne peut ignorer le défi planétaire de ce début de XXI^{ème} siècle qu'est la lutte contre les émissions de CO² et chaque effort poursuivant cet objectif mérite d'être soutenu. Dans ce contexte, une politique de stationnement réglementée a pour objectif la diminution de la charge de trafic, partant de la pollution engendrée par le trafic motorisé individuel. Rappelons également la réglementation en matière de lutte contre le bruit qui, mise en lien avec la charge de trafic constatée au travers de différentes études, reste un défi majeur pour notre ville.

En corollaire, la zone bleue doit être perçue comme une mesure d'accompagnement aux futurs contournements est/ouest de notre ville. A ce titre, d'importants financements sont en jeu. Au niveau cantonal finalement, le projet d'agglomérations neuchâteloises est le cadre dans lequel doit être posée cette politique. Ces éléments démontrent la prise en compte évidente de facteurs externes dans les réflexions en cours.

Pour le PS, la politique discutée ce soir s'inscrit également dans une revalorisation des espaces publics dans notre ville. De nombreux projets, allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des différents usagers et notamment les piétons, viennent d'être réalisés ou sont en cours de réalisation. D'autres sont prévus dans les années à venir. De tels projets font partie intégrante du projet socialiste, nous les soutenons donc totalement. Plusieurs motions déposées par notre groupe sur ce thème sont là pour le démontrer.

Le rapport du Conseil communal dont nous discutons ce soir est le résultat d'une vaste concertation et le fruit de nombreuses négociations. Si nous regrettons notamment le manque d'ambition affiché, quant à la largeur de la zone déterminée, le PS estime que les propositions retenues doivent être perçues comme un 1^{er} pas vers une politique de stationnement globalement réglementée, volontaire, responsable et anticipative. C'est dans cet état d'esprit que notre groupe soutient le rapport du Conseil communal qui reprend largement les conclusions de la Commission temporaire liée au stationnement.

Revenons maintenant plus précisément sur certains points du rapport du Conseil communal.

Tarif des vignettes/macarons

Ce point a été largement débattu en Commission stationnement. Le Conseil communal s'est rallié aux conclusions de ladite commission. Pour le PS, ce prix, CHF 80.-/année soit moins de CHF 7.-/mois est raisonnable et supportable. Une tarification s'impose d'une part pour couvrir, en partie du moins, les coûts induits par l'introduction du système de délivrance des macarons et, d'autre part, par le fait qu'une utilisation illimitée du domaine public se doit de faire l'objet d'une tarification.

Le prix fixé à CHF 240.-/année, au maximum, pour les entreprises, n'amène pas de remarque particulière de notre groupe, notamment au regard des tarifs appliqués par d'autres collectivités publiques (CHF 1200.-/année à Neuchâtel par exemple).

Délimitation de la zone bleue

Le risque de report sur d'autres quartiers non compris dans le périmètre de la zone bleue nous semble avéré. Nous rejoignons le Conseil communal sur le fait que le délai fixé à 5 ans avant toute extension de la zone bleue est certainement trop restrictif. Nous souhaitons vivement que ce délai puisse être raccourci en fonction des expériences et des constats faits suite à la mise en œuvre de la politique discutée ce soir. Sur ce point,

nous souhaiterions entendre la position des autres groupes du Conseil général. L'extension du périmètre de la zone bleue au futur quartier le Corbusier proposée par le Conseil communal nous apparaît comme une évidence.

Règles d'octroi de vignettes aux entreprises

La règle proposée par le Conseil communal, à savoir l'octroi de macarons à raison de 20% du nombre d'employés de l'entreprise considérée, nous semble adéquate. Cet objectif est cohérent, le défi étant à terme de limiter le trafic pendulaire par la mise en œuvre de plan de mobilité concerté et par l'utilisation des parkings d'échanges.

Zone blanche à l'intérieur de la zone bleue

Nous saluons le fait que le Conseil communal, sur la base des discussions qu'il entretient avec les commerçants du centre ville et sur sollicitation de la Commission stationnement, estime que l'implantation de places de parcs pour un stationnement de courte durée à proximité des commerces soit une nécessité. Cet élément démontre l'importance de mener une politique de concertation en matière de stationnement, afin que les options retenues soient bien comprises par la population et les acteurs en présence.

Zone 30 km/h

Dans l'optique d'une forte extension des zones 30 km/h, le PS souhaite vivement que les contrôles dans ces zones soient intensifiés. Nous constatons qu'actuellement la quasi absence de contrôle de vitesse fait que la limitation imposée n'est souvent pas respectée. C'est l'occasion également de rappeler la nécessité de signaler de manière très visible l'entrée dans une telle zone, au même titre que l'implantation d'obstacles (aménagement comprenant des arbustes par exemple) amenant l'automobiliste à réduire sa vitesse serait la bienvenue.

Parkings d'échange

A la lecture du rapport, nous prenons acte des nombreux projets en cours. Nous défendons, tout comme le Conseil communal, une introduction simultanée de la zone bleue avec l'ouverture des premiers parkings d'échange. Notons également les intentions de créer de tels parkings à l'extérieur des frontières communales (aux Hauts-Geneveys, au Locle), élément qui relève une fois de plus que la politique de stationnement s'intègre dans un contexte plus large que les seules frontières communales.

Enfin, deux questions du groupe socialiste:

- ~ Qui vérifiera et accompagnera les plans de mobilité négociés avec les entreprises ?
- ~ Nous souhaiterions avoir quelques précisions au niveau de l'agenda : à quelle échéance le Conseil communal pense-t-il pouvoir mettre en vigueur la zone bleue ?

Merci pour votre attention et pour les réponses à nos interrogations.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC n'a pas juste étudié le nouveau rapport du Conseil communal sur le stationnement en ville, il l'a véritablement épluché ! C'est pourquoi, il peut raisonnablement prendre les positions suivantes :

Le groupe UDC, dans son rapport de minorité (et apparemment, les Verts devraient apprendre à lire...) a clairement évoqué le fait qu'en ville de La Chaux de Fonds, les problèmes liés au stationnement ne sont pas de la même ampleur que ceux rencontrés dans d'autres agglomérations. Les mesures proposées dans le premier rapport du Conseil communal étaient disproportionnées, cela a amené à la constitution de la Commission temporaire du Conseil général qui a rendu ses pertinentes conclusions sous forme de deux rapports.

Nous voudrions alors saluer les ouvertures faites par le Conseil communal depuis son rapport initial, qui dit vouloir suivre les conclusions de la majorité de cette Commission du stationnement et de mobilité douce, et en particulier nous voudrions saluer la décision de procéder à un bilan de la situation dans les 5 ans au moins. Cette mesure recevrait notre entière approbation, si ce délai était revu à 3 ans, et nous espérons que l'analyse sera réalisée par un acteur externe à la Ville.

Néanmoins, concernant les différentes propositions à mettre en œuvre, notre groupe restera critique.

La zone bleue, principale pierre d'achoppement entre la majorité de la Commission et nous, le groupe UDC reste convaincu que cette mesure va poser plus de problèmes qu'elle n'est censée en résoudre. Comme déjà exprimé, nous ne nous cachons pas les yeux, nous ne disons pas qu'il n'y a aucun problème de stationnement en ville de La Chaux de Fonds, mais à l'heure actuelle, ça fonctionne et c'est cela qui est important !

Alors, fort de ce constat, nous estimons qu'il ne faut pas instaurer de perturbations dans cet équilibre. Nous pensons que nos entreprises doivent pouvoir profiter du maximum de souplesse, du maximum de soutien de la part des autorités.

Néanmoins, conscients qu'un référendum sur le sujet pourrait être hautement préjudiciable à toute la collectivité publique chaux-de-fonnière, nous pourrions nous rallier à la majorité sur une grande partie des sujets évoqués, à savoir l'étendue de la zone, la répartition des places 15 et 30 minutes ou le prix des macarons.

Pourtant, il reste un point qui bloque et que nous ne saurions abandonner, tant celui-ci nous tient à cœur, c'est le nombre de macarons disponibles pour les entreprises, un par tranche de cinq employés. Pour notre groupe, cela est impensable.

Le Conseil communal reconnaît lui-même dans son rapport, et à plusieurs reprises, la particularité de cette ville, une intégration aiguë au sein des zones d'habitations, d'ateliers, d'entreprises et même d'usines. Ce

tissu urbain presque unique a fait la force et le caractère de notre cité, et c'est lui qui nous a valu la reconnaissance de l'UNESCO. Ne le cassons pas ! Or, avec les mesures envisagées, le risque d'un exode des entreprises concernées, ou simplement d'ouvriers hautement qualifiés, est réellement important. En effet, si une entreprise devait déménager (et à lire la page 9, il semblerait que ce soit un vœu du Conseil communal que de faire sortir les entreprises d'une certaine importance du centre ville), rien ne saurait garantir qu'elle se relocalisera dans une zone de développement de la Ville, Le Crêt-du-Loche par exemple. On peut parfaitement imaginer qu'un grand groupe décide de rassembler ses filiales chauds-de-fonnières autour de son siège, dans une autre ville active dans l'horlogerie. Et du même coup, on affaiblirait également les rentrées fiscales, déjà bien maigres.

Le groupe UDC demande instamment au Conseil communal d'assouplir sa position et d'accorder aux sociétés de la nouvelle zone bleue, un macaron par tranche de deux employés. Il est pour nous capital que l'on fasse vraiment tout pour préserver les emplois.

Avec la nouvelle politique de stationnement, on prend des risques, risques que nous jugeons inutiles et dangereux.

En ce qui concerne les autres mesures décidées par l'Exécutif, nous sommes prêts à lâcher beaucoup de lest, si sur la première nous pouvions avoir une garantie.

Quoi qu'il en soit, nous voudrions avoir quelques éclaircissements sur différents aspects du rapport qui nous semblent présenter des lacunes.

Si notre Exécutif promet, pour le moins, une consultation sur une extension supplémentaire de la zone bleue, il ne dit rien en ce qui concerne les îlots de zone 30 km/h. Nous demandons à ce que la Commission soit consultée, et que les décisions conduisant à l'instauration de telles zones ne soient prises qu'une fois par période de cinq ans. Un plan quinquennal permettrait de pouvoir mieux intégrer les changements au sein de la population.

Enfin, nous remercions le Conseil communal pour son analyse des possibilités d'implantation de parkings d'échange, elle nous apparaît intéressante, si toutefois il est juste que ces implantations viendront de manière antérieure à toutes autres mesures.

Quoi qu'il en soit, l'offre de desserte par les transports publics nous semble manquer de précision. Il n'est pas fait mention, dans le rapport, d'une possible augmentation de la cadence aux heures de pointe, de même, il n'est pas abordé le problème des tarifs pour ces mêmes parkings d'échange, associés ou non au prix du trajet en bus.

De ceci découle une constatation :

Aux TRN, il est annoncé, et nous le recevons avec joie, que les lignes de bus N°10, N°11 et N°12 se développent (ou vont se développer), ainsi que la ligne N°5. Néanmoins, il nous paraît important de savoir si celles-ci

vont intégrer dans l'offre l'augmentation de la cadence pendant les heures de pointes sans laquelle, nous ne pensons pas que le "*parc + rail*" puisse séduire.

En effet, si des parkings d'échange seront disponibles au bout de ces lignes, il serait bien que les utilisateurs ne doivent pas trop patienter avant l'arrivée de la navette. Une offre incitative, sur le prix, par exemple, ne devrait pas être péjorée par une mesure sur les délais d'attente. En conséquence, nous demandons si, avec un développement des lignes, il a été pris en considération la probable nécessité d'engager plus de chauffeurs ?

Au SDP, nous estimons que la mise en œuvre des mesures en zone bleue doit s'accompagner de contrôles efficaces, sinon, ces mesures ne seraient d'aucune utilité. Or, il apparaît que l'engagement de deux ETP au sein du SDP suffira partiellement à redonner à ce service les possibilités d'atteindre sa mission actuelle, mais, en tous cas pas à absorber la surcharge de travail inhérente à la nouvelle zone bleue ou au report du trafic pendulaire sur les rues adjacentes.

Nous nous demandons s'il ne serait pas judicieux d'engager un ou deux agents de plus. Un postulat est présenté en ce sens, merci de lui faire bon accueil. Tout ceci pourrait donc avoir une conséquence supplémentaire sur les ressources humaines, non précisées dans le rapport.

De même, sur les finances, il pourrait aussi y avoir une incidence : Pour les TRN, avec une augmentation de la cadence aux heures de pointe, comme évoqué précédemment et le développement de nouvelles lignes, il semble que la prise en compte de ces charges n'a pas été intégrée. Qu'en est-il ? Au SDP, si le postulat est accepté, il serait bon que l'on revoie également son implication au niveau financier.

En dehors de ces quelques considérations, et pour faire court, le groupe UDC est prêt à entrer en matière sur la nouvelle politique de stationnement en ville de La Chaux de Fonds, sous réserve que le Conseil communal allège les dispositions concernant les entreprises sur le nombre de macarons mis à leur disposition. Dans le cas contraire, le groupe UDC prendra acte des deux rapports de la Commission, mais refusera de voter les arrêtés du Conseil communal.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pensais qu'il y aurait un débat sur l'entrée en matière et que nous interviendrions en deux temps. Nous sommes d'accord d'entrer sur le fond, pour autant que certaines garanties nous soient données. Je vais donc demander ces garanties avant de m'étendre plus en détail.

Je tiens d'abord à saluer l'excellent esprit qui a régné au sein de la Commission. Tout le monde a été à l'écoute des partenaires non politiques et des partenaires politiques et tout a été très positif.

Nous avons tous compris qu'il s'agit d'un sujet délicat, sensible dans la population. Nous avons fait des concessions vis-à-vis de tous nos parte-

naires. De leurs côtés, Socialistes, Verts et Popistes ont aussi fait des efforts dans notre direction. Malheureusement les représentants de l'UDC n'ont pas pu adhérer à ce consensus.

Le PLR ne s'est pas "*rallié*" à la gauche, comme on a pu le lire, ni l'inverse d'ailleurs. Chacun a fait un pas vers l'autre en essayant de répondre au mieux aux attentes de la population. Il faut aussi répondre aux attentes du Canton et de la Confédération dans le domaine de la mobilité douce. Cet esprit constructif a persisté au moment de l'élaboration du rapport final.

Le rapport que nous adresse le Conseil communal nous met un peu dans l'embarras. Il laisse planer un doute sur le fait qu'il ne paraît pas respecter l'esprit de certaines décisions, notamment sur les points les plus sensibles. Nous nous sommes demandés s'il s'agissait d'une mauvaise lecture de notre part, d'une mauvaise compréhension des intentions des Commissaires ou d'une volonté de s'écarter des propositions de la Commission parce qu'il ne les estime pas assez avancées par rapport à ses intentions.

Dès lors nous avons besoin précisions avant d'accepter l'entrée en matière.

La première de nos préoccupations touche à l'élargissement de la zone bleue et les propos entendus tout à l'heure nous mettent un peu dans le doute. Nous sommes tombés d'accord, en commission, sur le fait qu'elle devait se limiter durant quelques années au périmètre que nous avons déterminé. Je cite le rapport de la Commission (p.10) : "*dans la mesure du possible, l'agrandissement de la zone bleue ne devrait pas se faire dans les années à venir, à l'exception de demandes absolument nécessaires*".

Dans son rapport, le Conseil communal met en garde le Conseil général : "*le Conseil général doit être conscient que (...) le délai de mise à l'épreuve prévu de 5 ans pourrait devoir être raccourci pour répondre à des demandes d'extension de zone (...) si le report l'exige.*" Et il précise "*Le Conseil communal associera le Conseil général ou une commission à la préparation d'une telle extension*". Nous voudrions que le Conseil communal précise ce qu'il entend par "*associer le Conseil général*".

Cet avertissement du Conseil communal nous laisse craindre que l'extension de la zone bleue à toute la zone urbaine pourrait intervenir dans un délai relativement bref, sans que le Conseil général ne puisse se prononcer. Nous ne pourrions pas souscrire à de telles intentions.

Nous sommes réalistes et conscients que cette extension interviendra peut-être un jour, mais pas avant qu'un programme de parcage et de transports alternatifs performants et incitatifs ne soit mis en place. Nous vous demandons donc de nous garantir qu'il n'y a pas de projet d'extension de la zone bleue dans un proche avenir. Nous vous demandons aussi de nous informer si le Conseil général sera invité à prendre position avant qu'une telle mesure soit appliquée ou s'il sera simplement informé.

A propos de l'octroi des vignettes aux entreprises, nous avons beaucoup insisté pour que le Conseil communal fasse preuve d'une certaine souplesse dans l'octroi des macarons. Le rapport précise : *"En ce qui concerne les entreprises, il est prévu que chaque entreprise aurait droit à un nombre de macaron correspondant à 20% de ses effectifs. En cas de nécessité particulière et motivée, le Conseil communal pourrait déroger à cette règle de 20% »*. Le Conseil communal nous écrit : *"qu'il n'a pas l'intention de déroger, concernant la vente de vignettes aux entreprises, que dans des circonstances exceptionnelles, au principe d'un octroi de 20% (...)".*

Sur les autres points nous n'avons pas relevé de divergences entre le rapport de la Commission et celui du Conseil communal.

Cette différence dans les termes indique-t-elle une volonté de fermeté du Conseil communal ? Nous ne pourrions pas l'accepter, car c'est à cause de la perspective de cette souplesse que nous avons adhéré aux principes énoncés dans le rapport de la Commission.

Nous attendons donc avec intérêt les réponses du Conseil communal sur ces points. Ils sont très importants pour nous et vos réponses conditionneront notre acceptation de l'entrée en matière. Si les réponses sont satisfaisantes, nous développerons les points déjà développés par les autres partis.

Mme Maria Belo, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre société de consommation et de mobilité fait que de plus en plus de véhicules circulent en ville, avec parfois même deux ou trois véhicules par ménage et un trafic pendulaire en constante augmentation. La Chaux-de-Fonds subit, elle aussi, ce phénomène. Il devient donc nécessaire de réorganiser l'utilisation du domaine public pour redonner plus de place aux autres usagers et favoriser d'autres modes de transport.

Nous remercions le Conseil communal pour sa volonté d'agir dans ce sens. Nous saluons aussi le travail de la Commission qui a su entendre, consulter et construire un consensus acceptable pour chacun. Nous déplorons néanmoins l'attitude de l'UDC qui s'est distancé de ce consensus, sans proposer de véritables alternatives et en adoptant une position qui apparaît comme dogmatique, dans la mesure où elle ne repose pas sur des raisons objectives et argumentées.

Pour le POP, le consensus de la Commission est globalement acceptable.

La zone bleue

Nous approuvons le fait de commencer avec une zone réduite qui pourra être étendue en fonction des besoins futurs. Nous n'étions en effet pas favorable au fait de mettre toute la ville en zone bleue comme c'était prévu dans le projet initial, mais d'utiliser cette possibilité pour des quartiers où cette solution apporte une véritable amélioration. En effet, la zone bleue

pousse à déplacer régulièrement son véhicule, ce qui est souhaitable pour les commerces mais pas pour la qualité de l'air que nous respirons.

Les zones 30 km/h

Nous y sommes favorables pour la sécurité et la tranquillité qu'elles apportent et pour la place qu'elles redonnent aux enfants et aux personnes âgées. Différentes études démontrent par ailleurs qu'elles ne réduisent pas fondamentalement la vitesse des véhicules, mais contribuent à rendre celle-ci plus régulière. Il s'agit de plus d'une demande de la part de plusieurs collectifs d'habitants dans certains quartiers. Nous avons cependant quelques doutes concernant la suppression des passages pour piétons qui atténue le sentiment de sécurité des enfants et des personnes âgées.

Parkings d'échange

Ils sont fondamentaux à nos yeux pour réaliser les buts de la nouvelle politique de parcage et de mobilité. Leur réalisation rapide aux entrées de ville est pour nous une priorité. Ils sont essentiels pour limiter le trafic en ville et rendre réaliste la mise en place de la zone bleue.

Notre principale réserve au consensus de la Commission concerne l'introduction des macarons payants pour les résidents. Nous trouvons que les habitants directement concernés par l'essai ne doivent pas supporter plus d'inconvénients que nécessaire. Nous déposerons donc un projet d'amendement demandant la gratuité des macarons pour les résidents (ou au moins un ou deux macarons gratuits par ménage) durant toute la phase d'essai de la nouvelle politique. Cela évitera de fausser les conclusions de cet essai du fait que certains, pour éviter de payer un macaron, iront parquer dans les rues adjacentes.

Nous sommes convaincus que la nouvelle politique doit se mettre en place progressivement et en concertation avec la population. Il faut faire "*avec les gens*" et non pas contre eux. Nous avons un intérêt collectif important à faire changer les habitudes de mobilité dans notre ville, qui justifie de ne pas braquer inutilement certains citoyens, même si cela suppose quelques recettes en moins. Dans le contexte actuel, nous avons aussi besoin de pouvoir avancer sans soulever un nouveau référendum. Le référendum est un outil démocratique important mais il ne doit pas être utilisé à tort et à travers, car il ne contribue plus alors qu'à alimenter un esprit négatif et soupçonneux dans la population, là où nous avons besoin d'être constructifs.

Par contre, les CHF 240.-/an demandés aux entreprises nous paraissent adaptés, dans la mesure où il s'agit ici de limiter le trafic pendulaire au centre ville, tout en tenant compte des besoins des entreprises. Nous soutenons d'ailleurs l'idée de fixer une règle pour le nombre de macarons par entreprise, tout en laissant au Conseil communal la compétence de certaines dérogations, afin de favoriser le maintien des entreprises situées au

centre ville et la mixité de notre espace urbain. Je vous remercie de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais que le Conseil communal réponde à notre question avant l'entrée en matière, afin que je puisse développer.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne peux que sécuriser les membres du PLR quant au respect que nous aurons des engagements pris. Nous avons travaillé à satisfaction, dans le cadre d'une recherche de consensus avec l'ensemble des partis, un consensus largement positif car même les avis des minorités étaient importants. Le Conseil communal veut continuer dans cette direction et l'élargissement de la zone bleue sera évidemment soumise à votre attention.

Vous avez bien lu que c'est votre autorité qui prendrait des décisions quant à un développement futur. Vous comprendrez que nous n'avons pas voulu nous engager dans ce sens au niveau du rapport, puisque notre volonté est d'abord d'engager le premier stade mis à l'étude actuellement.

A ce jour, il n'y a pas de projet quant à une extension prévue de la zone bleue. Ce n'est pas une volonté du Conseil communal que d'aller plus loin et c'est lui faire un procès d'intention que de le penser.

La souplesse que vous préconisez quant à la répartition des macarons, dans le cadre des entreprises, est, pour le Conseil communal, un acquis. Ce n'est pas du tout dans un but de fermeté qu'il a mis ce texte ressortant du rapport. A ce titre, j'aimerais vous lire un passage du texte que je vous lirai tout à l'heure, concernant la position du Conseil communal : *"Le Conseil communal ne peut que souscrire à une interprétation large de la règle des 20%, tant il est conscient de l'importance de l'économie dans la vie de notre cité. Il sera également attentif aux efforts des entreprises dans la mise en place de politiques de mobilité performantes."*

J'espère avoir répondu à vos attentes et suis prêt à répondre à vos questions.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR est très satisfait de cette réponse et il voit là l'intention de travailler dans l'esprit de la Commission.

Je vous signale que nous déposerons trois amendements dans ce sens.

Comme nous l'avons dit précédemment, nous avons apprécié l'état d'esprit qui a régné dans la Commission. Nous l'avons dit, ce sujet est sensible car chaque concitoyen a sa vision de la circulation et du parage en ville, comme il a son avis sur la formation suisse idéale pour gagner un

match de coupe du monde de football. C'est un sujet qui nourrit des conversations interminables, où chacun en rajoute à plaisir.

Il est vrai que dans l'affaire qui nous occupe ce soir, la position du citoyen est assez complexe, voire schizoïde : Nous sommes tous simultanément dans la peau de citoyens différents aux intérêts contradictoires, selon le groupe dans lequel on se situe. Nous sommes tous, tour à tour :

- ~ employés ou employeurs avec des préoccupations qui sont celles des entreprises,
- ~ commerçants ou clients avec les préoccupations des commerces,
- ~ habitants, désireux de pouvoir parquer tout près de chez lui.

De plus, nous autres, Conseillers généraux, avons le devoir d'adopter une attitude responsable, favorable au plus grand nombre et qui tienne aussi compte des contingences financières et de l'environnement.

Nous n'arriverons pas même à plaire aux acteurs simultanés et contradictoires que nous portons en nous. Il faut dès lors nous résoudre à admettre que nous n'arriverons pas à plaire à chacun. Toute décision fâchera un certain nombre, dès lors il nous suffirait de dire non ! Sûr que nous nous ferions beaucoup d'alliés !

Mais ce n'est pas pour dire non à tout et ne pas essayer de composer avec nos partenaires que nous avons été élus. Essayons de fâcher le moins possible, prenons nos responsabilités ! Le consensus auquel nous sommes parvenus en Commission a l'ambition d'y parvenir.

Le PLR n'était pas enthousiaste à envisager maintenant une extension de la zone bleue. Mais nous avons compris qu'il y avait des enjeux plus larges à cause des exigences de nos partenaires pour les investissements dans la mobilité, que ce soit le Canton ou la Confédération. Nous avons aussi compris qu'une majorité des Conseillers généraux y étaient favorables, que la quasi-totalité des partenaires que nous avons rencontrés dans le cadre de la Commission l'étaient aussi, du moins si la zone reste limitée aux abords du centre ville.

Dès lors, nous sommes entrés en matière pour une zone qui préservait les intérêts des commerçants et des entreprises situées en ville. La majorité de la Commission s'est entendue sur un périmètre que nous acceptons, tout comme la petite zone dont nous avons parlé ce soir. D'ailleurs tous les partenaires rencontrés ont donné leur accord à cette zone-là.

Nous avons insisté à plusieurs reprises sur l'importance de tenir compte du tissu urbain particulier de notre ville, celui qui nous a valu d'ailleurs le label UNESCO. A la Chaux-de-Fonds, les entreprises sont mêlées à l'habitat. Il y a beaucoup de moyennes et petites entreprises un peu partout.

L'introduction d'une zone bleue n'a pas les mêmes conséquences à la Chaux-de-Fonds qu'ailleurs. Et puis, il y a les problèmes hivernaux ! La délimitation des zones que nous avons fixée ensemble tient compte de la situation des entreprises. Toute augmentation du périmètre rendra la situation de leurs employés difficile. Nous sommes conscients des problèmes que les reports de parquage vont entraîner (c'est d'ailleurs une des raisons de nos réserves à l'extension de la zone bleue).

Par ailleurs, nous sommes d'accord avec la création de places à durée limitée à 30 minutes. Cependant, les cases à 15 minutes, les plus difficiles à contrôler, ne sont envisageables que dans les zones d'intervention rapide, comme un bancomat, un kiosque, une boîte aux lettres ou une boulangerie. Pour les autres commerces, un arrêt pouvant aller jusqu'à 30 minutes s'impose.

Concernant les macarons, nous sommes convaincus que pour certaines entreprises, en tout cas dans un premier temps, le parquage va poser des problèmes très sérieux. Ceci sera valable tant que le parquage d'échange ne sera pas efficacement développé à l'extérieur de la ville.

Nous acceptons la limitation de la distribution des macarons aux entreprises à 20%. Les représentants des entreprises semblaient en général juger ce taux raisonnable. Néanmoins, en fonction de leur situation, des caractéristiques de leurs employés ou de leur importance, dans un premier temps du moins, ce taux s'avérera sûrement insuffisant pour certains. C'est pour cette raison que nous soutenons qu'il est important que le Conseil Communal fasse preuve de souplesse et prenne des décisions adaptées. La réponse que nous avons eu tout à l'heure nous rassure.

Plusieurs représentants des milieux industriels que nous avons entendus envisageaient des délocalisations dans le cas de difficultés de stationnement. Nous pensons que cette éventualité doit être prise très au sérieux.

Concernant les macarons pour les privés, nous estimons que le prix de CHF 80.- pour les résidents est adéquat. Il est plus faible que ce qui se pratique ailleurs. Il est juste que celui qui demande un privilège sur le domaine public le concrétise par une contribution financière, mais celle-ci doit rester raisonnable et correspondre grossièrement aux frais administratifs engendrés. Payer évite des abus. Cependant, nous avons insisté sur le fait que nous souhaitons que le prix ne soit pas augmenté dans un délai relativement court, comme cela était envisagé dans un premier temps. L'adaptation régulière au coût de la vie, elle, serait une mesure sage.

On nous dira *"Celui qui habite en zone bleue est pénalisé car il doit payer pour parquer devant chez lui, et pas celui qui habite hors zone bleue. De plus, une place ne lui est pas garantie !"* Il faut empoigner le problème par l'autre bout : *"J'ai la chance d'habiter en zone bleue, je paie les frais administratifs qui me donnent le privilège de pouvoir plus facilement parquer sans limitation de temps près de chez moi !"*

Pour ce qui est des entreprises, nous estimons aussi que le coût ne doit pas être excessif, CHF 240.– par an représente un maximum. Il ne faut pas qu'il soit lourd, ni pour les entreprises qui accepteront de le prendre à leur charge, ni pour les employés qui devront le payer. La réduction à CHF 160.– proposée par la Commission a un caractère incitatif positif. On avait évoqué la possibilité d'octroyer davantage de places de parc à une entreprise qui ferait un effort pour la mobilité douce; cela n'aurait évidemment aucun sens, cette mesure irait à l'encontre des objectifs visés. Cette mesure est plus intéressante.

Les zones 30 km/h doivent être bien signalées; elles doivent être avant tout des zones où la sécurité est accrue et non des zones destinées à remplir les caisses publiques. Pour que le but soit atteint, il faut une signalisation adéquate : celui qui entre dans une zone 30 km/h doit clairement s'en rendre compte. L'utilisation de radars mobiles indiquant instantanément la vitesse des automobilistes a un effet incitatif intéressant : Il fâche moins les automobilistes que les contrôles assortis de sanctions systématiques. Nous sommes favorables à leur recours régulier.

Nous sommes d'accord que les zones 30 km/h doivent être compactes et non discontinues pour faciliter la compréhension des usagers.

Concernant les parkings d'échange, ils sont insuffisants. Le plus souvent, on baptise des zones "*Parkings d'échange*" des endroits qui, à l'origine n'étaient pas prévus à cet effet. Il n'y a pas encore de projets concrets d'envergure à ce sujet. La Commission s'est d'ailleurs peu attardée sur leur localisation précise et leur capacité d'absorption des véhicules. L'avenir est au développement de telles zones à l'extérieur de la ville, couplée à des transports publics performants. Mais, il faut être conscients que la réalisation des parkings d'échange à un coût qu'il faudra chiffrer.

A ce propos, nous demandons au Conseil communal si l'aménagement des parkings prévus dans un premier temps et listés dans le rapport du Conseil communal a été budgété. Les CHF 490'000.– de l'arrêté N°2 ne parlent que de la signalisation.

En commission, les contacts avec les entreprises des transports publics nous ont fait comprendre que l'ouverture de nouvelles lignes ou l'augmentation de cadence avaient des coûts importants. Par ailleurs, ces entreprises qui deviennent supra-communales, voire cantonales, n'ont pas comme préoccupation première notre ville, mais la conçoivent dans un contexte global qui doit tenir compte de tous nos partenaires communaux.

Dans de tels contextes, nous n'avons pas l'habitude que La Chaux-de-Fonds bénéficie de privilèges.

Nous sommes partisans de parkings d'échange et de transports les plus économiques possible, afin d'inciter les automobilistes à abandonner leur voiture le plus vite possible à l'extérieur de la ville. Quand ces parkings existeront, l'élargissement de la zone bleue pourra être envisagé. Pour

nous, c'est très important, l'extension de la zone bleue ne peut pas aller sans l'extension des parkings d'échange.

Pour qu'il accepte les arrêtés, le PLR demande, de la part du Conseil communal, des garanties, pour être crédible vis-à-vis des citoyens et des entreprises. C'est la raison pour laquelle, il propose 3 amendements aux arrêtés qui devraient répondre à ses préoccupations.

Amendement à l'article 36bis, al.1, à la fin du paragraphe : *"Le Conseil communal peut accorder un prix réduit de CHF 160.- par an aux entreprises qui s'engagent dans un plan de mobilité."*

Amendement à l'article 36bis, al.1b : *"Chaque entreprise a droit à un nombre de macarons correspondant à 20% de ses effectifs. En cas de nécessité particulière et motivée, le Conseil Communal peut déroger à cette limitation."*

Amendement à l'article 36bis, al.5 : *"L'agrandissement de la zone bleue ne peut se faire qu'après discussion et accord du Conseil général. Les habitants et les entreprises des zones concernées par cet élargissement éventuel bénéficient de macarons selon les dispositions adoptées pour les quartiers déjà inclus dans la zone bleue."* C'est "l'augmentation du nombre de zones bleues avec macaron ne peut se faire qu'après discussions et accord du Conseil général" qui est l'élément important de cet article 26bis, al. 5.

Ce dernier article enlève une prérogative au Conseil communal, mais lui permettra de partager des décisions sensibles avec le Législatif et d'ouvrir le débat public, avant que la décision n'intervienne. On ne pourra pas lui reprocher de prendre ses décisions sans concertation.

Le PLR demande au Conseil communal d'appuyer ces amendements et au Conseil général de les approuver. Ils nous donneront la garantie que l'esprit qui a régné au sein de la Commission et qui nous a conduit à accepter le rapport est respecté.

Nous voterons alors les arrêtés proposés par le Conseil communal.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vous remercie de l'accueil que vous avez réservé au présent rapport. C'est avec grand intérêt qu'il prend connaissance de vos remarques et vos commentaires concernant celui-ci. Il sait que ces derniers sont le fruit des discussions importantes qui ont eu lieu dans les différents groupes. Il sait aussi combien ce sujet est important pour les habitants de notre ville, tant les politiques de stationnement et surtout de mobilité sont en lien avec la qualité de la vie en ville.

C'est avec ce souci que le Conseil communal a engagé ce dossier. Il reste convaincu que les propositions qui vous sont soumises ce soir ont pour but de préserver les acquis, dont les habitants de notre ville bénéficient et dont ils sont, à juste titre, fiers. Le rapport soumis est primordial

pour l'ensemble de notre collectivité, tant du point de vue politique que social ou financier.

Politiquement, nous vous proposons de mettre une nouvelle pierre à une vision urbanistique, à long terme, de notre ville. Il est de notre devoir de veiller à ce patrimoine, aujourd'hui mondialement reconnu. Conscient de ces enjeux, le Conseil communal vous demande de le suivre, en toute responsabilité, dans le chemin qu'ensemble nous devons tracer pour la conservation du tissu urbain, développé par nos anciens et qu'aujourd'hui, nous nous devons de conserver. Conscients de l'importance et de la qualité quasi unique de ce patrimoine de la qualité de vie de notre cité, largement lié à la mixité que nous entendons conserver, nous vous demandons de suivre les conclusions de la majorité de la Commission, visant à mettre en place une politique de stationnement et de mobilité digne de la ville que nous défendons tous.

Saluons, une fois encore, cette vision de la mixité qui permet une optimisation des transferts, tout en conservant un tissu urbanistique de qualité, qualité de vie que le Conseil communal tient à souligner, tant cet aspect est relevé par les observateurs étrangers à notre ville. Elle doit, à notre sens, être conservée comme un signe, une des images positives de notre collectivité. En ce sens, l'instauration de zones 30 km/h, largement discutée dans le cadre des débats de la Commission, nous semble être un outil adéquat pour la garantir.

Le Conseil communal s'engage ici à prendre toutes les mesures nécessaires propres à soigner la signalisation de ces zones, dans le respect de la sécurité de l'ensemble des usagers et des lois et prescriptions en vigueur. Il est à remarquer une demande importante des habitants de notre ville pour de telles zones, tant dans les quartiers résidentiels, qu'au centre-ville. Le Conseil communal reste donc convaincu que le développement harmonisé de zones 30 km/h est attendu par les habitants. Le problème du contrôle de la vitesse est également un souci pour l'exécutif, non pas dans un sens d'une augmentation des revenus, mais bien dans un sens sécuritaire. Ainsi, il a fait une demande à l'autorité cantonale compétente pour obtenir l'autorisation d'acquérir un nouveau radar mobile, voire des radars mobiles sans interceptions. Des essais ont été faits au début de cette année. Pour le moment, l'autorité cantonale s'oppose à cette autorisation, sous prétexte que c'est de sa responsabilité.

S'il est un des aspects importants de votre décision de ce soir, c'est bien l'aspect financier. Avant de vous prononcer, en votre âme et conscience, sur le rapport présenté, le Conseil communal vous invite, comme l'a fait la majorité de la Commission, à prendre conscience des enjeux financiers découlant de nombreux projets du Réseau Urbain Neuchâtelois, largement intégrés les uns aux autres et auxquels sont liés plusieurs millions de francs de subventions de la Confédération et du Canton. Ces subventions concernent le financement de projets importants pour notre ville,

comme le TransRun ou la H20, mais aussi, plus près de nous, l'aménagement de la Place de la gare ou encore de la Gare Morgarten.

Force est donc de constater que la voie que nous entendons suivre est également celle envisagée à Berne et à Neuchâtel. Les esprits chagrins nous diront que cette voie est aléatoire et qu'aucune garantie ne nous est donnée à ce jour. Relevons toutefois que le processus est en cours et que rien, à ce stade, ne nous permet de le mettre en cause.

Toujours au niveau financier, se pose la question de la gratuité du macaron. Ce point a fait l'objet de nombreuses discussions, tant au niveau de la Commission, que du Conseil communal. Après un examen approfondi des différentes hypothèses, le Conseil s'oppose à la gratuité en tenant compte particulièrement du fait qu'il s'agit, en l'espèce, de l'utilisation du domaine public. Le Conseil communal peut, sans problème, se rallier à la proposition de la Commission, soit, un macaron à CHF 80.-/an pour les habitants (c'est-à-dire CHF 6.65/mois ou CHF 0.20/jour) et ce, bien que par rapport à notre premier projet et compte tenu de la diminution de la grandeur de la zone et du prix, il deviendra difficile d'autofinancer l'opération sans chercher à diminuer les charges. Le Conseil communal confirme son engagement quant à la délimitation de la zone, y compris la zone du quartier *Le Corbusier*.

Compte tenu de notre volonté de garantir la mixité du tissu urbain de la ville, un soin particulier a été mis à la gestion des problèmes que pourraient rencontrer commerçants et entreprises, avec l'introduction de ce nouveau concept de stationnement. Il faut, en premier lieu, souligner l'effort de compromis de la Commission qui, en analysant l'incidence pour ces derniers, de l'étendue de la zone, a trouvé un compromis acceptable pour une majorité significative. Le fait que la plupart des grandes entreprises se situe hors de la zone définie est de nature à garantir le succès de notre projet, sans péjorer le développement de nos industries.

Le Conseil communal ne peut que souscrire à une interprétation large de la règle des 20%, tant il est conscient de l'importance de l'économie dans la vie de notre cité. Il sera également attentif aux efforts des entreprises dans la mise en place de politiques de mobilité performantes. Par contre, il se doit, dans un principe d'équité, de veiller à ne pas déséquilibrer le marché immobilier en favorisant le parking sur le domaine public, au détriment de places privées. Pour mémoire, le quota de places exigé dans le cadre de la construction de nouvelles usines est d'une place pour deux emplois, bien entendu, à charge de l'entreprise.

Le Conseil communal est conscient de la faiblesse que représentent les parkings d'échange dans ce dossier. Il est aussi convaincu que l'ensemble du projet doit évoluer en parallèle, faute de quoi, il serait, selon son estimation, voué à l'échec. Rejoignant l'ensemble des groupes sur le fait que dans ce dossier, l'objectif commun est la satisfaction de l'ensemble des acteurs, il part du principe que les fonds dégagés par la mise en place

d'une nouvelle politique de stationnement serviront également à couvrir les charges d'investissement et de fonctionnement liées aux parkings existants ou à venir.

En conclusion, le Conseil communal salue les conclusions de la Commission et relève les intentions de celle-ci à ne pas s'immiscer dans les domaines de compétences qui sont les siennes. Il salue également le travail de la Commission qui, par les propositions faites, montre combien le projet présenté est important pour notre population. Il s'engage à poursuivre le projet, sur la base de l'excellent état d'esprit de consensus qui a régné dans les travaux de la Commission, à faire siennes les propositions qui veulent qu'une Commission ad hoc ou votre Conseil soit partie prenante aux futures décisions importantes qui devraient être prises en terme de politique de stationnement et de mobilité.

Le Conseil communal, soutenu par la majorité de la Commission, vous propose donc d'approuver les arrêtés qui vous sont soumis ce soir.

Je réponds maintenant aux différentes questions.

Les Verts, vous préjugez de la position du Conseil communal qui, en l'état, espère surtout l'acceptation du projet tel qu'il vous est soumis. Aucune décision n'a été prise et nous n'osons envisager un refus ce soir. Il n'y a donc pas de procès d'intentions de notre part vis-à-vis d'éléments qui vous auraient été cachés.

Concernant la Place du marché, c'est bien par compromis que la solution a été proposée.

Concernant l'autofinancement du SDP, nous avons largement parlé, ce soir, du nombre de personnes employées par ce service. Je me permettrai de revenir, dans le cadre du postulat déposé, à l'évolution liée au personnel du service, évolution liée non seulement au parcage, mais également aux rapports que nous avons avec l'État concernant la Police de proximité.

Vous mentionnez le problème de l'information. Je dois vous faire admettre que nous avons travaillé avec le Service de l'information, dans le cadre de la collectivité. Ce n'est peut-être pas dans le sens où vous l'attendiez, mais l'information est prévue. Elle doit être réfléchie et elle l'a été, dans le sens où vous l'avez vue jusqu'à maintenant.

Pour le PS, je passe sur le risque de report, le Conseil communal s'est engagé.

Vous avez bien noté que le Conseil est pour la mise en place de radars mobiles sans intervention (simplement l'affichage de la vitesse), ainsi que l'acquisition d'un radar mobile avec intervention (qui permet de sanctionner les personnes qui dépasseraient largement les vitesses autorisées). Je dois vous signaler que 150 contrôles sont effectués chaque année dans notre collectivité. C'est à la fois peu et beaucoup, mais c'est quand même quasiment un contrôle par jour, voire plus en ne considérant que les jours ouvrables.

Vous demandez comment se feront les plans et qui les accompagnera. A ce stade, les principaux intervenants seront le Service économique et le Service de l'urbanisme.

Pour le POP, j'aimerais insister sur la notion de macarons gratuits. De toute évidence, cette réflexion a été engagée et trois éléments nous font pencher pour un macaron bon marché, voire très bon marché par rapport aux autres collectivités.

- ~ Il y a utilisation, à long terme, du domaine public. Les marchands sur la Place du marché payent quelque chose, il nous semblait donc logique que cette utilisation fasse l'objet d'une redevance.
- ~ Avec des macarons gratuits, nous risquons un "exode" des véhicules actuellement stationnés sur le domaine privé. Clairement, un automobiliste qui paie CHF 150.-/mois pour un garage verrait de nombreux avantages à ne plus rien payer pour avoir accès au domaine public.
- ~ La mise en place de cette politique impliquera certains frais (développés dans le rapport) et il est évident que ceux-ci doivent être autoporteurs.

Le PLR demande comment seraient financés les parkings. Évidemment, il n'y a pas de prévision de financement de parkings, à ce stade. Dans un premier temps, il faut considérer que les parkings devraient être autofinancés. C'est sur la base des futurs crédits qui seront demandés pour leur création que nous fixerons les éléments des tarifs.

Concernant vos amendements, je propose que le Conseil communal en parle durant la pause pour voir quel sens il va donner à votre demande.

J'en ai terminé, je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai peut-être mal compris les termes employés par le représentant du Conseil communal. "*Les propositions et les conclusions de la majorité de la Commission seraient dignes pour notre ville*" laisseraient entendre que les propositions faites par la minorité de la Commission (donc l'UDC) ne seraient pas dignes pour notre ville !

Je rappelle, au nom du groupe, que nos propositions sont les seules à tenter de préserver les emplois en ville et, par extension, les rentrées fiscales. Fait étonnant d'ailleurs, les questions ou propositions lancées par notre groupe ont tout simplement été éludées dans les réponses du Conseil communal. Nous aimerions quand même avoir quelques réponses. Je vous remercie.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes très préoccupés par le problème des entreprises

et on ne peut pas dire que personne ne se préoccupe des entreprises à part l'UDC !

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Le Conseil communal n'entend pas rendre indignes les conclusions que vous auriez émises. Elles sont ressorties d'un large consensus au niveau de votre parti. Malheureusement, elles ne correspondent pas à ce que la majorité, à ce stade, émet. Nous considérons donc que ce qui ressort de la majorité de la Commission est digne d'intérêt pour les habitants de cette ville et non pas par indignité des éléments que vous avez mis dans votre rapport.

De toute évidence, le rapport de minorité est très proche, dans ses conclusions, du rapport de majorité. La seule grande différence, à ce stade, est vraiment le fait que vous aimeriez 50% de macarons disponibles pour les entreprises. Je relève qu'il n'y a pas eu de demandes d'amendements supplémentaires de votre parti concernant cette proposition. Le Conseil communal considère donc que vous n'avez pas de prétentions supplémentaires, à ce stade.

Je reviens sur quelques points que vous avez soulevés. Vous dites qu'il y a peu ou pas de problèmes de parage en ville. Le Conseil communal est d'avis que ce problème est fondamentalement lié à la grandeur de notre ville. Même en parquant aux abords de celle-ci, l'automobiliste piéton ne met que quelques minutes pour atteindre le centre-ville. Certes, nous ne rencontrons pas les mêmes problèmes que d'autres villes, mais le problème des voitures-ventouses au centre-ville est un problème pour les habitants, les commerçants, ainsi que pour les entreprises. Celles-ci doivent fournir des solutions à leurs visiteurs occasionnels. Les projets que nous présentons sont donc, à notre sens, de nature à répondre à cette polémique.

Vous relevez que la Ville de Neuchâtel rencontrait des problèmes face à l'introduction de ces zones bleues. Ceux-ci ont été soulevés, dans le cadre des auditions, par les représentants de l'économie. Nous avons relayé ces informations à nos collègues du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel et ces arguments ont largement été contestés par les autorités communales à qui nous avons soumis ce point.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais répondre au fait qu'aucun amendement n'a, pour l'instant, été déposé. Il est vrai que dans l'article 36b "*Macarons et cartes de stationnement*", il n'est pas spécifié de limite de 20%. Il n'était effectivement pas mon intention d'en mettre une. Mais puisque le PLR a déposé un amendement en ce sens, je déposerai un sous-amendement à cet amendement qui remettra à 50% les demandes du PLR.

PAUSE

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal combattrait l'amendement proposé par le POP, pour les raisons mentionnées précédemment. Par contre, le Conseil communal propose les sous-amendements suivants aux amendements proposés par le PLR :

Amendement à l'art. 31bis, al.1, fin de paragraphe : le Conseil communal accepte la proposition telle qu'elle est donnée par les membres du PLR.

Amendement à l'art. 36bis, al.1b : le Conseil communal propose le sous-amendement suivant : *"Chaque entreprise a droit à un nombre de macarons correspondant à au moins 20% de ses effectifs. En cas de nécessité particulière et motivée, le Conseil communal peut augmenter cette limite, jusqu'à concurrence de 50%".*

Amendement à l'art. 36bis, al.5 : le Conseil communal propose de modifier l'amendement par un sous-amendement : *"L'augmentation du nombre de zones bleues avec macarons ne peut se faire qu'accompagnée d'un rapport d'information au Conseil général. Les habitants et les entreprises ..."*

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pouvez-vous nous donner quelques explications sur le 3^{ème} amendement ?

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a un problème de compétences entre la législation fédérale et notre volonté de vous soumettre les différentes modifications. Le Conseil communal s'engage ici, formellement, à vous soumettre les différents éléments et il est d'avis qu'un rapport d'information est suffisant pour répondre à vos attentes.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour son esprit d'ouverture et ses propositions que nous acceptons, bien entendu. Notre sous-amendement est donc retiré.

M. Théo Bregnard, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Appréciant l'ouverture dont font preuve tous les partis de cet hémicycle, nous en ferons certainement de même. Le Conseil communal ne nous a pas convaincus sur tous les points. Je pense que si les gens ont des garages, c'est parce que nous avons un certain hiver ici et qu'ils ne quitteront pas massivement leur garage pour les fameuses zones bleues.

Un argument qui poussait en faveur de la gratuité, comme le rappelle le Conseil communal, c'est le report des véhicules sur les zones limites. Les gens qui devront payer CHF 80.– (même si ce n'est pas énorme et que cela couvre les frais administratifs) et qui vivent dans les zones limites seront tentés d'aller dans les rues en-dessus. Ceci posera effectivement des problèmes et poussera à étendre la zone bleue rapidement. Étant donné qu'un bilan sera tiré, nous pouvons accepter cela, étant entendu que le bilan et le rapport définitif ne seront pas forcément effectifs, puisque certaines personnes, qui prendraient des macarons si toute la ville était bleue, ne les prendront pas.

Différents problèmes nous poussaient à soutenir cette gratuité, mais au vu de la belle unanimité qui se dégage ce soir, nous retirons notre amendement.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors des débats avec notre représentant M. Pierre Hainard, nous avons toujours dit que le problème des entreprises était pour nous un point extrêmement important car cela amène des places de travail et des recettes fiscales. Compte tenu de ces 20% à 50%, ainsi que de l'engagement du Conseil communal d'aller rapidement à la mise en place de parkings d'échange (élément essentiel), nous vous annonçons que nous ne lancerons pas de référendum.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous acceptons les propositions du Conseil communal. Nous avons confiance en les réponses qu'il nous a données. C'est pourquoi, nous retirons les amendements 2 et 3. Nous vous félicitons d'avoir peut-être contribué à l'unanimité qui se dégage ce soir.

M. Serge Vuilleumier, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais remercier tous les groupes qui ont suivi les travaux de la Commission. Le consensus trouvé en commission a fait tâche d'huile et c'est encore une occasion de remercier les Commissaires pour le travail fait en m'accompagnant dans ce dossier. Je remercie également le Conseil communal qui est allé dans le sens des travaux de la Commission. Merci à tous, merci.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant l'information, nous avons longtemps parlé de la motion Berger, de motions successives qui demandaient d'améliorer la communication de la Ville envers les citoyens. Je crois que dans ce dossier, nous avons cruellement manqué des moyens que nous n'avons pas voulu développer ces dernières années. C'est un regret et j'espère que nous ferons mieux une prochaine fois.

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans le but de faire un pas chacun en direction les uns des autres, les Verts pourront aussi accepter ces amendements.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

L'article 36bis est adopté comme suit (al.1 amendé, al.5 nouveau) :

¹ *Dans les zones où le Conseil communal soumet par arrêté de circulation le stationnement durable à l'obtention d'un macaron de stationnement, celui-ci fait l'objet d'une redevance variable selon les catégories d'usagers, mais n'excédant pas CHF 80.- par année pour les résidents et CHF 240.- par année pour les entreprises. Le Conseil communal peut accorder un prix réduit de CHF 160.- par an aux entreprises qui s'engagent dans un plan de mobilité. Chaque entreprise a droit à un nombre de macarons correspondant à au moins 20% de ses effectifs. En cas de nécessité particulière et motivée, le Conseil communal peut augmenter cette limite jusqu'au maximum de 50%.*

.....
⁵ *L'augmentation du nombre de zones bleues avec macarons ne peut se faire qu'accompagnée d'un rapport d'information au Conseil général. Les habitants et les entreprises des zones concernées par ces élargissements éventuels bénéficient de macarons selon les dispositions adoptées pour les quartiers déjà inclus dans la zone bleue.*

L'arrêté N°1 est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 35 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport de la Commission par 35 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport de minorité par 34 voix sans opposition.

Postulat UDC lié au rapport

(voir texte au début du présent procès-verbal)

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous ne reviendrons pas sur une situation que nous avons déjà amplement exprimée, le manque d'effectif au sein du SDP. Nous demandons au Conseil communal, dans son infinie sagesse, d'examiner la nécessité d'engager une personne de plus, voire deux ou trois.

Nous estimons qu'actuellement, le travail ne peut pas être rempli de manière optimale. Demander plus encore à ce service, même avec deux ETP supplémentaires va devenir carrément insurmontable.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte votre postulat et en tiendra compte dans les arbitrages budgétaires.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors d'une récente séance de Commission, un des Commissaires de l'UDC avait parlé de l'entêtement avec lequel le Conseil communal ne souhaitait pas augmenter, même de quelques postes, le SDP. Je comprends parfaitement que ce service fait le maximum qu'il peut avec les effectifs qu'il a. Je comprends parfaitement qu'il est sous la pression d'intérêts multiples qui peuvent même aller jusqu'à discréditer ce travail, alors que nous savons très bien que le travail est multiple.

Mais, il y a aussi d'autres services, avec un personnel pas forcément à plein temps, qui est soumis à de graves pressions, à des difficultés à faire tout le travail visant le bien de la collectivité. Ma position personnelle est la suivante : je trouve que c'est un problème global, qui devrait faire l'objet, dès la rentrée, d'une discussion générale de la Commission financière, en ne faisant pas uniquement pression sur ce service, mais en reprenant le problème d'autres services. C'est pourquoi, en ce qui me concerne, je ne voterai pas ce postulat.

M. Serge Vuilleumier, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais *emboucher la même trompette* : effectivement, dans la Commission du SDP, ce problème a déjà été posé et la même explication a été fournie. A cela s'ajoute le problème du contrat de prestations qui n'est toujours pas signé. Si c'était le cas, la Commission du SDP aurait dû en être informée. Dans l'attente de plus amples informations, il me semble que c'est trop tôt pour accepter ce postulat.

Dans l'attente du dépôt du rapport qui doit accompagner le contrat de prestations, je ne soutiendrai pas ce postulat car c'est encore trop tôt pour savoir dans quelles prestations il faudra couper pour pouvoir financer un agent supplémentaire.

Le postulat est accepté par 16 voix contre 11.

Interpellation urgente de Mme Katia Babey

(voir texte au début du présent procès-verbal)

Mme Katia Babey Falce, PS : Je serai extrêmement brève. La sécurité des employés est une chose trop importante pour que nous attendions des réponses jusqu'au mois de septembre.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence.

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre interpellation est assez claire et nous attendons les réponses claires du Conseil communal.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je peux répondre de la façon suivante : lors d'une des premières réunions de chantier de l'Avenue Léopold-Robert, le Conseil communal, responsable des Infrastructures et de l'énergie a insisté sur le respect des mesures de sécurité. La semaine dernière, l'ingénieur communal a demandé au conducteur des travaux pourquoi il n'avait pas de casque. Ce dernier lui a répondu qu'il avait dû donner le sien à un ouvrier qui l'avait perdu dans une fouille, ceci afin que chacun ait un casque.

Lors du PV des chantiers, à chaque séance de chantiers, chaque semaine, le point N°1, c'est le respect des mesures de sécurité. Celui-ci est contrôlé à chaque séance.

Le Conseiller communal peut stopper un chantier à n'importe quel moment, si les mesures de sécurité ne sont pas respectées. Le Conseil communal peut inclure, dans les critères d'adjudication, le respect des mesures de sécurité. Il faut être conscient que c'est un paramètre subjectif qui posera problème.

Mme Katia Babey Falce, PS : Je suis satisfaite.

Interpellation urgente de Mme Sylvia Morel "Nouveau logo, nouveau tollé contre les autorités"

(voir texte au début du présent procès-verbal)

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous imaginions que cette interpellation susciterait une ouverture de débats, mais je ne sais pas si tout le monde est prêt à ouvrir le débat ce soir, à cette heure.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal est disposé à accepter l'urgence. Il s'en remet donc à la décision du Conseil général.

M. Marc Schafroth, Président : Si l'urgence n'est pas combattue, je vous propose de lier l'interpellation du POP à celle du PLR.

M. Théo Bregnard, POP : Je ne combats pas entièrement l'urgence, mais j'estime que nous pourrions la remettre à la prochaine séance, afin que nous puissions rendre hommage à M. Hainard, avant minuit. Pourrions-nous trouver un compromis, comme nous l'avons souvent fait ?

M. Marc Schafroth, Président : L'urgence est acceptée par le Conseil communal, soit vous la combattez, soit vous ne la combattez pas...

M. Théo Bregnard, POP : Alors, je la combats.

L'urgence est refusée à l'unanimité.

Hommages à M. Pierre Hainard, Conseiller communal démissionnaire.

M. Marc Schafroth, Président : M. Hainard termine son mandat le 31 juillet prochain, comme mentionné dans sa lettre de démission du 25 mars 2010, ceci après avoir siégé au Conseil communal depuis 2004. Il a également siégé comme Conseiller général de 1988 à 2000. Pour toutes ces années d'engagement, nous tenons à vous remercier et les groupes vont s'exprimer.

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Conseiller communal, Cher M. Hainard. Ce soir, nous allons, à nouveau, prendre congé d'un Conseiller communal et c'est toujours une tâche difficile que de résumer en quelques minutes des années de travail et d'engagement.

Mais "*quand il faut y aller, les gars, faut y aller !*" et nous pensons que cette phrase est une formule qui vous correspond très bien.

En effet, durant ces 6 années passées comme chef du Dicastère des infrastructures et de l'énergie, vous avez dû faire preuve d'allant pour défendre des dossiers souvent très techniques. A tel point que par moments, nous avons un peu de mal à saisir toute la teneur et la saveur de vos explications, n'étant pas tous ingénieurs.

Je me suis amusée à relire certains de ces rapports, par exemple, celui sur les boues de dépotoirs, où vous aviez dû nous expliquer que le système était constitué d'un laveur classificateur de sable et d'un Trommel. On

comprend ainsi, à la relecture combien la tâche est ardue et c'est un euphémisme.

Autre exemple, sur les mini et midi déchetteries, je vous cite : *"Il y en a quand même un sur lequel je n'ai pas été très clair. Le système de récupération des jus au fond du conteneur et non dans la cuve dans le système Villiger et dans le système Molok, il n'y a pas de récupération des jus. Pendant le relevage, il passe au travers du sac et offre une éventuelle douche aux rippeurs"*. Et plus loin *"La localisation de ces déchetteries est une stratégie de localisation."* C'était, vous en conviendrez un peu déroutant pour des Conseillers généraux non aguerris.

Mais, vous avez réussi, sur beaucoup de dossiers, à susciter des enthousiasmes étonnants. Par exemple, après avoir participé à la séance d'information sur l'adduction d'eau, j'ai passé des heures à lire et à décrypter le rapport et j'y ai, à ma grande surprise, pris un grand plaisir. Je me suis tout de suite portée volontaire pour être le rapporteur de mon groupe, avec un tel enthousiasme, que mes camarades ont cru à une plaisanterie. Comme quoi, même un dossier technique peut créer de l'enthousiasme là où l'on ne s'y attendait pas. C'est ce qui fait tout l'intérêt de l'engagement politique, devoir lire des rapports sur des sujets qui nous sont parfois totalement étrangers et être surpris que le devoir se change en plaisir. Le plaisir d'apprendre, de comprendre un peu mieux et ainsi d'avoir l'envie d'aller plus loin. Et nous tenons à saluer votre volonté de maîtrise de dossiers qui, en plus d'être souvent très techniques, étaient également très diversifiés, entre les déchets, la neige, les chantiers, les déjections canines, la géomatique, les forêts, les espaces verts, etc... Le rapport que vous avez défendu ce soir sur le massif pour des inhumations de longue durée est la preuve de l'étendue des dossiers à maîtriser. Les travaux en ville ont été et sont encore conséquents et les enfants de la ville l'ont bien compris lors du cortège des promotions, puisque pas moins de trois collèges ont pris ce thème pour défiler. D'ailleurs, vous avez prouvé que l'avis des petits vous importe : suite à une lettre qu'une classe vous avait adressée au sujet des poubelles de la cour de leur collège, vous n'avez pas hésité à venir dans la classe pour écouter leurs propositions. Et ça c'est bien !

Nous savons que l'engagement au service de la collectivité comme Conseiller communal est une lourde tâche et ce d'autant plus quand on est dans la minorité. Tous vos collègues ont souligné votre volonté de faire passer vos idées, mais, et nous tenons à le saluer haut et fort, votre respect de la collégialité, qui est la base du fonctionnement de nos institutions.

Le mot qui ressort fréquemment quand on parle de vous, c'est honnêteté et je vais l'illustrer avec une petite anecdote. Un jour, votre épouse vous a demandé de lui faire une photocopie au bureau. Elle vous a donné 20 centimes. Vous avez refusé en disant qu'on ne mélange pas fonction publique et affaires privées. Si ça ce n'est pas de l'intégrité !

Mais "*quand il faut y aller, il faut y aller !*" Le parti socialiste tient à vous remercier pour votre engagement et ce, même, quand vous étiez atteint dans votre santé. Nous vous souhaitons bonne route et sommes certains que vous continuerez à défendre notre ville et notre région.

Voilà pour vous une petite attention que vous pourrez déguster tranquillement maintenant que vous aurez un peu plus de temps.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Legrix, qui aura la lourde tâche de nous faire comprendre et apprécier les futurs rapports qu'il aura à défendre. Bonne chance.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pierre Hainard, premier représentant de l'UDC à l'exécutif, a été un vrai et un bon Conseiller communal. Et, cet avis n'est pas seulement le mien mais il est aussi celui de notre parti car nous nous sommes consultés sur ce sujet.

Les personnes qui ont travaillé avec lui à l'Exécutif ont souligné son engagement, sa loyauté et son respect de la collégialité. Nos Commissaires associés à son dicastère ont dit qu'avec lui, on savait toujours où on allait grâce à ses compétences en la matière, ses explications claires et précises et son ouverture à la discussion.

Mais l'éloge, lui aussi important, provient, selon les témoignages que nous avons reçus, de ses services que Pierre Hainard n'a pas seulement dirigés mais soutenus et encouragés dans un climat de justice où les collaborateurs, quel que soit leur poste, se sont sentis respectés dans leur travail et par là, motivés.

Au-delà des clivages politiques, Pierre Hainard a su donc s'imposer et faire apprécier sa personnalité toujours, et je dirais même courageusement, mise au service de l'intérêt général. Ses valeurs d'écoute, de vérité et d'action ont été, encore une fois démontrées, lors de sa dernière intervention ce soir.

Il sera, nous en sommes persuadés, un exemple pour son successeur, auquel nous souhaitons la bienvenue dans son travail et ses nouvelles responsabilités.

A l'adresse de Pierre Hainard, nous aimerions qu'il puisse devenir capitaine, capitaine au long cours, qu'il puisse découvrir les grands espaces avec mille et une petites escales pleines de charmes.

Pierre Hainard est quelqu'un qui aime voyager dans le temps, un passionné d'histoire et nous lui offrons un livre d'histoire. Je me réjouis de le rencontrer pour en parler ensuite car c'est un sujet qui nous intéresse tous les deux.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller communal, Cher Pierre. Tu as eu une carrière des plus chargée, et telle une diva, on a vu ton portrait affiché sur tous les murs de la ville. On

t'a vu sur les affiches pour le Conseil des États à deux reprises, ainsi que pour le Grand Conseil, ou pour le Conseil général, et même pour le Conseil communal. En fin de comptes, c'est au Législatif cantonal et à l'Exécutif communal où nos concitoyens ont préféré te voir agir.

Il y aurait tellement à dire sur toi, Pierre, que j'ai jugé bon de me cantonner à l'essentiel, sachant que pour un autre discoureur, l'essentiel aurait été différent.

Il n'est un secret pour personne que tu as été l'un des Pères fondateurs de la section UDC du canton de Neuchâtel. Tu t'es illustré comme l'un des tout premiers membres d'un Exécutif communal UDC en Suisse romande et tu as réalisé l'un des meilleurs scores aux dernières élections communales. Ton palmarès parle de lui-même, tu pars donc respecté, apprécié et même aimé de la population et de tes collaborateurs, mais aussi de tes collègues du Conseil communal.

Ton engagement ne s'est pas limité à tes nombreux dossiers, où les crédits tuyaux ont pris une place omniprésente (et, je sais que tu en laissés quelques-uns à remplacer pour Jean-Charles), mais on peut véritablement dire que tu as su mouiller ta chemise, notamment lors de ce mardi, au début de ton premier mandat à l'Exécutif où, plein d'entrain et d'énergie, tu es allé, sous une pluie torrentielle, "*faire les poubelles*" si j'ose dire, en compagnie des employés de la voirie, et où tu es rentré exténué et littéralement trempé. Tu avais tellement souffert, que tu as promis une substantielle augmentation à chaque membre de la voirie qui se présenterait à toi avant la fin de la journée. Il n'y a pas eu d'augmentation car personne ne t'a pris au sérieux et pas un n'est venu dans ton bureau, ayant tous cru que tu plaisantais ! Mais je suis sûr que tu ne plaisantais pas !

Cher Pierre, durant ces deux mandats où je t'ai côtoyé, j'ai trouvé une personne humaine et ouverte au dialogue et malgré une charge de travail énorme, je ne t'ai jamais vu refuser un rapport. C'est même avec enthousiasme que tu recevais de ma part, alors Chef de groupe au Grand conseil, des dossiers comme la loi sur l'énergie ou celle sur les établissements publics.

En tant que Conseiller communal, tu as su gagner l'estime de tous, pas seulement par ton sens subtil de l'humour, la justesse de tes propos ou la maturité de tes interventions, mais surtout par cette approche toute radicale dont tu ne t'es jamais départi, à savoir la recherche du consensus et le respect quasi sacerdotal de la collégialité.

Pourtant, à cette stratégie issue de ton fort lointain passé politique, conduisant souvent aux accords mous, tu as su apporter l'intelligence et le caractère que tu as trouvé au sein de ta nouvelle famille, l'UDC, et si elle t'a offert tes plus grandes heures de gloire, on peut dire que tu le lui as bien rendu. L'UDC te dit donc merci !

Merci Pierre pour ce travail que tu as fourni et qui a largement contribué à ce qu'aujourd'hui, l'UDC neuchâteloise soit un parti que l'on écoute,

même si encore quelques égarés n'arrivent toujours pas à concevoir que ce qui vient de chez nous puisse être intelligent ou constructif.

Tu entres maintenant dans une retraite bien méritée, mais, connaissant ton infatigable appétit de travail, je sens que tu ne resteras pas inactif très longtemps. On a appris que le vol en ULM t'attire, alors étudie bien les techniques d'atterrissage, parce qu'un crash avec ces engins est souvent plus douloureux que une chute en moto.

Enfin, et pour reprendre une phrase devenue maintenant célèbre, *"nous remercions l'ensemble des groupes pour le bon accueil que vous avez réservé ... à ce départ !"* Merci Pierre, et repose-toi ...

Encore un mot ... Nous voulions t'offrir un petit cadeau, pour ton dernier Conseil général, alors, on s'était dit que des tuyaux, c'était original, que cela te rappellerait toutes ces années aux TP, même si tu en as vu passer beaucoup, c'est très décoratif, et ils ne demandent que peu d'entretien ... Nous avions pensé aussi à un bel arbre, car, si Laurent Kurth décide où les mettre, c'est quand même toi qui les plantes. Mais pour un arbre, il faut de la terre, la tienne est loin.

Enfin, nous avons opté pour le plaisir que tu as des bons vins, mais notre Président m'a dit, il faut quelque chose qui reste. Alors, voici une belle bouteille à déguster entre amis, et une jolie carafe pour le décanter.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur Hainard. En Monsieur Hainard, les citoyens de cette Commune se sont adjugé les services d'un homme compétent, rigoureux, sérieux et travailleur. S'occuper des voies de communication, des réseaux d'eau potable et usée, voilà un poste auquel M. Hainard a excellé en ingénieur qu'il est.

Le groupe PLR lui adresse toute sa gratitude car il a trouvé en lui un interlocuteur loyal qui lui laisse un bon souvenir. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite, faite notamment d'une grande quantité de kilomètres à moto et avant tout, chose la plus importante, une excellente santé.

Nous lui remettons une attention à consommer après la moto... et pas avant.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller communal, Cher Monsieur Hainard. Lorsque vous êtes entré au Conseil communal, il y a un peu plus de 6 ans, vous avez pris en charge le département des infrastructures. Votre formation d'ingénieur et vos différentes expériences à la tête d'entreprises industrielles, ainsi qu'à la direction d'une école technique, vous désignaient en toute logique pour prendre la tête de ce département.

Sans jamais vous départir de votre idéal politique qui s'inscrit au sens large du terme dans celui de la famille libérale, vous avez dirigé votre di-

castère avec poigne, compétence et humanité. Avec poigne, parce que vous avez su vous faire respecter de vos collaborateurs qui savaient toujours dans quel sens allaient vos décisions. Avec compétence, parce que vous connaissiez vos dossiers et les avez défendus avec une réelle conviction teintée d'humour. Avec humanité, parce que vous avez toujours pris la défense de vos employés contre les attaques injustes car vous saviez apprécier la dureté et la pénibilité du travail de certains d'entre eux. Le vieux cliché de l'employé de la voirie appuyé sur son balai a fait long feu !

Vous avez aussi fait preuve, au sein du Conseil communal, d'un remarquable esprit de collégialité, en dépit des attaques dont votre dicastère a pu être la cible. Vous avez aussi su défendre votre ville, en souhaitant le meilleur pour elle, parce que vous connaissiez les enjeux à défendre, c'est pourquoi nous avons l'impression que vous n'avez pas dû forcer votre esprit de collégialité, tant il semblait que les décisions à prendre allaient dans le sens de votre pensée.

Vous avez certes dû faire face à la critique, parce que tel chantier aurait trop longtemps aux yeux de certains, parce que tel autre n'aurait pas dû être entrepris à ce moment-là. Combien de fois vous a-t-on demandé s'il était judicieux d'employer tel enrobé plutôt qu'un autre. Dans tous les cas, vous avez su défendre vos dossiers et montrer que les travaux entrepris se faisaient pour le bien de la collectivité.

Les Verts vous souhaitent une retraite agréable et active durant laquelle vous continuerez, nous en sommes persuadés, à défendre vos convictions. Ils vous offrent un panier garni qui se veut favorable au commerce équitable, dans le même esprit de défense d'un emploi équitable que vous avez manifesté pour vos employés.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller communal, Cher Pierre, Madame la Chancelière. Six ans précisément (c'était un 28 juin) après être entré en fonction avec Pierre Hainard, le benjamin de l'époque au sein du Conseil communal s'exprime aujourd'hui devant vous, au nom du collège, pour rendre hommage à celui qui s'apprête à lui céder la place de doyen de fonction.

Je le fais avec plaisir et avec émotion. Avec plaisir car les relations développées avec Pierre Hainard, au cours des six années écoulées, ont été empreintes de confiance et d'un très grand respect mutuel. Avec émotion car ces six années nous ont fait vivre ensemble des épisodes très intenses de la vie communale. Je pense par exemple aux dimanches soirs de référendum, aux intentions de réforme dans le domaine culturel, à la crise financière aiguë du milieu de la décennie, à la décision des autorités de Berne, Jura et Neuchâtel, en 2008, de déplacer l'Ecole d'ingénieurs, qui m'a valu jusqu'à entendre mon collègue argumenter pour que les Montagnes descendent à nouveau sur le château, mais aussi à la restauration de

la Grande fontaine ou à l'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Émotion encore, au terme de six années qui ont aussi fait naître de sincères amitiés au sein du Conseil communal. Celui qui avait alors activement participé à la naissance de la section UDC de notre ville et du canton, avait annoncé en 2004 qu'il venait avec l'ambition de bousculer et de réformer. Aujourd'hui, sa contribution au sein du collège exécutif, à de nombreuses remises en question et à d'ambitieux projets de réforme est clairement reconnue. Parmi ces réformes fondamentales, la réunion des SI des trois villes au sein de VITEOS, permettant de renforcer la position des collectivités neuchâteloises et d'éviter une situation de monopole dans le canton pour la distribution de l'électricité, restera certainement comme la réalisation majeure que Pierre Hainard a menée de bout en bout.

Dans le même ordre d'idées, on citera la réalisation d'un Service des forêts avec la commune voisine, le regroupement des forces de CRIDOR et SAIOD au sein de VADEC, ainsi que le regroupement des services informatiques de l'État, de notre Ville et bientôt de Neuchâtel.

Pierre Hainard a encore participé et soutenu activement le projet de Caisse de pension unique de la fonction publique, réforme importante en soi et qui autorise surtout à penser aux suivants. Parole tenue sur le thème de la réforme et de la remise en question et chaque fois, avec le courage de dépasser les querelles de clocher et les clivages plus ou moins affirmés, au profit d'une vision d'avenir et de l'intérêt général.

S'il existe une méthode Hainard, elle est clairement inspirée de ses parcours d'ingénieur et de militaire. Attentif à la plus grande rigueur et à la discipline, il ménage une place fondamentale aux aspects de stratégie et défend des principes clairs de gouvernance, basés notamment sur une hiérarchie simple. Pierre Hainard est aussi celui pour qui, gouverner passe par la reconnaissance des compétences qui l'entourent, par la délégation, la franchise et la confiance. Il a été ainsi l'un des artisans et des défenseurs de la politique de décroisement de l'administration et de la mise en place de services transversaux dans les domaines des bâtiments, de l'informatique, mais aussi des finances, des ressources humaines et de la communication.

Autre marque de confiance et de cohérence, il a aussi été, sans être complètement convaincu par le projet à ses débuts, d'un soutien indéfectible dans la préparation de la candidature de la Ville à l'UNESCO et y a engagé ses services sans réserve.

Sa passion de la technique nourrit, chez lui, une quête systématique de progrès qui a notamment inspiré la constitution du Service de géomatique ou, malgré le scepticisme (et c'est un euphémisme) de certains de ses collègues, l'introduction du GPS dans les véhicules de déneigement ou la préparation d'une nouvelle méthode de ramassage des ordures. Dans ces deux derniers cas toutefois, la technique a été mise au service d'écono-

mies pour la Ville et d'amélioration des conditions de travail pour un personnel particulièrement sollicité et auquel il a toujours été attentif.

Mais, comme membre fondateur d'une section dont les références à la République n'étaient pas si nombreuses, il effrayait aussi, à son arrivée au Conseil communal et était perçu, par beaucoup, comme une menace pour le fonctionnement des institutions et pour les valeurs démocratiques et de justice sociale qui, de longue date, inspirent la politique de la métropole horlogère.

A l'heure du bilan, on peut affirmer sans réserve, là encore, que ces craintes se sont avérées totalement infondées car la rigueur ne s'arrête pas, chez lui, à la méthode. Le Conseil communal que quittera Pierre Hainard à la fin du mois de juillet aura aussi profité de ses qualités politiques. Respectueux des institutions démocratiques et soucieux de leur crédibilité et de leur solidité, Pierre Hainard s'est engagé, durant les six années passées au service de la Ville, en affirmant fermement ses idées, dans le respect de la collégialité et en promoteur d'un développement harmonieux.

Parmi les exemples qui ne manquent pas, on pense notamment à sa participation au débat public, face à son parti, sur le thème de la fiscalité en 2005, de même qu'au courage, à la solidité et à la volonté manifestés dans la gestion de cette crise financière douloureuse pour la Ville et ses habitants.

Défenseur systématique de tous les projets soutenant le développement industriel, à l'instar du projet d'équipement du Crêt-du-Loche, il est aussi promoteur de l'esprit d'entreprise, jusque dans les services de l'administration, ce qui permet par exemple aujourd'hui à la Ville de diffuser à travers le monde, le fameux *Stop Gliss Bio* inventé dans son dicastère.

Pierre Hainard a défendu, avec autant de vigueur, les principes de la justice sociale et le souci des plus fragiles et des générations futures. En s'insurgeant systématiquement contre les dérives élitistes ou élitaires, ou la marginalisation des petites gens. Aujourd'hui encore, avec le dossier du cimetière, il a défendu, de manière magistrale, le résultat d'un travail remarquable renouvelant la tradition d'ouverture et d'intégration de notre ville.

Je résumerai, dès lors, la posture politique adoptée par notre collègue au cours de ces six années à l'Exécutif en saluant avant tout la conviction républicaine.

Mais, la personnalité qui prend aujourd'hui congé aura marqué, au-delà de la méthode de gestion et de la posture politique. Avec le départ de Pierre Hainard, c'est avant tout un homme qui quitte les institutions communales. Un homme courageux et loyal dont l'attitude d'ouverture au changement est à l'opposé des valeurs conservatrices prêtées alors à son parti. Un homme capable de doutes et de remise en question, qui sont presque érigés au rang de valeur chez lui puisqu'il a, par exemple, interdit à ses services d'accueillir une proposition, quelle qu'elle soit, en disant non et leur a imposé systématiquement une analyse objective des avantages et

des inconvénients avant d'apporter une réponse. Capable de doutes et de remise en question, notre collègue a surtout révélé une grande sensibilité et des capacités d'émotions qui lui inspirent, osons le dire, le dégoût des inégalités et, de façon systématique, une attention aiguë à chaque personne qu'il rencontre.

Voilà pour l'homme politique, le directeur de dicastère et l'homme que nous avons côtoyé ces dernières années. Mais, cette personnalité ne s'est naturellement pas exprimée de façon virtuelle, mais bien au-travers des projets menés. Au-delà du bilan politique, s'il doit aujourd'hui ressentir une certaine fierté, c'est aussi en regardant les nombreuses réalisations concrètes. Outre les projets déjà cités, comme la réalisation VITEOS et d'autres, on pense naturellement à la restauration de la Grande Fontaine comme l'une des aventures qui a suscité le plus d'émotions positives, pour lui et pour la population. Mais, soucieux de poursuivre l'œuvre des pionniers et de ses prédécesseurs, Pierre Hainard s'est aussi attaqué au projet d'exutoires, à la réfection complète de l'adduction d'eau, vitale pour notre ville, au financement des énergies renouvelables, à la réfection du pont de l'Hôtel-de-ville et au projet d'équipement du Crêt-du-Loche et du quartier *Le Corbusier*. Tous ces projets porteront effets dans plusieurs années et illustrent, si besoin était, l'importance, pour une collectivité comme la nôtre, de pouvoir compter sur des hommes et des femmes, dont l'horizon politique dépasse celui de la prochaine élection et privilégie l'intérêt général aux calculs à court terme.

Alors que tu prends congé aujourd'hui, devant le Conseil général, Cher Pierre, tu peux faire état d'un bilan remarquable, dont les effets sont déjà mesurables et pourront être mesurés plusieurs années encore. Avant de te souhaiter une agréable retraite et d'accueillir ton successeur, je t'invite à conserver ton sens des responsabilités et forme le vœu que tu inspires encore, à l'avenir, le parti que tu as créé, de façon à ce que les objectifs de réforme et de remise en question conservent la même signification et continuent, dans notre ville, de se conjuguer avec les valeurs de la république.

C'est également dans cet esprit que nous accueillons ton successeur, Jean-Charles Legrix, avec qui nous entendons également construire une équipe solide et crédible, dans l'intérêt de La Chaux-de-Fonds et de ses habitants.

Cher Pierre, une retraite politique est une page qui demande de l'énergie à tourner. J'imagine qu'elle en demande davantage lorsqu'elle coïncide avec le retrait de la vie active. Chacun sait ici que, de surcroît, les valeurs qui sont les tiennes et ta sensibilité ont été heurtées, ces dernières semaines, par des événements professionnels et personnels lourds, voire douloureux. A l'heure de t'adresser les remerciements de tes collègues, et à travers cet hommage, ceux de la population chaux-de-fonnière toute entière, pour l'énergie remarquable consacrée à la gestion et à la construc-

tion d'un avenir pour cette ville et pour la qualité des relations que nous avons pu développer avec toi, j'aimerais surtout t'encourager, au nom de mes collègues, à mettre tes qualités et ton énergie au service de la préparation d'une retraite paisible.

Au nom du Conseil communal, c'est le moins que je te souhaite, à toi et à ton épouse, que nous associons à nos remerciements.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis très ému par tous ces louanges et je vous en suis très reconnaissant.

C'est le moment pour moi de remercier celles et ceux qui m'ont aidé à remplir ma tâche de Conseiller communal et, en premier, mon épouse qui m'a toujours soutenu, la population, qui m'a élu, vous les membres du Conseil général, Madame la Chancelière, Monsieur le Vice-chancelier et mes collègues du Conseil communal, avec qui nous avons fait une bonne équipe (peut-être pas la *dream team*), mais une équipe solide, où, quand une décision était prise, nous savions nous allions tous dans la même direction.

J'aimerais aussi remercier les collaboratrices et collaborateurs du district des Infrastructures et énergies. Je suis très fier d'avoir pu travailler avec eux et très reconnaissant. Ils m'ont beaucoup apporté, du point de vue technique, professionnel et surtout au niveau des relations personnelles. Je n'aimerais pas oublier les gens de VADEC et de VITEOS.

J'aimerais aussi remercier le groupe radical car c'est lui qui m'a permis de commencer en politique, d'être élu et de devenir ce que je suis. Je remercie également le groupe UDC qui, parfois, ne m'a pas épargné, mais avec lequel j'ai toujours bien travaillé, d'autant plus que j'ai moi-même fondé cette section UDC.

J'ai fait mon métier de Conseiller communal au mieux de ma conscience et de mes compétences. Mais, je dois avouer que l'usure du temps, l'usure du métier, se fait sentir. C'est certainement une question d'âge, mais je crois qu'il faut faire attention de ne pas systématiquement user les femmes et les hommes qui ont décidé de faire ce métier.

J'ai eu beaucoup de satisfactions et de joies, car la réussite collective est synonyme de joie. J'ai également eu une terrible déception : le dépassement des crédits de chantiers. Je m'en excuse auprès de la population, auprès du Conseil général et du Conseil communal.

Je crois en l'avenir de notre ville, de notre région car l'avenir appartient à ceux qui y croient. L'avenir appartient à celles et ceux qui vont de l'avant, qui ont des projets et qui les portent. Je suis certain que tous les efforts consentis par sa population, par ses autorités et par ses employés, feront que notre ville continuera de rayonner, d'être la ville où il fait bon vivre, la ville où les mots *solidarité, développement durable et ouverture*

vers l'extérieur ont un sens très fort. Je souhaite *bon vent* à toutes et à tous. Merci.

M. Marc Schafroth, Président : Nous vous souhaitons également *bon vent*, M. Hainard et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, une bonne nuit et de bonnes vacances.

Séance levée à 23h50.

Le président :
Marc Schafroth

La secrétaire :
Aline Fleury

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat